SEDHIOU 2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou

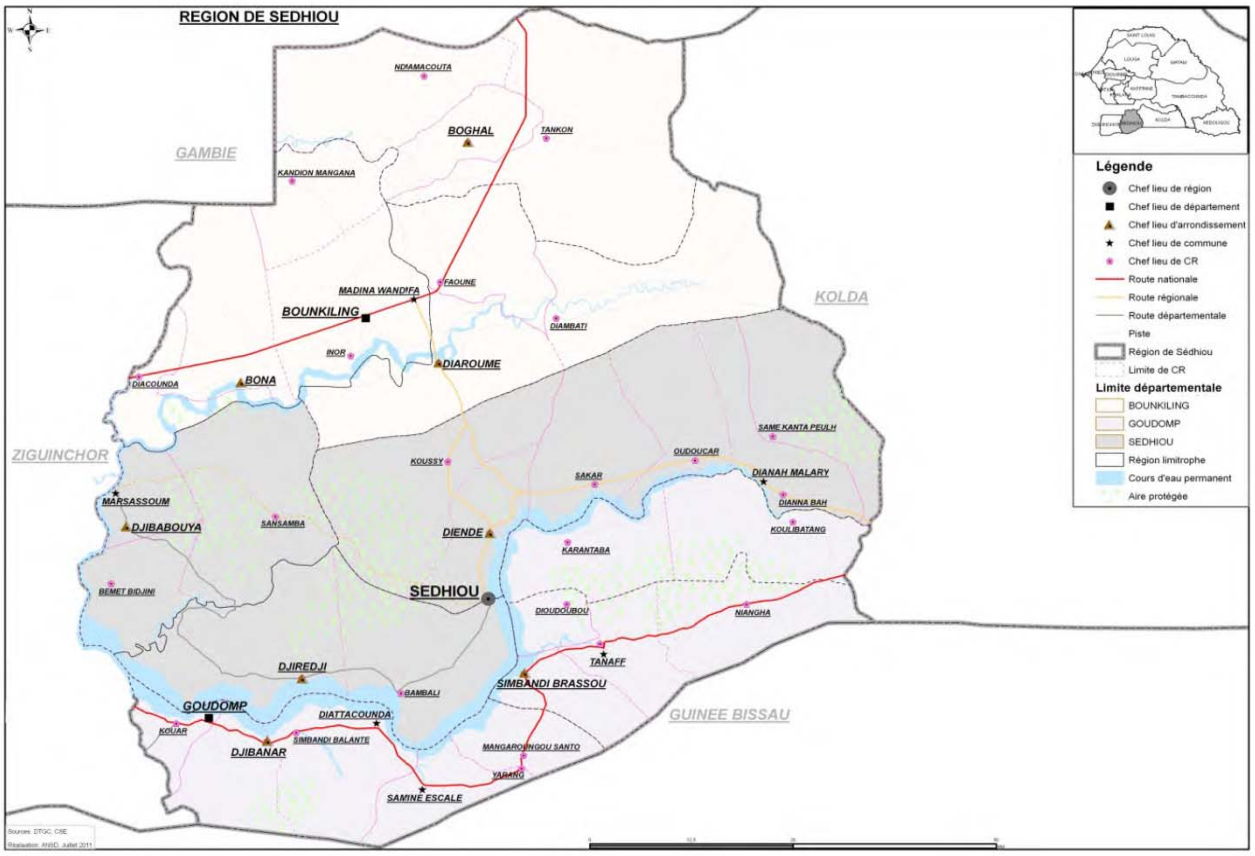

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE RÉGIONALE EDITION 2019

Septembre 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Ibrahima DIOUF
Adjoint	Alioune Badara DIAO
Agent	Ansoumana SADIO
Agent	Ibrahima CISSE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction générale
Mamadou THIOUB	DSECN
Mambodj FALL	DSECN
Mamadou Diang BA	DSECN
Ibrahima THIAM	DSECN
Macoumba DIOUF	OPCV
Ndiouma FAYE	DSDS
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar DIOP	ENSAE
Souleymane DIAKITE	ENSAE
Djiby DIOP	DSDS
Amy Colle CISSE	DSDS
Alioune TAMBOURA	DSDS
Mbene LO	DSDS
Maguette SARR	DSDS
Aida Ngom DIOP	DSDS
Mouhamadou Bassirou DIOUF	DSECN
Ndeye Marème dite Maguette DIOP	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain Francois DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou
Adresse : Quartier Mansacounda
Tél : 33 995 01 33

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ____ *10*

LISTE DES GRAPHIQUES ____ *14*

SIGLES ET ABREVIATIONS ____ *16*

AVANT-PROPOS ____ *19*

RESUME ____ *20*

***Chapitre I :** PRESENTATION DE LA REGION* ____ *22*

I.1. DONNEES PHYSIQUES ____ **22**

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL ____ **23**

I.3. VEGETATION ET FAUNE ____ **23**

I.3.1. Végétation ____ 23

I.3.2. Faune ____ 24

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ **24**

I.4.1. Pluviométrie ____ 24

I.4.2. Température ____ 24

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES ____ **24**

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ____ **25**

I.6.1. Agriculture ____ 25

I.6.2. Elevage ____ 26

I.6.3. Pêche ET AQUACULTUE ____ 26

I.6.4. Tourisme ____ 26

I.6.5. Voies de communication ____ 26

***Chapitre II :** DEMOGRAPHIE* ____ *27*

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION ____ **27**

II.1.1. Niveau et évolution de la population ____ 27

II.2. Structure par âge et par sexe ____ **28**

II.2.1. Analyse de la pyramide des âges ____ 28

II.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges ____ 29

II.3. Répartition spatiale de la population et densité ____ **30**

II.3.1. Répartition spatiale ____ 30

II.3.2. Densités de population ____ 31

***Chapitre III :** URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT* ____ *32*

III.1. URBANISATION ____ **32**

III.1.1. Taux d'urbanisation ____ 32

III.1.2. Répartition de la population urbaine ____ 33

III.1.3. Lotissements et distributions des parcelles ____ 34

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT ____ **34**

III.2.1. autorisations de construire ____ 34

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ____ **37**

III.3.1. Atouts ____ 37

III.3.2. Contraintes ____ 37

III.3.3. Perspectives ____ 38

Chapitre IV : EDUCATION ***39***

IV.1. PETITE ENFANCE **39**
IV.1.1. infrastructures 39
IV.1.2. personnel 42
IV.1.3. effectifs 45
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 46

IV.2. ELEMENTAIRE **47**
IV.2.1. infrastructures 47
IV.2.2. personnel 49
IV.2.3. Effectifs 51
IV.2.4. intensité de la fréquentation scolaire et les performances dans l'élémentaire 52

IV.3. MOYEN SECONDAIRE GENERAL **54**
IV.3.1. transition 54
IV.3.2. infrastructures 56
IV.3.3. personnel 56
IV.3.4. effectifs 59
IV.3.5. intensité de fréquentation scolaire et les performances du moyen secondaire 61

IV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **63**
IV.4.1. Atouts et potentialités 63
IV.4.2. Contraintes 63
IV.4.3. Perspectives 64

Chapitre V : ASSISTANCE ***65***

V.1. ACTION SOCIALE **65**
V.1.1. Appui-Conseil-Orientation 66
V.1.2. Programme de Bourse de Sécurité Familiale 68

V.2. SAPEURS POMPIERS **69**
V.2.1. Sorties 69
V.2.1.1. Assistance à personnes 70
V.2.1.2. Secours aux victimes 70
V.2.1.3. Sorties pour opérations diverses 70
V.2.1.4. Lutte contre les incendies 70

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **71**
V.3.1. Atouts et potentialités 71
V.3.2. Contraintes 71

Chapitre VI : JUSTICE ***72***

VI.1. SITUATION CARCERALE **72**
VI.1.1. La population carcérale 73
VI.1.1.1. Les écroués 73
VI.1.1.2. Les infractions 74
VI.1.1.3. Les sorties 75
VI.1.1.4. Les conditions de détention 75

VI.2. EDUCATION SURVEILLEE **76**
VI.2.1. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger 77

VI.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS **77**
VI.3.1. Atouts 77
VI.3.2. Contraintes 77
VI.3.3. Perspectives 78

Chapitre VII : EAU ET ASSAINISSEMENT ***79***

VII.1. EAU **79**
VII.1.1. services techniques et autres intervenants 79
VII.1.1.1. Services techniques 79
VII.1.1.2. Autres intervenants 80
VII.1.2. Ressources en eau 80
VII.1.2.1. Eaux de surface 80
VII.1.2.2. Eaux souterraines 80
VII.1.3. Accès à l'eau 80
VII.1.3.1. En milieu urbain 80
VII.1.3.2. En milieu rural 81
VII.1.3.3. Qualité de l'eau 84

VII.2. ASSAINISSEMENT **85**
VII.2.1. Services techniques, autres intervenants et infrastructures 85
VII.2.1.1. Services techniques 85
VII.2.1.2. Autres intervenants 85
VII.2.2. Infrastructures 85
VII.2.3. Accès 86

VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR **87**
VII.3.1. Atouts et potentialités 87
VII.3.2. Contraintes 88
VII.3.3. Perspectives 89

Chapitre VIII : AGRICULTURE ***90***

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS **91**
VIII.1.1. Les services techniques 91
VIII.1.2. Les autres intervenants 91

VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE **91**
VIII.2.1. La mise en place des semences (riz) 91

VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE **92**
VIII.3.1. Les cultures céréalières 92
VIII.3.2. Les cultures de rentes 93
VIII.3.3. Les cultures maraîchères 94
VIII.3.4. Autres cultures 95
VIII.3.4.1. L'arboriculture 95
VIII.3.4.2. La production de banane 95

VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **96**
VIII.4.1. Atouts 96
VIII.4.2. Contraintes 96
VIII.4.3. Perspectives 96

Chapitre IX : ELEVAGE ***98***

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES **98**
IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES 98
IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS 99

IX.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE **101**

IX.3. LES PRODUCTIONS **102**
IX.3.1. La production de viande et d'œufs 102
IX.3.2. La production contrôlée de lait 104
IX.3.3. La production contrôlée de miel 105
IX.3.4. La production contrôlée des cuirs et peaux 106

IX.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 106
IX.4.1. ENTREES ET SORTIES 106

IX.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 108
IX.5.1. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION 108

IX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 109
IX.6.1. Atouts et potentialités 109
IX.6.2. Contraintes 109
IX.6.3. Perspectives 109

Chapitre X : PECHE ET AQUACULTURE *111*

X.1. PECHE : SERVICES TECHNIQUES, INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTIO 111
X.1.1. SERVICES TECHNIQUES 111
X.1.2. AUTRES INTERVENANTS 112
X.1.3. INFRASTRUCTURES 113
X.1.4. MOYENS DE PRODUCTION 113
X.1.4.1. Acteurs de la pêche 113
X.1.4.2. Les armements de pêches 114
X.1.5. PRODUCTION 115
X.1.6. VENTILATION DE LA PRODUCTION 115
X.1.6.1. Les ventes locales 115
X.1.6.2. Le mareyage vers l'extérieur 116

X.2. AQUACULTURE : INSFRASTRUCTURE, PRODUCTION ET PROMOTEURS 116
X.2.1. Infrastructures aquacoles 116
X.2.2. Etat des infrastructures aquacoles 117
X.2.3. PRODUCTION AQUACOLE 118

X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 118
X.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES 118
X.3.2. CONTRAINTES 119
X.3.3. PERSPECTIVES 120

Chapitre XI : RESSOURCES NATURELLES *122*

XI.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS 122
XI.1.1. Services techniques 122
XI.1.2. Autres intervenants 123

XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 124
XI.2.1. Présentation du domaine forestier régional 124
XI.2.2. Lutte contre les feux de brousse 125
XI.2.2.1. Lutte préventive 125
XI.2.2.2. Lutte active 126
XI.2.3. Reboisement et conservation des sols 129
XI.2.3.1. Production de plants 129
XI.2.3.2. Plantations réalisées 131
XI.2.3.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES 132

XI.3. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 133
XI.3.1. Potentiel faunique 133
XI.3.2. Résultats des campagnes de chasse 134

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 135
XI.4.1. Atouts 135
XI.4.2. Contraintes 135
XI.4.3. Perspectives 135

Chapitre XII : ENVIRONNEMENT ***137***

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE **137**

XII.1.1. Collecte et l'évacuation des déchets 137

XII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) **138**

XII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) **139**

XII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS **140**

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **141**

XII.5.1. Atouts et potentialités 141

XII.5.2. Contraintes 141

Chapitre XIII : EMPLOI ET TRAVAIL ***142***

XIII.1. LA FORCE DE TRAVAIL **142**

XIII.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE **144**

XIII.2.1. Ouvertures et fermetures d'établissements 144

XIII.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL **146**

XIII.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL **147**

XIII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **148**

XIII.5.1. Atouts et potentialités 148

XIII.5.2. Contraintes 148

Chapitre XIV : TRANSPORT ***149***

XIV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES **149**

XIV.1.1. Le transport routier 149

XIV.1.1.1. Classification du réseau routier 149

XIV.1.1.2. Le réseau routier 150

XIV.2. Les types de transport routier **152**

XIV.2.1. Les transports voyageurs : urbain et interurbain. 152

XIV.2.2. Le transport de marchandises 152

XIV.2.3. Le transport fluvial 153

XIV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **153**

XIV.3.1. Atouts 153

XIV.3.2. Contraintes 153

XIV.3.3. Perspectives 153

Chapitre XV : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE ***155***

XV.1. INDUSTRIE **155**

XV.2. MINES **156**

XV.2.1. Situation des carrières et des mines 156

XV.2.2. Production des mines et carrières 157

XV.3. ENERGIE **157**

XV.3.1. Energie électrique 157

XV.3.1.1. La production 157

XV.3.1.2. Les abonnés 158

XV.3.2. Autres sources d'énergie 158

XV.3.2.1. Energie pour la cuisson 158

XV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 159
XV.4.1. Atouts et potentialités 159
XV.4.2. XVI.4.2 Contraintes 159
XV.4.3. Perspectives 159

Chapitre XVI : COMMERCE ET ARTISANAT *161*

XVI.1. COMMERCE 161
XVI.1.1. MARCHES ET ACTEURS 161
XVI.1.1.1. Marchés 162
XVI.1.1.2. Commerçants 162
XVI.1.2. COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES 163
XVI.1.2.1. Stocks 163
XVI.1.2.2. Prix 165
XVI.1.3. VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS 168
XVI.1.3.1. Vérification des instruments de mesure 168
XVI.1.3.2. Contrôle de la qualité des produits 169

XVI.2. ARTISANAT 170
XVI.2.1. Corps de métiers répertoriés 170
XVI.2.2. artisans inscrits à la chambre de métiers 170

XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 171
XVI.3.1. Atouts 171
XVI.3.2. contraintes 172
XVI.3.3. Perspectives 172

Chapitre XVII : JEUNESSE ET SPORTS *173*

XVII.1. JEUNESSE 173
XVII.1.1. structures et associations de jeunes 173

XVII.2. SPORT 175
XVII.2.1. disciplines sportives pratiquées 175
XVII.2.2. infrastructures sportives 176
Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2019 177
XVII.2.3. associations et centres de formation sportive (situation 2019) 177
XVII.2.4. pratiquants 178

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 179
XVII.3.1. Atouts et potentialités 179
XVII.3.2. Contraintes 179
XVII.3.3. Perspectives 180

Chapitre XVIII : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS *181*

XVIII.1. TOURISME 181
XVIII.1.1. Situation des réceptifs 181

XVIII.2. CULTURE ET LOISIRS 182
XVIII.2.1. Infrastructures culturelles 182
XVIII.2.2. Patrimoine culturel 183
XVIII.2.2.1. Patrimoine matériel 183
XVIII.2.2.2. Patrimoine immatériel 184
XVIII.2.3. Activités culturelles 185

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 185
XVIII.3.1. Atouts et potentialités 185
XVIII.3.2. Contraintes 186
XVIII.3.3. Perspectives 186

Chapitre XIX : Poste et FSD ***187***

XIX.1. POSTE **187**

XIX.1.1. Couverture 187

XIX.1.2. Mandats émis 188

XIX.1.3. Mandats payés 189

XIX.1.4. Origine et destination des mandats 190

XIX.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE **191**

XIX.2.1. Couverture en SFD de la région 191

XIX.2.2. épargne et crédits 192

XIX.2.3. objet et secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 196

XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **197**

XIX.3.1. Atouts et potentialités 197

XIX.3.2. Contraintes 197

Chapitre XX : ANNEXE ***199***

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2016 27

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe 30

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département 31

Tableau III-1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe 33

Tableau III-2 : Répartition des lotissements et attribution de parcelles 34

Tableau III-3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 35

Tableau III-4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 35

Tableau III-5 : Répartition des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat 36

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 40

Tableau IV-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 42

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 44

Tableau IV-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 44

Tableau IV-5 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 45

Tableau IV-6 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 46

Tableau IV-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 47

Tableau IV-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 48

Tableau IV-9 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 49

Tableau IV-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 50

Tableau IV-11 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 50

Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 51

Tableau IV-13 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 52

Tableau IV-14 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative (%) 52

Tableau IV-15 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative (en %) 53

Tableau IV-16 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription (%) 53

Tableau IV-17 : Evolution du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative 54

Tableau IV-18 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 55

Tableau IV-19 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative..... 56

Tableau IV-20 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative..... 57

Tableau IV-21 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 58

Tableau IV-22 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général public selon le diplôme académique et le sexe..... 58

Tableau IV-23 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 59

Tableau IV-24 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative..... 60

Tableau IV-25 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative (%)..... 61

Tableau IV-26 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 62

Tableau V-1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Sédhiou selon le type de demande 66

Tableau V-3 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre l'exécution PED selon l'axe d'intervention... 67

Tableau V-4 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département.... 68

Tableau V-5 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative73

Tableau V-6 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 74

Tableau V-7 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 75

Tableau V-8 : L'occupation des chambres et leurs dimensions 76

Tableau VI-5 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative..... 77

Tableau V-10 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 80

Tableau V-11 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative..... 81

Tableau V-12 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 81

Tableau V-13 : Répartition des points d'eau de la région de Sédhiou selon l'état 82

Tableau VII-5 : Travaux d'évacuation des eaux pluviales..... 85

Tableau VII-5 : projets d'assainissement individuel 86

Tableau VII-7 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance 86

Tableau VIII-1 : Répartition et évolution des cultures céréalières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 93

Tableau V-16 : Répartition et évolution du personnel des services techniques de la région..... 99

Tableau V-17 : Liste des autres intervenants 100

Tableau V-18 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 101

Tableau V-19 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 102

Tableau IX-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Sédhiou selon les espèces 103

Tableau V-21 : Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce, par circonscription administrative 104

Tableau V-22 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative 105

Tableau V-23 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative 106

Tableau V-24 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 107

Tableau IV-25 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 108

Tableau V-26 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 111

Tableau V-27 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives ... 116

Tableau V-28 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou 118

Tableau V-29: Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 123

Tableau V-30 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 123

Tableau V-31 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 124

Tableau V-32 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative 126

Tableau V-33 : Situation et évolution des pare feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative 127

Tableau V-34 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 128

Tableau V-35 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 129

Tableau V-36 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation 131

Tableau V-37 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 132

Tableau V-38 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative 133

Tableau V-39 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative 134

Tableau V-40 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 135

Tableau V-41 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe par circonscription administrative 139

Tableau V-42 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe, par circonscription administrative (en %) 142

Tableau V-43 : Evolution des taux d'activité et de chômage dans la région 144

Tableau V-44 : Distribution et évolution des établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative 144

Tableau V-45 : Répartition des entreprises selon le statut juridique 145

Tableau V-46 : Répartition des contrats de travail selon le sexe du bénéficiaire 147

Tableau V-47 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail, par circonscription administrative .. 148

Tableau XIVV-V-48 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative 150

Tableau V-49 : Projets en cours dans la région (en 2018) 152

Tableau V-50 : Situation des carrières..... 156

Tableau V-51 :Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 157

Tableau V-52 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative..... 162

Tableau V-53: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 163

Tableau V-54 : Evolution des stocks en tonne des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative..... 164

Tableau V-55 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 166

Tableau V-56 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits 169

Tableau V-57 : Les corps de métier 170

Tableau V-58 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 171

Tableau V-59: Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région 176

Tableau V-60: Evolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative 188

Tableau V-61: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... 188

Tableau V-62: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... 189

Tableau V-63: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative..... 190

Tableau V-64 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative 191

Tableau V-65 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative..... 192

Tableau V-66 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 193

Tableau V-67 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence 194

Tableau V-68 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative..... 195

Tableau V-69 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence 196

Tableau V-69 : Annexe 1 : Projections démographique par commune en 2019 199

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Carte administrative de la Région 22
Graphique I-2 : Carte réseau hydrographique 25
Graphique II.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Sédhiou 28
Graphique II.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou 29
Graphique III.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2010 et 2017 33
Graphique IV-1 : Répartition des structures du DIPE selon le type 41
Graphique IV-2 : Evolution des structures du DIPE entre 2010 et 2019 41
Graphique IV-3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 43
Graphique IV-4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 47
Graphique IV.5 : Répartition du personnel enseignant du moyen général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 57
Graphique IV.6 : Répartition des effectifs du corps enseignant du secondaire général privé selon le diplôme académique 59
Graphique V.1 : Répartition des dossiers complets et validés dans le cadre du programme PAPCEC par circonscription administrative 68
Graphique V.2 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature 69
Graphique VII-1 : Répartition des forages par tranche d'âge 82
Graphique VII-2 : Evolution des taux d'accès à l'eau en milieu rural dans la région de Sédhiou 83
Graphique VII-3 : Accès par puits modernes et branchements privés en 2015 84
Graphique VII-4 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées 87
Graphique VIII-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région 92
Graphique VIII-2 : Répartition des cultures de rente selon les superficies, rendements et productions 94
Graphique VIII-3 : Répartitions des cultures maraîchères selon les superficies, les productions et les rendements 95
Graphique IX-1 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative 104
Graphique X-1 : Répartition des sites et des pêcheurs par circonscription administrative 114
Graphique XI-1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 125
Graphique XI-2 : Evolution du nombre de plants produits selon l'espèce 130
Graphique XII-1 : Mode d'évacuation des ordures ménagères 138
Graphique XII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative 140
Graphique XIII.1 : Evolution du taux d'occupation dans la région 143
Graphique XIII.2 : Evolution du nombre d'établissements fermés ou en cessation d'activité dans la région entre 2015 et 2019 146
Graphique XIV-1 : Répartition du réseau routier de la région selon l'état 151

Graphique XVI.1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 168
Graphique XVIII-1 : Répartition des réceptifs par circonscription administratives..... 182
Tableau XVIII.2 : Evolution du taux d'occupation, de la durée moyenne et du nombre de touristes 182

SIGLES ET ABREVIATIONS

Ad.	administrative
AEMO	Action Educative en Milieu ouvert
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	l'Agence Française de Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARV	Antirétroviraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASP	Agent de Sécurité de Proximité
ASUFOR	Associations des Usagers des Forages
ATEF	Agents Techniques des Eaux et Forêts
AVC	Accident Vasculaire Cérébrale
BAC	Baccalauréat
BCG	Vaccin bilié de Calmette et Guérien
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CBV	Coups et blessures volontaires
CCP	Centre de Chèques Postaux
CE 1	Cours Elémentaire 1er année
CE 2	Cours Elémentaire 2ème année
CEAP	Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique
CFEE	Certificat de Fin d'études Elémentaires
CI	Cours d'initiation
CIMD	Conseil Interministériel Délocalisé
CM 1	Cours Moyen 1er année
CM 2	Cours Moyen 2ème année
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
Cons.	Consommation
CPN	Consultation Prénatale
CPoN	Consultation Postnatale
CRODT	Centre de recherches océanographiques Dakar - Thiaroye
DAC	Domaines Agricoles Communautaires
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRT	Direction de la Règlementation du Tourisme
DS	Districts Sanitaires
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EPS	Education Physique et Sportive
EPS1	Etablissement Public de Niveau 1
ERSEN	Electrification Rurale Sénégal
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ETFP	Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
G.	Garçon
F.	Fille
Ens.	Ensemble
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GNSP	Groupement National des Sapeur-Pompiers
ha	Hectare
hbts	Habitants
IA	Inspection d'Académie
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IDEE Casamance	Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IEF	Ingénieur des Eaux et Forêts
IMCEC	Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit
IMF	Institution de Microfinance
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRD/PADEC	Programme d'Appui au Développement de la Casamance
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITEF	Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JICA	Agence Japonaise de la Coopération Internationale
kg	kilogramme
km	kilomètre
Km²	Kilomètre carré
LA	Langue Arabe
M²	Mètre carré
m3/h	Mètre cube par heure
MAC	Maison d'arrêt et de Correction
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural
mèd	médecin
ml	Mètre linéaire
Nb	Nombre
Nd	Non défini
NINEA	Numéro d'Immatriculation National des Entreprises et Associations
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORCAV	Organisation
PAEF-PLUS	Projet d'Appui à l'Education Féminine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPA	Appui à la Promotion des Aînés
PAPEJF	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PASME	Projet d'amélioration de la sante de la mère et de l'enfant
PBSF	Programme de Bourse de Sécurité Familiale
PDIS	Programme de Développement des Infrastructures Sportives
PED	Programme Enfance Déshéritée
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNEL	Programme National d'Elimination de la Lèpre
PNGD	Programme National de Gestion des Déchets
PNRBC	Programme National de Réadaptation à Base Communautaire
PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance au Sénégal
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRAO	Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRGTE	Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance
Prod	Production
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PRODELEC	Projet de Développement de l'Elevage en Casamance
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
Qté	Quantité
Rdt	Rendement
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RM	Région Médicale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SF	Sage-femme
SFD	Système Financier Décentralisé
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert

SN HLM	Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés
SRJ	Service Régional de la jeunesse
SRS	Service Régional des Sports
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
Sup	Superficie
T	Tonne
TAP	Taux Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Accès
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
Techn.	Technique
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAD	Visite à Domicile
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VPI	Vaccin Polio Injectable

AVANT-PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique;
ii. assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours de 2019 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2018. Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Alle Nar DIOP

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique

et de la Démographie

RESUME

Cette édition s'est déroulée dans un contexte où le Sénégal vient de lancer le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 du Plan Sénégal Emergent, après celui de 2014-2018. Les niveaux des indicateurs contenus dans ce document permettront de mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques consolidées. En outre, les décideurs pourront les utiliser pour avoir une situation de référence afin de mesurer en 2023 les efforts accomplis.

L'étude est descriptive et les sources des données sont diverses (administratives, enquêtes et recensements). Au total, 31 secteurs d'activités sont analysés pour cette présente édition.

Une économie en mutation avec la mise en œuvre de projets et programmes innovants…

La région a un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux en matières d'agro-sylvo-pastorale. Durant la campagne 2018/2019, les fertilisants et les matériels agricoles subventionnés pour les cultivateurs ont permis d'atteindre 94 306 tonnes de cultures de rente contre 62 354 tonnes en 2017/2018. Pour les céréales, les emblavures s'établissent à 14 052 ha pour une production de 300 852 tonnes contre 278 658 tonnes la saison précédente. Pour mettre à profit ces potentialités à travers un développement de chaine de valeur, l'Etat a mis en place le projet Agropole Sud.

Du côté de l'élevage, l'estimation du nombre de têtes de bétail s'établit à 1 316 273. Les productions du secteur restent importantes (710 tonnes de viande, 2 014 487 œufs, 75 658 litres de lait et 15 723 litres de miel en 2019 contre 10 819 litres en 2018).

Dans le domaine de la pêche, les captures de 2019 s'élèvent à 3 655 tonnes pour une valeur marchande de plus de 5 milliards. Les 1 552 tonnes de captures sont consacrées à la consommation locale et 2 103 tonnes au mareyage. Dans un souci de modernisation du secteur, 205 pirogues sont motorisées. Pour le sous-secteur de l'aquaculture, 20 fermes aquacoles sont recensées dans la région pour une production de 8,3 tonnes en 2019.

Pour les ressources minières, l'extraction d'argile, de sable et de latérite a atteint respectivement 12 114 m^3, 8 700 m^3 et 5 590 m^3 en 2019. Cependant, des gisements non exploités de phosphate sont répertoriés dans la région (Tanaff, Samine et Diannah Malary). En termes d'énergie électrique, la SENELEC dispose d'une puissance installée de 3,2 MW et a mis en service 2,8 MW.

Pour le plan touristique, Sédhiou dispose d'atouts, cultuels et naturels en dépit de la faiblesse de l'industrie touristique. La région compte au total neuf (09) réceptifs hôteliers en 2020, comportant 104 chambres pour 185 lits.

Dans le domaine du transport et du désenclavement, le réseau routier de la région s'établit à 1 628 km dont 77,6% de routes non bitumées. Toutefois, d'importants projets routiers comme la boucle du Boudié sont en cours de réalisation œuvre dans la région.

Concernant le secteur du commerce, la population commerçante a augmenté de 8,4% de même que les produits échangés (+2,4%). Dans le domaine de l'artisanat, 125 artisans inscrits dans les sections production, art et service ont été enregistrés en 2019.

Pour la poste, les mandats émis s'élèvent à 4 milliards 863 millions contre 8 milliards 910 millions pour les mandats payés.

Un fort capital humain au service du développement économique durable…

Pour l'éducation, l'offre éducative s'est améliorée grâce à l'augmentation des structures d'accueil (218 pour le DIPE, 512 pour l'élémentaire, 68 pour le moyen et 35 pour le secondaire). Dans le même sillage, le personnel est renforcé ainsi que les conditions de travail se sont améliorés. Ainsi, les indicateurs scolaires, les résultats aux examens et concours ont évolué positivement.

Sur le plan hydraulique, l'accès par Adduction Eau Potable (AEP) s'établit à 24,7% en 2014 contre 35,5% en 2015 en milieu rural. En zone urbaine, la couverture en eau potable est satisfaisante avec une production plus importante que la consommation.

Pour l'assainissement, les investissements massifs de l'Etat et des PTF en termes d'ouvrages d'assainissement individuels et collectifs sont en train de réduire le retard accusé par la région dans ce sous-secteur.

En termes d'assistance, 1 423,3 millions sont payés dans le cadre des bourses de sécurité familiale ; 547 sorties sont effectuées par les sapeurs-pompiers.

Dans le domaine de l'environnement, un nombre de 30 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont répertoriées en 2019. En plus, 3 Etudes d'Impact Environnemental ont été réalisées à la même date.

Sur le plan de la justice, la population carcérale s'établit à 113 et 40 enfants en danger ou en conflit avec la loi pris en charge par l'AEMO.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Sédhiou est créée par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant les articles premier et deuxième de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale.

Elle s'étend sur une superficie de 7 330 km², soit 3,7 % du territoire national. Elle est limitée, au Nord, par la République de Gambie, au Sud, par les Républiques de Guinée Bissau et de Guinée Conakry, à l'Est, par la région de Kolda, à l'Ouest, par la région de Ziguinchor.

Cette position, qui en fait une région frontalière à trois pays et située au centre de la Casamance, lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région. La région est arrosée par le fleuve Casamance, qui sépare le département de Goudomp de celui de Sédhiou, et le Soungrougrou qui sépare le département de Bounkiling de celui de Sédhiou.

Le département de Bounkiling est le plus vaste avec 38,6% de la superficie régionale, suivi de Sédhiou et Goudomp avec respectivement 37,2% et 24,2%.

La région compte 941 villages officiels dont 369 villages dans le département de Bounkiling, 298 dans celui de Goudomp et 274 dans celui de Sédhiou.

Graphique I-1 : Carte administrative de la Région

Source : ARD Sédhiou

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Les types de sol rencontrés sont les suivants :

- Les sols ferrugineux, tropicaux et/ou ferralitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Ils sont communément appelés sols « Deck » et couvrent la majeure partie de la région. Ils sont aptes à la culture des céréales et de l'arachide.
- Les sols argilo limoneux localisés sur les pentes des vallées. C'est le domaine des palmeraies et une zone apte à l'arboriculture et au maraîchage.
- Les sols hydro morphes ou sols gris se situent en bas des pentes. Ces sols sont aptes à la riziculture.
- Les sols hydro morphes à Gley salé sont issus du contact alluvial fluviomarin et bordent les fleuves Casamance et Soungrougrou. Ces sols sont rizicultivables en hivernage mais sont souvent exposés à l'intrusion de la langue salée.
- Les sols halomorphes acidifiés par la forte teneur en sel qui les rend inutilisables.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

I.3.1. VEGETATION

Les formations végétales sont caractérisées par une prédominance de la savane boisée.

La région présente les formations végétales suivantes :

- la savane arborée au Nord composée d'essences dominées par les combrétacées, les Ficus glumosa, les Parian biglobosa et les Pterocarpus erinaceus ; les feux de brousse et les coupes clandestines constituent un danger pour cette formation végétale ;
- la palmeraie qui abrite d'importants peuplements de palmiers à huile (Elacis guineensis) avec des superficies estimées environ à 25 000 hectares. Cependant, elle est surtout caractérisée par son état de dégradation avancée et l'absence de régénération naturelle devant assurer sa pérennité ;
- la rôneraie est répertoriée dans les Arrondissements de Djibabouya, Djirédji et Bona. Dans la zone de Diafilon, les coupes clandestines et les effets néfastes des dernières années de sécheresse ont fini par détériorer profondément la rôneraie qui, jadis, faisait la fierté de ces localités.
- la mangrove, localisée dans les Bolongs et le long du Soungrougrou, est composée de Rhizophora racemosa en bordure et d'Avicenia nitida en vasière. Suite aux années de sécheresse, elle a presque disparu.

Aussi, importe-t-il de noter que la nouvelle région de Sédhiou compte 12 forêts classées qui s'étendent sur une superficie de 83 543 ha.

I.3.2. FAUNE

Le potentiel faunique de la région est constitué du gibier à poils et à plumes. Les principales espèces répertoriées sont les phacochères, les biches, les singes, les tourterelles, les pintades, les perroquets, les pigeons verts, les perdrix, les oies et canards sauvages, etc. Pour ce qui est de l'avifaune, la région constitue une plateforme assez importante dans la migration de certaines espèces telles que les cigognes et les anatidés. L'importance et la diversité des ressources fauniques offrent des possibilités de développement du tourisme cynégétique dans la région. Ainsi, les superficies considérées sont évaluées à plus de 200 000 hectares (source BIC, IREF/Sédhiou, 2010).

Cependant, la dégradation de l'habitat sauvage liée au braconnage, à diverses autres actions anthropiques, aux aléas climatiques et aux travaux routiers explique en partie la disparition de certaines espèces comme l'hippopotame, le caïman, le buffle, le lion, la tortue d'eau douce, etc.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.4.1. PLUVIOMETRIE

Le climat est de type soudano guinéen présentant des précipitations qui s'étalent de juin à octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1 000 mm par an.

I.4.2. TEMPERATURE

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre Décembre et janvier et varient entre 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre Mars et Septembre avec des variations de 30 à 40°C.

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Sédhiou dispose d'un réseau hydrographique assez dense composé essentiellement du fleuve Casamance (la moyenne), de l'affluent Soungrougrou, des mares temporaires et permanentes et de bolongs.

La nappe maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 m à l'Ouest de l'axe Sénoba-Bafata est accessible à moins de 160 m dans la partie Centre Sud-est de la région. Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m à l'Ouest avec des débits de 200 à 300 m3/heure. Au Nord-Ouest, la nappe semi-profonde, résidant dans les sables, peut être atteinte entre 50 et 150 m de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m3/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m3/heure pour les puits et de 10 à 60 m3/heure pour les forages.

Graphique I-2 : Carte réseau hydrographique

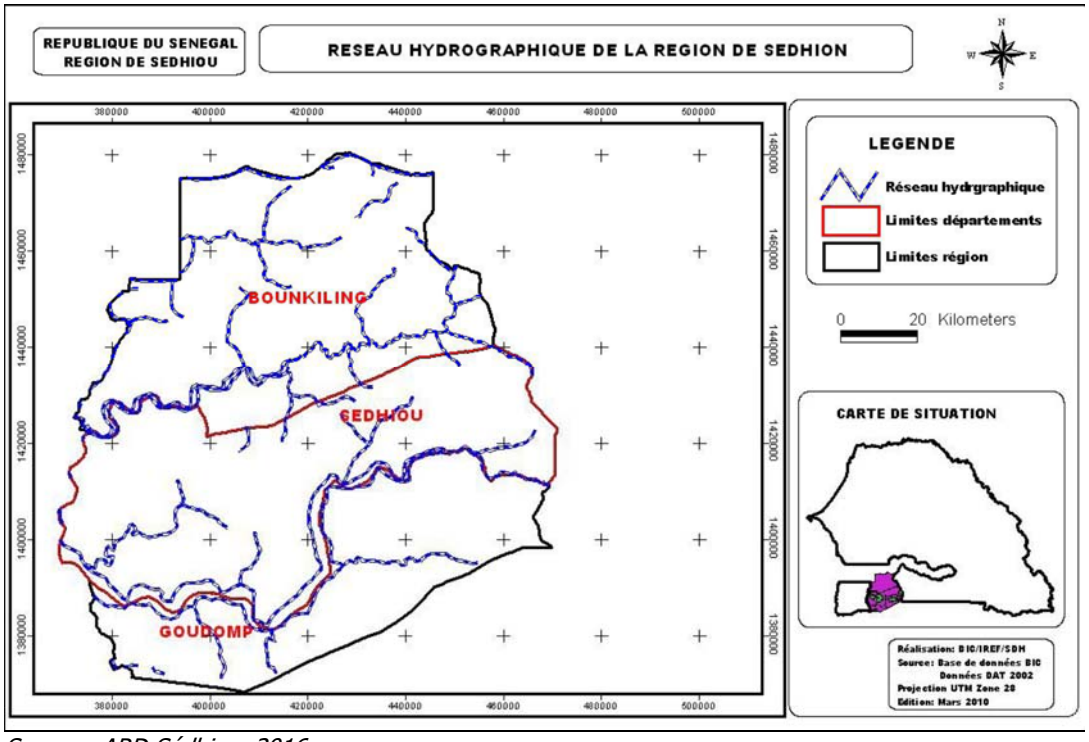

Source : ARD Sédhiou, 2016

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

I.6.1. AGRICULTURE

L'économie régionale est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. D'après le RGPHAE, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture. Les spéculations dominantes restent le riz pluvial, l'arachide et le mil. L'exploitation forestière et l'arboriculture, notamment, fruitière constitue un secteur d'espoir pour les populations. Dans ce sillage, la région de Sédhiou est deuxième en termes de production d'anacarde avec 33%. Idem pour la filière banane et mangue.

I.6.2. ELEVAGE

En majorité de type extensif sédentaire, il constitue une activité essentielle de l'économie régionale. Les espèces élevées dans la région sont essentiellement composés des bovins, composés essentiellement de la race N'dama et de quelques métis issus de races locales (département de Bounkiling) et de races exotiques (produits des campagnes d'insémination artificielle).

I.6.3. PECHE ET AQUACULTUE

Arrosé par le fleuve Casamance et ses affluents, Sédhiou est une région où se développent d'importantes activités piscicoles. Les principales espèces rencontrées sont les carpes, les mulets et les crustacés. Il faut cependant noter la raréfaction de plus en plus accrue de la ressource halieutique. Concernant l'aquaculture, la région de Sédhiou est érigée en pôle aquacole national en 2015.

I.6.4. TOURISME

La région de Sédhiou, de par ses potentialités culturelles et forestières, offre de réelles possibilités de développement du tourisme. En plus des sites et monuments historiques, l'existence de forêts offre des possibilités non négligeables de développer le tourisme cynégétique. La chasse constitue une belle perspective dans la région de Sédhiou. Les réceptifs hôteliers sont pour la plupart localisés dans les communes de Sédhiou et de Diendé.

I.6.5. VOIES DE COMMUNICATION

Une des contraintes (l'enclavement interne et externe) majeures qui freinait l'essor de la région est en train d'être levée. En effet, la construction du pont de la Sénégambie au niveau de Farafégné a permis de régler la problématique de l'enclavement externe de la région. Au niveau interne, des efforts sont notés ces dernières années avec la construction de quelques pistes rurales et du pont de Marsassoum (en cours de réalisation).

A cette faible mobilité des personnes et des biens, s'ajoute le déficit en moyens de télécommunications. Mais plus généralement, la région de Sédhiou bute sur un déficit en infrastructures. Dans certaines parties de la région de Sédhiou, les populations n'ont pas encore accès au téléphone et l'accès à internet est très faible et principalement concentré dans les grandes agglomérations.

En matière de transport aérien, le seul aérodrome, situé à Diendé, est configuré pour de tout petits avions et uniquement pour des opérations d'atterrissage et d'envol.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

Introduction

Sur la base des projections démographiques, la population de la région de Sédhiou s'établit à 553 005 habitants en 2019, soit 3,4% de la population sénégalaise. En 2025, cette population atteindra 679 840 habitants soit un accroissement de 126 835 en six (06) ans.

Cette augmentation rapide de la population a des répercussions sur l'ensemble des secteurs d'activités de la région, ce qui met en exergue le caractère transversal de la démographie. Les données analysées dans ce chapitre proviennent essentiellement de l'Agence nationale de Statistique et de la Démographie, à travers les différents recensements/projections démographiques, enquêtes par sondage, etc.

Ainsi, il sera question dans ce chapitre, d'étudier les caractéristiques de la population régionale (l'état, la structure de la population et son évolution) et sa répartition dans l'espace régionale.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 est le quatrième du genre que le Sénégal a réalisé après ceux de 1976, de 1988 et de 2002. Les résultats issus de ces différents recensements ainsi que les données de projection de ces cinq dernières années (après 2013) sont contenues dans le tableau ci-après.

Tableau II-1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2016

Désignation \ Année	1976(1)	1988(2)	2002(3)	2013(4)	2019 (5)
Population résidente	212804	282248	341144	452 994	553 005
Taux d'accroissement moyen annuel en %		**2,4**	**1,4**	**2,6**	**2,9**

Source : (1) ANSD. RGPH 1976
(2) ANSD. RGPH 1988
(3) ANSD. RGPH 2002
(4) ANSD. RGPHAE 2013
(5) ANSD. Données de projection

En 43 ans (entre 1976 et 2019), la population de la région de Sédhiou a plus que doublé, passant de 212 804 à 553 005 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,2%. L'analyse des résultats enregistrés lors des différents recensements montrent que la population de la région a progressé plus rapidement durant les périodes intercensitaires 1976-1988 (2,4%) et 2002-2013 (2,6%) que durant la période 1988-2002 (1,4%). En dépit de cet accroissement constaté à partir des années

2000, plusieurs indicateurs indiquent plutôt une maitrise des principaux déterminants de l'augmentation de la population. En effet, selon les données de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) de 2016, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'établit à 6,3 à Sédhiou. Dans la même veine, la mortalité, bien qu'étant relativement élevée, tend à baisser. La baisse de la fécondité peut résulter de : l'usage de la contraception (14,3%), le recul de l'âge au mariage et de la période d'allaitement.

II.2. Structure par âge et par sexe

II.2.1. ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges de la région de Sédhiou présente une base large avec un rétrécissement progressif vers le sommet témoignant ainsi la prédominance des jeunes au sein de la population totale de la région.

Le nombre de naissances est important (pyramide à base large) et la pyramide s'affine au fur et à mesure que l'âge augmente sous l'effet relativement de la mortalité et de l'émigration. La population de la région se caractérise par sa jeunesse. En effet, l'examen du graphique II.1 révèle qu'en 2019, 47,1% des habitants de la région ont moins de 15 ans, 58,2% ont moins de 20 ans alors que 3,0% ont 65 ans et plus.

Graphique II.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Sédhiou

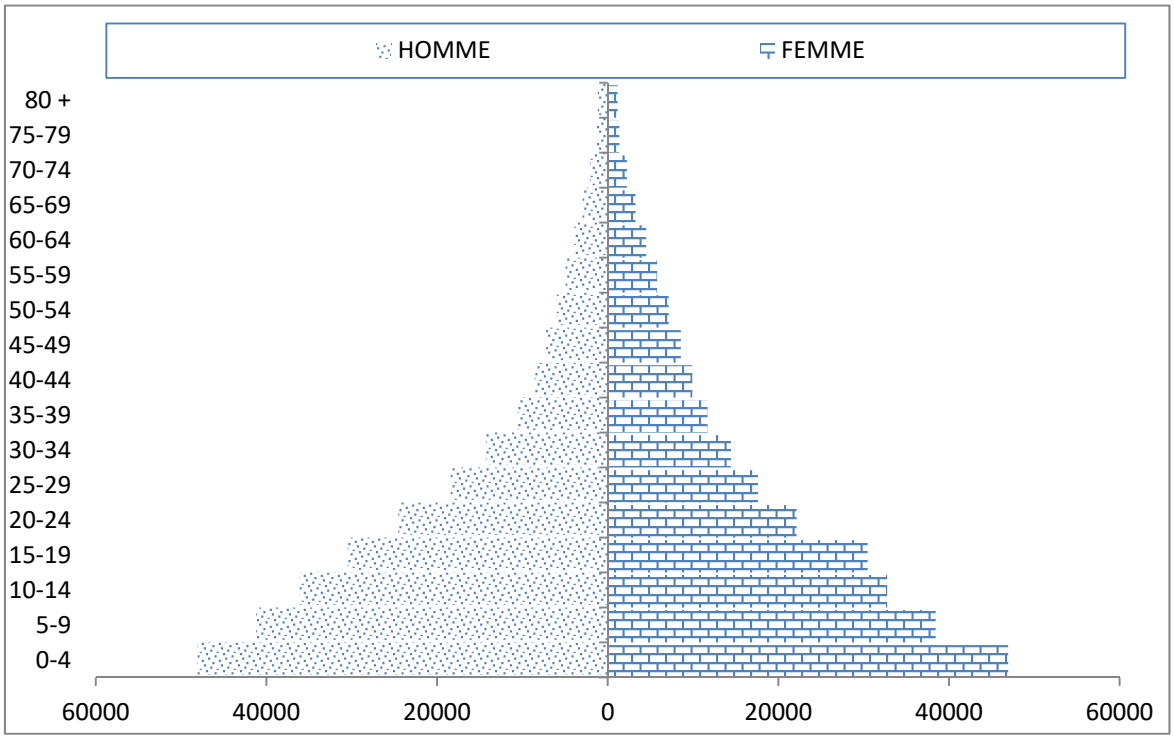

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2019

Cette pyramide met en exergue la prépondérance des enfants de sexe masculin dans la tranche des moins de 5 ans (50,6%). Par contre, à partir de 25 ans, on observe une

diminution progressive de la population masculine. En effet, cette période coïncide avec l'âge d'entrée dans la vie active. Ceci pourrait s'expliquer par le fait d'une part que les hommes sont beaucoup exposés aux travaux durs qui augmentent les risques d'exposition à la mortalité et d'autre part à la migration (travail ou études).

II.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour 100 femmes, est fonction de la répartition par sexe de la population.

Graphique II.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou

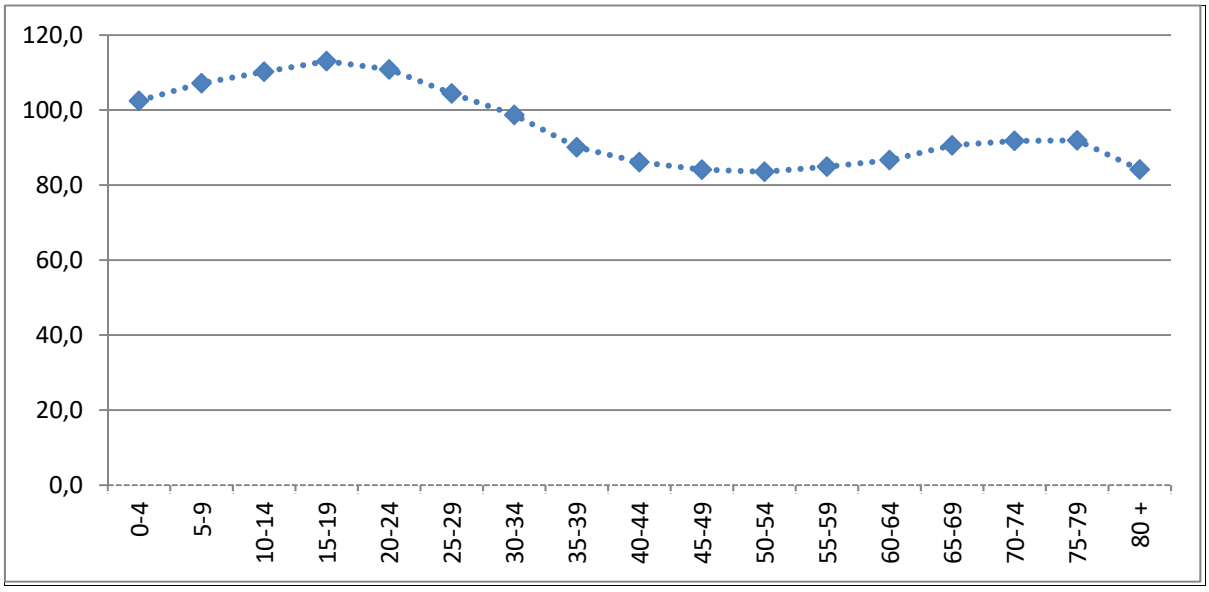

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2019

Les rapports de masculinité par tranche d'âge montrent d'une manière générale un déséquilibre entre les sexes. En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 98% soit 98 hommes pour 100 femmes.

L'avantage numérique des hommes s'observe jusqu'à 33 ans. Toutefois à partir de cet âge les femmes prédominent.

Cet état de fait pourrait être expliqué par l'effet conjugué de la mortalité et de la migration (surtout l'exode vers les autres centres urbains du pays) qui touche plus les hommes que les femmes.

II.3. Répartition spatiale de la population et densité

II.3.1. REPARTITION SPATIALE

La situation de la répartition spatiale de la population par zone de résidence des départements de la région en 2019 est contenue dans le graphique II.3.

Graphique II.3 : Répartition de la population de la région de Sédhiou

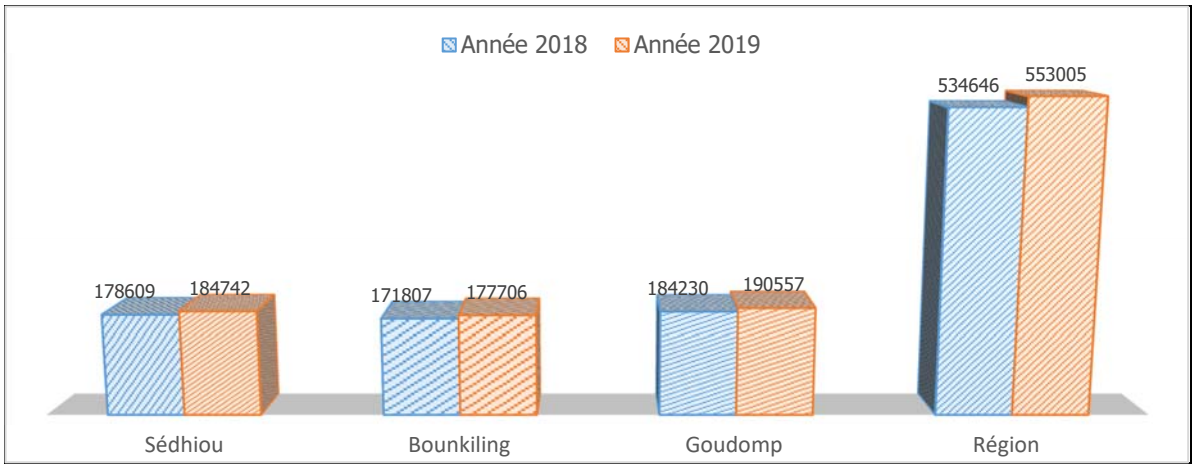

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2019

Au regard de ces chiffres, il existe une répartition quasi homogène de la population en 2019, marquée par une prédominance du département de Goudomp qui concentre 34,5% (190 557 habitants) de la population totale. Il est suivi par Sédhiou avec 184 742 habitants, soit 33,4%. Bounkiling est moins peuplé avec 177 706 habitants (32,1%).

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Sédhiou	26682	54423	81105	67290	36347	103637	93972	90770	184742
Bounkiling	16226	15271	31497	74293	71916	146209	90519	87187	177706
Goudomp	17175	15669	32844	78462	79251	157713	95637	94920	190557
Région	**60083**	**85363**	**145446**	**220045**	**187514**	**407559**	**280128**	**272877**	**553005**

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2019

Suivant la zone de résidence, on observe une inégale répartition de la population urbaine selon le département de résidence. En effet, plus de la moitié (55,8%) de la population urbaine de la région se trouve à Sédhiou contre 22,6% à Goudomp et 21,6% à Bounkiling.

II.3.2. DENSITES DE POPULATION

Pour rendre compte de la concentration ou de la dispersion de la population, la densité fait partie des indicateurs les plus appropriés. Celle-ci est le rapport entre la population totale de la circonscription administrative sur la superficie.

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département

Département	Superficie (km^2)	Année 2018		Année 2019	
		Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Sédhiou	2 726,8	178 609	65,5	184 742	67,8
Bounkiling	2 829,4	171 807	60,7	177 706	62,8
Goudomp	1 773,9	184 230	103,9	190 557	107,4
Région	**7 330**	**534 646**	**72,9**	**553 005**	**75,4**

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2019

Le tableau II.3 permet d'analyser la pression démographique exercée sur chaque département de la région. La population de la région de Sédhiou représente 3,4% de la population sénégalaise et elle occupe par ailleurs 3,7% du territoire national. Cependant, la population est inégalement répartie à l'intérieur du territoire régional. En effet, en 2019, le département de Sédhiou, avec 184 742 habitants (33,4% de la population régionale) sur une superficie de 2726,8 km², soit une densité de 67,8 hts/km², constitue un pôle démographique important. Cette situation pourrait être expliquée par le niveau de concentration des activités économiques dans ce département qui, par ailleurs, fait office de chef-lieu de région. Le département de Goudomp est plus densément peuplé avec 107,4 hts/km² du fait de sa superficie qui est relativement faible (1 773,9 km², soit 24,2% du territoire régional).

Conclusion

L'analyse de la démographique de la région à travers la structure par sexe et par âge met en exergue le caractère jeune (âge moyen est de 21 ans) de sa population. En outre, les hommes prédominent (50,7%). Une bonne partie de cette population vit en zone rurale (407 559). L'analyse dynamique met en évidence l'accroissement rapide de la population durant la dernière période intercensitaire. Il est donc important de prendre en compte ces faits dans les politiques de planifications pour une prise en charge correcte et pérenne des besoins de la population.

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

Introduction

Le développement économique s'accompagne d'une urbanisation accrue. En effet, Les commodités qui existent en milieu urbain, comparées aux zones rurales (cadre de vie attrayant, industries, commerce, hôpitaux, opportunités d'emploi, etc.) sont à l'origine des mouvements de populations vers les villes. Le taux d'urbanisation de la région de Sédhiou (19,6% en 2018) connait un accroissement depuis 2010.

Dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), les autorités ont pris des initiatives dans le domaine de l'habitat. Dans ce sillage, l'Etat a l'ambition de dérouler un vaste programme de logements sociaux à travers la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) et la Société Nationale des Habitations à Loyer Modérés (SN HLM).

Dans la région de Sédhiou, aucun projet de logements sociaux n'y est enregistré depuis les HLM des années 1980.

Ce chapitre fait d'abord l'état des lieux de l'urbanisme, il s'intéresse ensuite à l'habitat et à la construction et, enfin, il met en exergue les contraintes ainsi que les potentialités du secteur.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

La population urbaine de la région s'établit à 113 226 habitants sur un total de 517 012, soit un taux d'urbanisation de 21,9%. Par rapport à 2010, la population urbaine s'est passée de 67 136 à 113 226 habitants, soit un accroissement moyen annuel de 7,8%.

Graphique III.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2010 et 2017

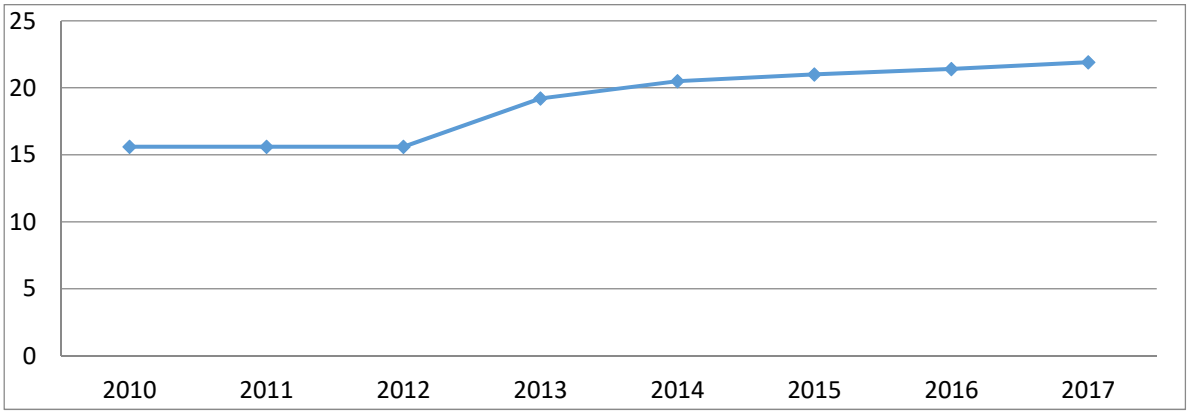

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2019

Cette hausse spectaculaire de la population urbaine peut être expliquée par le développement de certains centres urbains qui attirent les ruraux à la recherche d'emploi ou de meilleures conditions de vie. Il s'agit principalement des communes de Sédhiou, de Madina Wandifa et de Goudomp qui abritent par ailleurs 49,7% de la population urbaine de la région. Les populations urbaines desdites communes ont augmenté de 3,4% durant ces trois dernières années (2013-2017).

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

Dix communes urbaines sont répertoriées dans la région (Sédhiou, Marsassoum, Dianah malary, Bounkiling, Madina Wandifa, Ndiamacouta, Goudomp, Diattacounda, Samine et Tanaff). La plus petite commune en termes de population est celle de Dianah Malary avec 3 499 habitants, soit 3,5% de la population urbaine. La commune de Sédhiou compte 24,4% de la population urbaine.

Tableau III-1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

Localités	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Région de Sédhiou	261711	255301	517012	53275	49425	102699
Département de Sédhiou	**87856**	**84863**	**172719**	**20982**	**19513**	**40494**
Commune de Sédhiou	14228	13408	27636	14714	13865	28579
Commune de Marsassoum	4249	3775	8022	4394	3904	8296
Commune de Dianah Malary	1812	1686	3499	1874	1744	3619
Département de Bounkiling	**84629**	**81513**	**166141**	**15688**	**14764**	**30451**
Commune de Bounkiling	3836	3487	7323	3967	3606	7573
Commune de Madina Wandifa	7188	6742	13930	7434	6972	14405
Commune de Ndiamacouta	4145	4048	8194	4287	4186	8473

Localités	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Département de Goudomp	**89413**	**88743**	**178156**	**16605**	**15148**	**31754**
Commune de Goudomp	7564	7124	14688	7822	7367	15189
Commune de Diattacounda	2652	2319	4972	2743	2398	5141
Commune de Samine	2890	2643	5533	2989	2733	5722
Commune de Tanaff	2951	2563	5514	3051	2650	5702

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2019

La répartition de la population urbaine selon le sexe révèle que les hommes sont plus nombreux. En effet, ils représentent 50,6% de la population urbaine contre 49,4% pour les femmes. Cette tendance globale caractérise les différentes communes de la région.

III.1.3. LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DES PARCELLES

Durant l'année 2019, 3 260 parcelles sont loties dans deux communes de la région (Marsassoum et Bambali). L'ensemble des parcelles ont fait l'objet d'attribution.

Tableau III-2 : Répartition des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Sédhiou	**Année 2018**	2 062	2 062	Commune de Bambali
	Année 2019	3 260	3 260	Commune de Marsassoum
	Variation 2018/2019	58,1%	58,1%	
Goudomp	**Année 2016**	0	0	
	Année 2017	0	0	
Bounkiling	**Année 2016**	0	0	
	Année 2017	0	0	
Région	**Année 2017**	2 062	2 062	Commune de Bambali
	Année 2018	3 260	3 260	Commune de Marsassoum
	Variation 2018/2019	**58,1%**	**58,1%**	

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2019

Par rapport à 2018, les lotissements et les attributions ont progressés de 58,1%.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

La Division Régionale de l'Urbanisme de Sédhiou a reçu 86 demandes d'autorisation de construire en 2019 contre 37 en 2018, soit une hausse de 132,4%. Après traitement desdits dossiers, 63 autorisations ont été délivrées, soit un taux de 73,3%. Le taux diffère selon le département. Par ailleurs, 9 demandes d'autorisation de construire sur

10 (87,2%), déposées en 2019, concernent le département de Sédhiou. Cette forte demande peut être expliquée par le fait que ladite localité constitue un pôle d'attraction puisqu'elle est le chef-lieu de région.

Tableau III-3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Sédhiou	**Année 2018**	34	28
	Année 2019	75	55
	Variation %	120,6%	96,4%
Bounkiling	**Année 2018**	2	1
	Année 2019	6	4
	Variation %	200%	300%
Goudomp	**Année 2018**	1	1
	Année 2019	5	4
	Variation %	400%	300%
Région	**Année 2018**	**37**	**30**
	Année 2019	**86**	**63**
	Variation %	**132,4%**	**110,0%**

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2019

A l'instar des demandes, les autorisations de construire ont fortement progressé entre 2018 à 2019 (+110%).

Tableau III-4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		Année 201	Année 201	Variation	Année	Année 201	Variation	Année	Année	Variation	Année 201	Année	Variation
Lieux d'habitation	**Rez de chaussée**	7	15	114,3	0	0	nd	0	0	nd	7	15	114,3
	Etage	13	29	123,1	0	1	nd	0	0	nd	13	30	130,8
	Total	20	44	120,0	0	1	nd	0	0	nd	20	45	125,0
Etablissements commerciaux	**Rez de chaussée**	1	2	100,0	0	0	nd	0	4	nd	1	6	500,0
	Etage	1	1	0,0	0	1	nd	1	0	-100	2	2	0,0
	Total	2	3	50,0	0	1	nd	1	4	300	3	8	166,7
Lieux de culte	**Rez de chaussée**	0	1	nd	0	2	nd	0	0	nd	0	3	nd
	Etage	0	0	nd	0	0	nd	0	0	nd	0	0	nd
	Total	0	1	nd	0	2	nd	0	0	nd	0	3	nd
Autres	**Rez de chaussée**	1	0	-100,0	1	0	-100,0	0	0	nd	2	0	-100,0
	Etage	0	4	nd	0	0	nd	0	0	nd	0	4	nd
	Total	1	4	300,0	1	0	-100,0	0	0	nd	2	4	100,0
Total	Rez de chaussée	9	18	100,0	1	2	100,0	0	4	nd	10	24	140,0
	Etage	14	34	142,9	0	2	nd	1	0	-100	15	36	140,0
	Total	23	52	126,1	1	4	300,0	1	4	300	25	60	140,0

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2019

Une forte disparité est observée suivant la destination de la construction : 75% des autorisations sont à usage d'habitation, contre 13% pour les établissements commerciaux.

La répartition des autorisations de construire montre que 60% des constructions de 2019 sont des maisons à étage.

Cette nouvelle tendance à construire des maisons à étage contraste avec la situation de 2013 où 76,4% des concessions étaient des constructions basses.

Tableau III-5 : Répartition des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat

		Circonscription administrative			
		Sédhiou	**Bounkiling**	**Goudomp**	**Ensemble**
Type de logement	**Autre**	1,3	1,4	1,7	1,5
	Case	9,4	28,2	16,3	17,9
	Baraque	1,7	1,4	1,7	1,6
	Maison basse	86,5	67,4	75,3	76,4
	Maison à étage	0,8	1,5	4,9	2,4
	Immeuble à Appartement	0,2	0,1	0,1	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Statut d'occupation	**Propriétaire**	83,7	89,3	82,0	85,0
	Co Propriétaire	4,9	4,8	8,2	6,0
	Locataire	7,7	3,3	4,9	5,3
	Co Locataire	0,4	0,4	0,6	0,5
	Location-vente	0,0	0,0	0,0	0,0
	Logé par l'employeur	0,8	0,3	0,6	0,6
	Logé par parents/amis	1,9	1,2	3,0	2,0
	Autre	0,5	0,6	0,8	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Mode d'acquisition	**Auto construction**	90,7	90,8	86,8	89,4
	Promoteur immobilier	0,8	0,9	0,6	0,8
	Coopérative d'habitat	0,5	0,9	1,2	0,9
	Héritage	5,5	5,1	7,0	5,9
	Autre	2,6	2,3	4,3	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPHAE, 2013

Concernant le statut d'occupation, 85,0% des ménages de la région sont propriétaires de leurs maisons contre 6,0% pour les co propriétaires et 5,3% pour les locataires. Le principal mode d'acquisition des logements reste l'auto construction (89,4%), d'où la nécessité d'un accompagnement de l'Etat à travers les sociétés immobilières comme la SN-HLM et la SICAP pour permettre aux ménages de disposer de toit.

Depuis les HLM des années 1980, aucun projet immobilier de l'État n'a pas vu le jour dans la Région de Sédhiou.

Néanmoins, certaines structures essayent de se positionner dans la commune de Goudomp et de Bambali sur des sites devant servir de constructions d'habitations à loyer modéré.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.3.1. ATOUTS

- Existence de projets et programmes de l'Etat ;
- Acte 3 de la décentralisation qui a consacré la communalisation intégrale. Beaucoup d'initiatives pour la mise en œuvre de lotissements dans presque toutes les Communes ;
- Production assez satisfaisante de parcelles régulières
- Existence de matériaux locaux de qualité comme le sable, la latérite et le banco dans une moindre mesure ;
- Appui des partenaires techniques et financiers.

III.3.2. CONTRAINTES

- La dégradation du cadre de vie qui se manifeste par la prolifération des ordures ménagères, des déchets plastiques, les dépôts sauvages ;
- L'insuffisance de réseaux d'évacuation et d'épuration des eaux usées et pluviales ;
- Les inondations ;
- L'encombrement de la voie publique ;
- Absence de documents de planification à long terme pour une urbanisation bien pensée ;
- Faiblesse des moyens humains de qualité, matériels et logistique de la Division régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat dans une région d'intervention assez enclavée ;
- Procédures de lotissement non poursuivies jusqu'à terme à cause des lenteurs administratives mais aussi l'empressement des acteurs concernés ;
- Coût élevé des matériaux modernes (ciment, fer et autres) rendu plus onéreux par leur transport ;
- Absence de programme de logements sociaux dans une région pas assez nantie ;
- Manque de dynamisme ou inexistence de coopératives d'habitat
- L'insuffisance d'espaces verts.

III.3.3. PERSPECTIVES

- ❖ Projet de mise en œuvre d'un projet de pôle urbain de 300 hectares dans la Commune de Diendé et d'une ZAC de 150 hectares à Bambali ;
- ❖ Programme 100 000 logements compte réaliser des logements sociaux pour :

- 50 hectares dans le projet de ZAC de Bambali
- 50 hectares à Pontadosse dans la Commune de Kaour
- 10 hectares dans celle de Inor entre Bounkiling et Madina Wandifa.

Conclusion

Avec un taux d'urbanisation de 21,9%, la région doit consentir beaucoup d'efforts pour se rapprocher de la moyenne nationale (45,2%). En ce qui concerne l'habitat et le cadre de vie, la situation de la région n'est guère meilleure. Même si 85,0% des ménages possèdent leur logement, 17,9% de ces maisons sont des cases contre 76,4% pour les maisons basses. Toutefois, une nouvelle tendance à construire des maisons à étage est observée dans la région.

CHAPITRE IV : EDUCATION

Introduction

Plus de 750 millions d'adultes à majorité des femmes ne savent lire ni écrire et plus 263 millions de garçons et de filles sont non scolarisés. Pour une éducation équitable, la communauté internationale, dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), a fixé l'agenda 2030.

Au niveau national, le Sénégal a mis en place le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-ET) qui constitue le socle de la politique éducative, pour la période 2013-2030.

Au niveau local, le secteur de l'éducation est géré par l'Inspection d'académie de Sédhiou. Elle compte trois Inspections de l'Education et de la Formation (IEF), à raison d'une IEF par département. Concernant les structures d'accueil des élèves, l'IA en compte 833 dont 218 pour la petite enfance, 512 pour l'élémentaire, 68 pour le moyen et 35 pour secondaire. En outre, la région dispose d'une seule structure pour la formation professionnelle.

Le présent chapitre se donne comme objectif d'analyser le secteur de l'éducation de la région à travers les structures d'accueil (petite enfance, élémentaire, moyen et secondaire), les indicateurs scolaires (taux brut de scolarisation, taux de réussite aux examens, etc.) et le diagnostic du secteur (potentialités, contraintes et perspectives).

IV.1. PETITE ENFANCE

L'éducation préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans pour trois années d'études (petite, moyenne et grande section). Au terme de la scolarisation préscolaire, ces enfants s'inscrivent directement au cours d'initiation (CI) de cycle élémentaire.

IV.1.1. INFRASTRUCTURES

En 2019, les structures d'accueil de la petite enfance de la région de Sédhiou sont au nombre de 218. Ces dites structures sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Sédhiou est le mieux servi avec 119 établissements, soit 54,6%. Il est suivi par Goudomp qui dispose de 63 structures (28,9%). Le département de Bounkiling abrite moins d'établissements préscolaires (36), soit 16,5% du total des établissements préscolaires de la région.

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Ecole communautaire	**Public**	0	0	0	0
	Privé	0	0	0	0
	Com/Ass	81	14	15	110
	Total	**81**	**14**	**15**	**110**
Case des Tout Petits	**Public**	19	4	17	40
	Privé	0	0	0	0
	Com/Ass	0	0	0	0
	Total	**19**	**4**	**17**	**40**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**Public**	2	10	24	36
	Privé	0	0	0	0
	Com/Ass	0	0	0	0
	Total	**2**	**10**	**24**	**36**
Ecole maternelle	**Public**	13	5	1	19
	Privé	0	0	0	0
	Com/Ass	0	0	0	0
	Total	**13**	**5**	**1**	**19**
Garderie d'enfants	**Public**	0	0	0	0
	Privé	4	3	5	12
	Com/Ass	0	0	1	1
	Total	**4**	**3**	**6**	**13**
Total	**Public**	**34**	**19**	**42**	**95**
	Privé	**4**	**3**	**5**	**12**
	Com/Ass	**81**	**14**	**16**	**111**
	Total	**119**	**36**	**63**	**218**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le réseau des structures de prise en charge de la petite enfance dans la région de Sédhiou est composé de différents type de statuts : il s'agit du public, du privé et le communautaire (établissements gérés par les associations). Ainsi, plus de la moitié de ces structures sont communautaires (111). Ensuite, vient les publics qui sont au nombre de 95, soit 43,6%. Les établissements préscolaires privés sont les moins représentés dans la région avec seulement 12 établissements, soit 5,5% du total.

Le département de Goudomp dispose du plus grand nombre d'établissements préscolaires publics (42,2%). Sédhiou et Bounkiling en ont respectivement 35,8% et 20,0%. De même, que pour le privé, Goudomp vient en premier (41,7%) ; Sédhiou en deuxième (33,3%) et en troisième Bounkiling (25,0%). Pour ce qui est du communautaire, Sédhiou prédomine avec 72,9%. Goudomp et Bounkiling ont respectivement 14,4% et 12,6% des établissements préscolaires communautaires de la région.

En ce qui concerne la répartition par type, il ressort du graphique ci-après, que la majorité des établissements préscolaires de la région est constituée d'écoles communautaires (sur 10 établissements préscolaires, les 5 sont des écoles communautaires). Ensuite viennent les cases des tout-petits puis les classes préparatoires à l'élémentaires qui ont des proportions respectives de 18,4% et 16,5%.

Les écoles maternelles (5,9%) et les garderies d'enfants (8,7%) sont les moins représentées dans l'ensemble des établissements préscolaires de la région.

Graphique IV-1 : Répartition des structures du DIPE selon le type

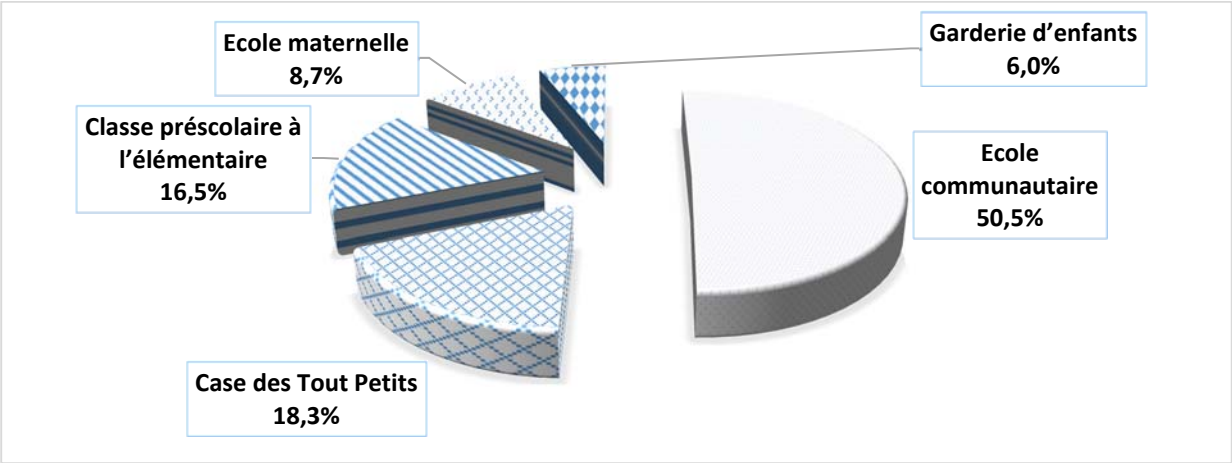

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Ci-après, on a le graphique qui donne l'évolution des structures de prise en charge de la petite enfance entre les neuf dernières années académiques. Le nombre d'établissements de prise en charge de la petite enfance a connu une croissance considérable en passant de 45 en 2009/2010 à 218 en 2018/2019, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 19,16%. Cependant, des disparités sont notées selon les départements. En effet, les départements de Sédhiou et Goudomp se détachent avec des TAMA de 19,47% et 22,7%. L'accroissement des établissements de la petite enfance est plus faible à Bounkiling et est de 15,3%.

Graphique IV-2 : Evolution des structures du DIPE entre 2010 et 2019

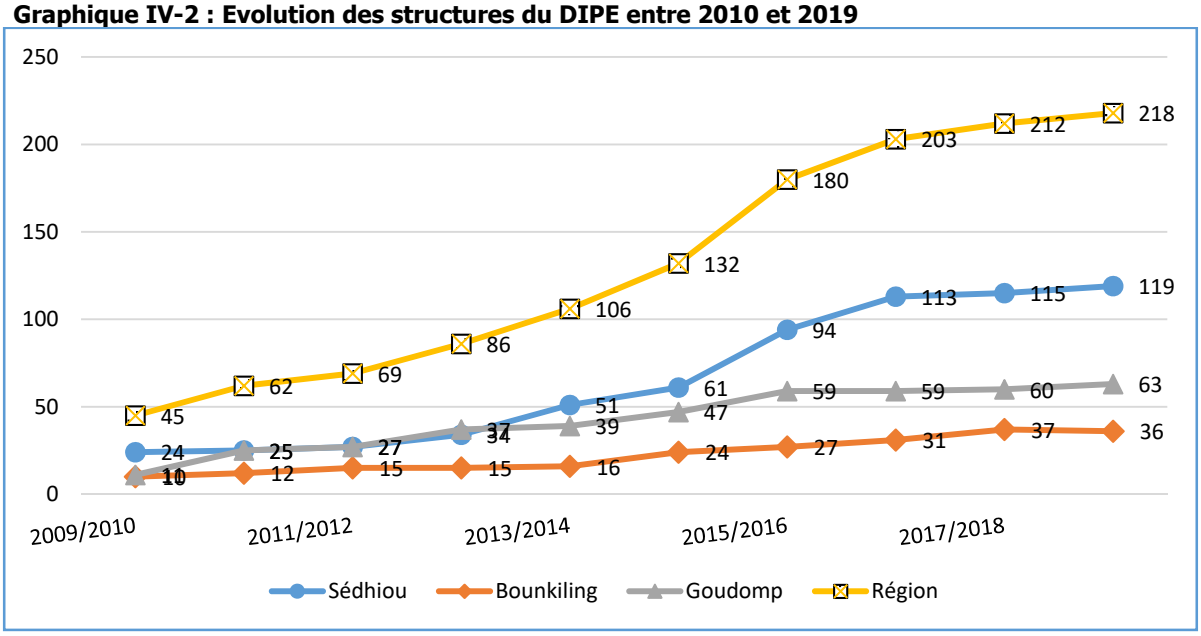

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

IV.1.2. PERSONNEL

En 2019, le personnel enseignant du préscolaire de la région de Sédhiou s'établit à 467. A l'instar de la répartition des structures d'accueil de la petite enfance, la tendance est similaire pour le nombre d'enseignants dans chacun des trois départements. Ainsi, Sédhiou est le département où on trouve le plus d'enseignants (59,1%), suivi de Goudomp puis Bounkiling qui enregistrent 26,3% contre 14,6% respectivement.

Tableau IV-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Sédhiou
Ecole communautaire	**Hommes**	98	0	16	114
	Femmes	58	0	10	68
	Ensemble	**156**	**0**	**26**	**182**
Case des Tout Petits	**Hommes**	34	4	31	69
	Femmes	27	9	18	54
	Ensemble	**61**	**13**	**49**	**123**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**Hommes**		14	21	35
	Femmes	2	18	6	26
	Ensemble	**2**	**32**	**27**	**61**
Ecole maternelle	**Hommes**	12	6	3	21
	Femmes	33	12	5	50
	Ensemble	**45**	**18**	**8**	**71**
Garderie d'enfants	**Hommes**		1	2	3
	Femmes	12	4	11	27
	Ensemble	**12**	**5**	**13**	**30**
Total	**Hommes**	144	25	73	242
	Femmes	132	43	50	225
	Ensemble	276	68	123	467

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

La répartition par sexe des enseignants de la petite enfance en 2019 montre une légère prédominance des hommes qui sont au nombre de 144, soit 52,2%, contre 132 femmes, soit 47,8%. Cette situation découle du fait que les hommes enseignent plus dans les écoles communautaires, les cases des tout-petits et les classes préscolaires à l'élémentaire, avec des pourcentages respectifs de 62,8%, 55,7% et 100%. Par contre, dans les écoles maternelles les femmes sont plus présentes (73,3%). Toutefois, pour les garderies d'enfants, les hommes sont à égalité par rapport aux femmes.

Graphique IV-3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

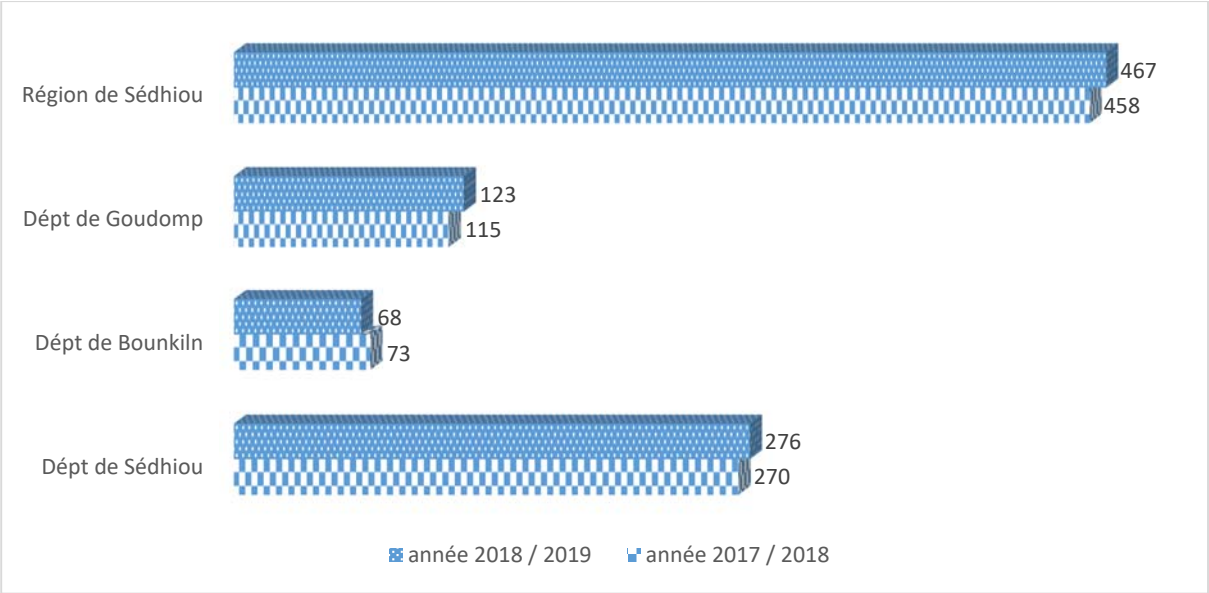

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

De l'année académique 2017/2018 à celle de 2018/2019, l'effectif régional du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance a légèrement augmenté en passant de 458 à 467, soit une hausse de 2,0%.

Ce résultat trouve son explication à travers l'augmentation du nombre d'enseignants dans le département de Goudomp (+7,0%) et à Sédhiou (+2,2%).

Bounkiling constitue le seul département qui a enregistré une baisse du personnel enseignant du préscolaire en 2018/2019 (-6,9%).

Dans le tableau qui suit, on a la répartition du personnel selon le diplôme et la fonction. Ainsi, l'essentiel de ces professionnels ont un niveau inférieur ou égal au Bac. En effet, en 2019, sur 162 directeurs, seul 29 ont un niveau supérieur ou égal au bac et les 133 restants ont un niveau inférieur ou égal au BFEM. De même, parmi les 24 chargés d'étude préscolaire de la région, il n'y a que 3 qui sont titulaires du baccalauréat, les autres ont un niveau inférieur ou égal au BFEM.

Concernant les éducateurs "craie en main" également, les 85,4% n'ont pas le BAC.

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction	Maitrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans Diplôme	Total
Département de Sédhiou								
Directeur	-	-	-	17	90	-	-	107
Chargé d'école	-	-	-	1	9	-	-	10
Educateur " craie en main"		1		14	135	8	1	159
Département de Bounkiling								
Directeur			1	3	12	1	1	18
Chargé d'école				2	2	1		5
Educateur " craie en main"	1	2		9	31	2		45
Département de Goudomp								
Directeur		1		7	28	1		37
Chargé d'école					8		1	9
Educateur " craie en main"				14	61	2		77
Région de Sédhiou								
Directeur	0	1	1	27	130	2	1	162
Chargé d'école	0	0	0	3	19	1	1	24
Educateur " craie en main"	1	3	0	37	227	12	1	281

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Par ailleurs, la répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel révèle qu'en 2019, la majorité des enseignants n'ont pas de diplôme professionnel (66,2%), 18,8% ont le CEAP et 15,0% sont titulaires d'un CAP.

Cependant, en 2019, tous les enseignants préscolaires du communautaire sont dépourvu de diplôme professionnel. Pour le privé, seulement 14,29% ont des diplômes professionnels. Les établissements publics concentrent le plus d'enseignants diplômés professionnellement avec un taux de 65,8%.

Tableau IV-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Sédhiou	**Public**	32	44	32	108
	Privé	1	3	8	12
	Com/Ass		0	156	156
	Total	**33**	**47**	**196**	**276**
Bounkiling	**Public**	13	14	15	42
	Privé		0	5	5
	Com/Ass		0	21	21
	Total	**13**	**14**	**41**	**68**
Goudomp	**Public**	24	27	33	84
	Privé		0	11	11
	Com/Ass		0	28	28
	Total	**24**	**27**	**72**	**123**
Région	**Public**	69	85	80	234
	Privé	1	3	24	28
	Com/Ass	0	0	205	205
	Total	**70**	**88**	**309**	**467**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Au niveau départemental, presque la même tendance est repérée à Sédhiou, à Bounkiling et à Goudomp. En 2019, 71,0% des enseignants préscolaires du département de Sédhiou sont sans diplôme professionnel. A Bounkiling, cette statistique s'établit à 60,3% et elle de 58,5% à Goudomp.

IV.1.3. EFFECTIFS

En 2019, les statistiques de l'éducation dans la région de Sédhiou font état d'un effectif total de 14 990 enfants inscrits officiellement dans tous les établissements d'accueil de la petite enfance. Le département de Sédhiou enregistre plus de la moitié de l'effectif total soit 8 359 élèves, ce qui représente en terme relatif 55,8%. A Goudomp, l'Inspection d'Académie de Sédhiou a dénombré 4 457 élèves préscolaires, soit 29,7% de l'effectif total de la région. Bounkiling concentre le plus faible nombre d'élèves préscolaire en 2019 (2174), soit 14,5% de celui de la région.

Tableau IV-5 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Dépt de Sédhiou	Dépt de Bounkiling	Dépt de Goudomp	Région de Sédhiou
Ecole communautaire	**Garçons**	2597	0	512	3109
	Filles	2400	0	502	2902
	Ensemble	**4997**	**0**	**1014**	**6011**
Case des Tout Petits	**Garçons**	829	191	902	1922
	Filles	885	292	963	2140
	Ensemble	**1714**	**483**	**1865**	**4062**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**Garçons**	29	559	559	1147
	Filles	17	549	504	1070
	Ensemble	**46**	**1108**	**1063**	**2217**
Ecole maternelle	**Garçons**	608	209	74	891
	Filles	595	184	75	854
	Ensemble	**1203**	**393**	**149**	**1745**
Garderie d'enfants	**Garçons**	216	98	190	504
	Filles	183	92	176	451
	Ensemble	**399**	**190**	**366**	**955**
Total	**Garçons**	**4279**	**1057**	**2237**	**7573**
	Filles	**4080**	**1117**	**2220**	**7417**
	Ensemble	**8359**	**2174**	**4457**	**14990**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

En ce qui concerne la distribution par sexe, on remarque presque une parité au niveau des élèves du préscolaire. En effet, sur les 14 990 élèves de la petite enfance, les 49,8% sont des filles contre 50,2% des garçons. Mise à part les cases des tout-petits dont les effectifs des filles sont plus importants (52,7%) ; les garçons prédominent dans les autres types d'établissements préscolaires de la région. Au niveau des départements, Bounkiling est le seul qui enregistre un plus grand nombre de filles (51,4%) que de garçons dans les écoles préscolaires. A Sédhiou et à Goudomp, les filles représentent respectivement 48,8% et 49,5%.

Tableau IV-6 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dépt. de Sédhiou	Dépt. de Bounkiling	Dépt. de Goudomp	Région de Sédhiou
Ecole communautaire	**année 2017 / 2018**	4617	697	796	6110
	année 2018 / 2019	4997	0	1014	6011
Case des Tout Petits	**année 2017 / 2018**	1847	371	1924	4142
	année 2018 / 2019	1714	483	1865	4062
Classe préscolaire à l'élémentaire	**année 2017 / 2018**	30	405	1041	1476
	année 2018 / 2019	46	1108	1063	2217
Ecole maternelle	**année 2017 / 2018**	1073	463	132	1668
	année 2018 / 2019	1203	393	149	1745
Garderie d'enfants	**année 2017 / 2018**	319	201	356	876
	année 2018 / 2019	399	190	366	955
Total	**année 2017 / 2018**	**7886**	**2137**	**4249**	**14272**
	année 2018 / 2019	**8359**	**2174**	**4457**	**14990**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

L'effectif des élèves du préscolaire a légèrement augmenté de 5,0% en passant de 14 272 en 2017/2018 à 14 990 en 2018/2019. Cette situation peut être expliquée par l'augmentation du nombre d'élèves à Sédhiou (6,0%), à Goudomp (4,9%) et à Bounkiling (1,7%).

Excepté les écoles communautaires qui ont enregistrés une faible baisse de leurs effectifs qui est de 1,9%, les autres établissements ont tous enregistré une hausse de leurs effectifs entre 2018 et 2019.

De 2010 à 2019, soit une période de 9 ans, l'effectif des élèves des établissements de la petite enfance est passé de 2 510 à 14 990 avec un taux d'accroissement moyen de 22,0%.

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Le taux Brut de Préscolarisation (TBPS) régional est estimé à 26,4% en 2019. Ce résultat est essentiellement tiré par le département de Sédhiou qui a un TBSPS de 46,4%. Goudomp et Bounkiling ont des TBPS respectifs de 22,8% et 11,3%. Selon le sexe, le TBPS des filles (26,6%) est supérieur à celui des garçons (26,3%).

Comparé à l'année scolaire 2017/2018, le TBPS a légèrement augmenté de 0,5% en 2018/2019. Cette situation est principalement due à la hausse du TBPS à Sédhiou. Par contre, le TBPS a diminué dans les autres départements de la région.

Graphique IV-4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

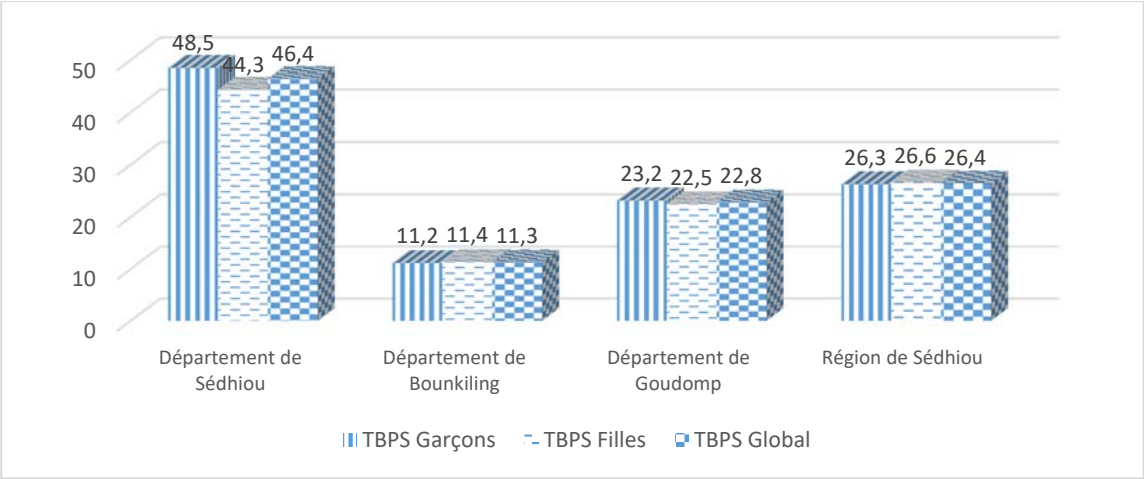

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

IV.2. ELEMENTAIRE

L'élémentaire reçoit les enfants âgés de 6 à 11 ans envers qui il se donne comme objectif de faire acquérir certaines connaissances de base dont notamment l'écriture, la lecture et le calcul. Il dure six années d'études et est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE).

IV.2.1. INFRASTRUCTURES

Au total, 512 établissements d'enseignement élémentaire sont répertoriés dans la région. Le département de Sédhiou, avec 31,3%, dispose de moins de structures que les deux autres (32,6% pour Bounkiling et 36,1% pour Goudomp). Le poids du privé reste faible (2,1%) dans la région notamment à Bounkiling qui ne dispose que d'une seule structure élémentaire privée.

Tableau IV-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	année 2017 / 2018			année 2018/ 2019			Variation (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Sédhiou	155	3	158	157	3	160	1,3	0,0	1,3
Bounkiling	163	1	164	166	1	167	1,8	0,0	1,8
Goudomp	170	8	178	178	7	185	4,7	-12,5	3,9
Région	**488**	**12**	**500**	**501**	**11**	**512**	**2,7**	**-8,3**	**2,4**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année scolaire 2017/2018, les établissements élémentaires ont connu une hausse de 2,4%. Cette hausse globale cache certaines disparités. En effet, le nombre de structures privées a fléchi de 8,3%, alors que celui du public s'est accru de 2,7%.

Le tableau qui suit donne la répartition des classes des établissements primaires de la région. Il ressort de ce dernier que la région dispose de 2 720 classes dont 2 646 dans le public et 74 dans le privé. Suivant le groupe pédagogique, 18,4% sont des classes multigrades, 2,3% sont à double flux et 79,3% sont à flux simple.

Dans le privé, l'essentiel des groupes pédagogiques sont à flux simple (97,3%) contre 2,7% de classes multigrades.

Toutefois, la région a fait des efforts importants dans la réduction des écarts entre les objectifs fixés dans le cadre du PAQUET-ET1 et les résultats qui y sont obtenus. En effet, les classes multigrades représentent 18,4% contre un objectif de 13,8%. De même, pour les classes à flux simple.

En revanche, la région a fait mieux que les objectifs fixés en termes de classes à double flux. En effet, les classes à double flux représentent 2,5% contre un objectif de 6,4%.

Tableau IV-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Simple	double flux	multigrade	
Sédhiou	**Public**	877	5	57	939
	Privé	31	-	-	31
	Total	**908**	**5**	**57**	**970**
Bounkiling	**Public**	501	30	206	737
	Privé	3	-	-	3
	Total	**504**	**30**	**206**	**740**
Goudomp	**Public**	710	27	233	970
	Privé	36	-	4	40
	Total	**746**	**27**	**237**	**1010**
Région	**Public**	2088	62	496	2646
	Privé	70	-	4	74
	Total	**2158**	**62**	**500**	**2720**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

L'essentiel des classes multigrades se trouvent dans les départements de Sédhiou (42,1%) et Goudomp (34,6%).

[1] L'objectif étant, in fine, d'avoir seulement des classes à flux simples.

Pour les multigrades, les proportions des départements s'établissent à 41,2%, 47,4% et 11,4% respectivement à Bounkiling, Goudomp et Sédhiou.

IV.2.2. PERSONNEL

L'effectif du personnel des établissements élémentaires est évalué à 2 752 dont 433 femmes, soit 15,7% contre 84,3% d'hommes.

Suivant le statut des établissements, seuls 3,1% du personnel sont dans le privé contre 96,9% pour le public.

Tableau IV-9 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Année 2017 / 2018			Année 2018 / 2019		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Sédhiou	**Hommes**	832	23	855	860	21	881
	Femmes	175	15	190	184	16	200
	Ensemble	**1007**	**38**	**1045**	**1044**	**37**	**1081**
Bounkiling	**Hommes**	563	2	565	567	1	568
	Femmes	99	1	100	107	1	108
	Ensemble	**662**	**3**	**665**	**674**	**2**	**676**
Goudomp	**Hommes**	809	35	844	835	35	870
	Femmes	116	7	123	115	10	125
	Ensemble	**925**	**42**	**967**	**950**	**45**	**995**
Région	**Hommes**	**2204**	**60**	**2264**	**2262**	**57**	**2319**
	Femmes	**390**	**23**	**413**	**406**	**27**	**433**
	Ensemble	**2594**	**83**	**2677**	**2668**	**84**	**2752**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

D'un effectif de 2 677 en 2017/2018, le personnel des établissements élémentaires atteint 2 752 en 2018/2019, soit une hausse de 2,8%. La hausse la plus importante est obtenue à Sédhiou (+3,4%). Il est suivi par Goudomp (+2,9%) et Bounkiling (+1,7%).

Tableau IV-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	Année 2017/ 2018	Année 2018 / 2019	Variation (%)
Sédhiou	Permanents	583	588	0,9
	Contractuels	424	402	-5,2
	Décisionnaire	-	90	nd
	Autre	0	1	nd
	Ensemble	**1007**	**1081**	7,3
Bounkiling	Permanents	339	341	0,6
	Contractuels	316	295	-6,6
	Décisionnaire	-	34	nd
	Autre	7	6	-14,3
	Ensemble	**662**	**676**	2,1
Goudomp	Permanents	514	492	-4,3
	Contractuels	395	389	-1,5
	Décisionnaire	-	74	nd
	Autre	16	40	150,0
	Ensemble	**925**	**995**	7,6
Région	**Permanents**	**1436**	**1421**	**-1,0**
	Contractuels	**1135**	**1086**	**-4,3**
	Décisionnaire	**-**	**198**	**nd**
	Autre	**23**	**47**	**104,3**
	Ensemble	**2594**	**2752**	**6,1**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

L'évolution du personnel enseignant montre une hausse globale de 6,1%. Selon le statut les permanents se sont repliés de 1,0% contre 4,3% pour les contractuels. Cependant, les autres statuts ont fortement augmenté (+104,3%).

La répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique, contenue dans le tableau qui suit, met en évidence un niveau d'études acceptable.

Tableau IV-11 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	
	Public	Ensemble
Maîtrise et +	87	87
Licence	156	158
DEUG	80	81
BAC	1466	1497
BFEM	877	925
CFEE	2	4
Total	**2668**	**2752**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

La majorité des enseignants (66,2%) ont le niveau exigé pour l'élémentaire (BAC). Mieux encore, beaucoup d'enseignants de l'élémentaire de la région sont titulaires d'un diplôme académique du niveau supérieur (1er et 2nd cycle). En effet, 81 enseignants de l'élémentaire ont le DEUG, 158 ont la Licence et 87 ont au moins la Maîtrise. Toutefois, 1 054 enseignants de l'élémentaire (33,6%) sont titulaires d'un BFEM et 4 du CFEE.

IV.2.3. EFFECTIFS

L'effectif des élèves des établissements de l'enseignement élémentaire, en 2018/2019, se chiffre à 101 233 dont 49 499 filles, soit 48,9%. Avec 38,1%, Goudomp dispose de la majorité des élèves de la région ; il est suivi par Sédhiou (35,2%) et Bounkiling (26,7%). Selon le statut de l'établissement, seuls 2,4% des élèves sont dans le privé contre 97,6% pour le public.

Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Année 2017/ 2018			Année 2018/ 2019		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Sédhiou	Public	17707	16071	33778	17769	16659	34428
	Privé	625	565	1190	648	512	1160
	Total	**18332**	**16636**	**34968**	**18417**	**17171**	**35588**
Bounkiling	Public	12884	13668	26552	12923	14068	26991
	Privé	24	23	47	36	28	64
	Total	**12908**	**13691**	**26599**	**12959**	**14096**	**27055**
Goudomp	Public	18968	17061	36029	19740	17639	37379
	Privé	670	633	1303	618	593	1211
	Total	**19638**	**17694**	**37332**	**20358**	**18232**	**38590**
Région	**Public**	**49559**	**46800**	**96359**	**50432**	**48366**	**98798**
	Privé	**1319**	**1221**	**2540**	**1302**	**1133**	**2435**
	Total	**50878**	**48021**	**98899**	**51734**	**49499**	**101233**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Evaluée à 98 899 en 2017/2018, la population scolaire de l'élémentaire a atteint 101 233 en 2018/2019, soit une variation de 2,4%. A l'instar du niveau régional, tous les départements connaissent des tendances haussières des effectifs des élèves de l'élémentaire. En effet, Sédhiou a enregistré un accroissement de 1,8%. Pour Goudomp et Bounkiling, les hausses se situent respectivement à 3,4% et 1,7%.

Les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous permettent d'évaluer l'encadrement des élèves et la charge de travail des enseignants.

Tableau IV-13 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	Ratios					
		Nb élèves/ classe physique		Nb élèves/ enseignant		Nb élèves / GP	
		Ensemble	Public	Ensemble	Public	Ensemble	Public
Sédhiou	**année 2017 / 2018**	38	38	33	34	37	37
	année 2018 / 2019	38	38	33	33	48	47
Bounkiling	**année 2017 / 2018**	39	39	40	40	37	37
	année 2018 / 2019	38	38	40	40	27	28
Goudomp	**année 2017 / 2018**	39	40	39	39	38	39
	année 2018 / 2019	39	40	39	39	40	40
Région	**année 2017 / 2018**	**39**	**39**	**37**	**37**	**37**	**38**
	année 2018 / 2019	**39**	**39**	**37**	**37**	**37**	**37**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Durant l'année scolaire 2018/2019, chaque enseignant a en charge 37 élèves contre 38 pour 2017/2018. Cette baisse du ratio est imputable à la hausse du nombre d'enseignants (+6,1%) nonobstant l'accroissement des élèves (+2,4%).

IV.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LES PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) de la région s'établit à 118,3% en 2018/2019. Selon le sexe, il est moins important chez les garçons (117,1%) contre 119,5% pour les filles. Les tendances départementales sont à la faveur de Goudomp (135,9%).

Tableau IV-14 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative (%)

Circonscriptions administratives	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Sédhiou	**année 2017 / 2018**	131,8	129,4	130,6	0,98
	année 2018 / 2019	128,7	127,0	127,9	0,99
Bounkiling	**année 2017 / 2018**	107,6	129,3	118,0	1,20
	année 2018 / 2019	99,7	117,7	108,4	1,18
Goudomp	**année 2017 / 2018**	124,0	124,7	124,3	1,01
	année 2018 / 2019	138,9	132,7	135,9	0,96
Région	**année 2017 / 2018**	**117,8**	**122,9**	**120,3**	**1,04**
	année 2018 / 2019	**117,1**	**119,5**	**118,3**	**1,02**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le TBA a sensiblement baissé en passant de 120,3% en 2017/2018 à 118,3 en 2018/2019, soit une hausse de 3,3 points. Cette baisse est tirée par les filles (3,4 points) et les garçons (-0,7 point).

Concernant le Taux Brut de Scolarisation, il est évalué à 103,5% avec 104,6% pour les filles contre 102,4% pour les garçons. Bounkiling a enregistré le plus faible TBS (86,9%). Par contre, Goudomp et Sédhiou sont à 23,8 points de plus que le premier département cité.

Tableau IV-15 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative (en %)

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Sédhiou	**année 2017 / 2018**	112,9	113,3	113,1	1,00
	année 2018 / 2019	120,3	102,0	110,7	0,85
Bounkiling	**année 2017 / 2018**	84,1	94,0	88,9	1,12
	année 2018 / 2019	85,3	88,5	86,9	1,04
Goudomp	**année 2017 / 2018**	114,4	109,7	112,1	0,96
	année 2018 / 2019	121,2	102,6	111,6	0,85
Région	**année 2017 / 2018**	**103,4**	**104,9**	**104,1**	**1,01**
	année 2018 / 2019	**102,4**	**104,6**	**103,5**	**1,02**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le TBS a sensiblement baissé (0,6 point) puisqu'il était chiffré à 104,1% en 2017/2018 contre 103,5% pour l'année scolaire 2018/2019. Les mêmes tendances sont observées dans les départements de Sédhiou (-3,6 points), Goudomp (-1,5 point) et Bounkiling (-2 points).

Le taux d'Achèvement du Primaire (TAP), est contenu dans le tableau qui suit. Le niveau régional, atteint en 2018/2019 (76,1%), cache certaines disparités départementales. En effet, les départements de Sédhiou et Goudomp (respectivement 80,6% et 81,8%) ont des taux plus importants que Bounkiling (63,3%). Selon le sexe, la proportion de garçons qui achèvent le cycle primaire (75,1%) est moins importante que celle des filles (77,1%).

Tableau IV-16 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription (%)

Indicateurs	Années	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
TAP Garçons	**année 2017 / 2018**	79,8	52,8	82,5	**73,7**
	année 2018 / 2019	78,4	59,0	84,4	**75,1**
TAP Filles	**année 2017 / 2018**	78,6	53,3	77,1	**71,6**
	année 2018 / 2019	83,0	67,8	79,0	**77,1**
TAP Global	**année 2017 / 2018**	**79,2**	**53,1**	**80,0**	**72,7**
	année 2018 / 2019	**80,6**	**63,3**	**81,8**	**76,1**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le TAP s'est établi à 72,7% en 2017/2018 contre 76,1% en 2018/2019, soit une hausse de 3,4 points de pourcentage.

Le tableau qui suit montre les performances réalisées par les élèves aux examens du CFEE. Le taux global de réussite s'établit à 54,5% en 2019. Il est plus important à Bounkiling (58,1%) et plus faible à Sédhiou (50,9%). Suivant le sexe, les garçons ont mieux réussi à cet examen que les filles (respectivement 55,5% contre 53,4%).

Tableau IV-17 : Evolution du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Nombre d'admis CFEE		Taux de réussite CFEE (%)	
		Année 2017/ 2018	Année 2018/ 2019	Année 2017/ 2018	Année 2018/ 2019
Sédhiou	Garçons	1093	1312	45,1	50,8
	Filles	1026	1280	43,5	51,1
	Ensemble	2119	2592	44,3	50,9
Bounkiling	Garçons	744	799	54,5	60,6
	Filles	699	837	48,9	55,9
	Ensemble	1443	1636	51,6	58,1
Goudomp	Garçons	1497	1589	55,0	57,5
	Filles	1224	1226	52,5	54,3
	Ensemble	2721	2815	53,9	56,0
Région	**Garçons**	**3334**	**3700**	**51,2**	**55,5**
	Filles	**2949**	**3343**	**48,2**	**53,4**
	Ensemble	**6283**	**7043**	**49,8**	**54,5**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année précédente, le taux de réussite au CFEE a connu une augmentation substantielle en passant de 49,8% à 54,5% soit un bond de 4,7 points. Selon le département, Sédhiou a enregistré la plus forte baisse (-6,6 points) ; il est suivi par Bounkiling avec 6,5 points de plus que l'année précédente.

IV.3. MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, reçoit les élèves à l'âge de 12 ans avec quatre années d'études sanctionnées par le Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM).

Pour l'enseignement secondaire général, les études durent trois ans et sont sanctionnées par le baccalauréat.

IV.3.1. TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet

de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

La situation concernant cet indicateur est contenue dans le tableau qui suit. Le taux de transition du CM2 à la 6ème est évalué à 62,7% au plan régional en 2019. La valeur de l'indicateur obtenu dans le département de Bounkiling (71,6%) est plus importante que celle du niveau régional. Goudomp (63%) est juste au-dessus de la moyenne régionale. Par contre, Sédhiou est en deçà (58%).

Pour la transition de la 3ème à la 2nde, la région enregistre, en 2019, un taux de 45,7%.

Les taux des différents départements ne sont pas trop loin de la moyenne régionale (43%, 44,8% et 49,3% pour respectivement Sédhiou, Bounkiling et Goudomp).

Tableau IV-18 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Taux de transition %				
		Sexe	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Moyen (CM2-6ème)	Année 2017 / 2018	Masc.	55,2	75,3	55,2	59,6
		Fem.	50,5	66,8	47,7	53,4
		Ens.	**53,0**	**71,0**	**51,7**	**56,7**
	Année 2018 / 2019	Masc.	61,0	72,3	62,0	63,7
		Fem.	54,7	68,8	64,3	61,6
		Ens.	**58,0**	**70,6**	**63,0**	**62,7**
Secondaire (3ème-2nde)	Année 2017 / 2018	Masc.	41,1	60,5	44,6	47,2
		Fem.	49,5	54,0	40,6	47,1
		Ens,	**44,5**	**57,9**	**43,0**	**47,1**
	Année 2018 / 2019	Masc.	43,8	47,0	47,4	45,9
		Fem.	42,0	41,9	52,0	45,5
		Ens.	**43,0**	**44,8**	**49,3**	**45,7**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

En termes d'évolution, le taux de transition du moyen s'est accru de 6 points. Pour le secondaire par contre, l'indicateur est passé de 47,1% à 45,7%, soit une baisse de 1,4 point.

IV.3.2. INFRASTRUCTURES

En 2019, les 68 établissements du moyen qui englobent 682 Groupes Pédagogiques (GP) sont répertoriés dans la région. Pour le secondaire, la région totalise 35 établissements. Le département de Sédhiou dispose de 36,8% et 34,3% des établissements du moyen et du secondaire respectivement. Pour Goudomp, ces statistiques s'établissent à 41,2% et 42,9%. Pour le privé, son poids diffère selon le niveau. En effet, il concerne 7,4% des établissements du moyen contre 54,3% pour le secondaire.

Tableau IV-19 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Circonscriptions administratives			
			Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Moyen	2017 / 2018	Public	24	14	23	61
		Privé	1	1	2	4
		Total	25	15	25	65
		Nb. GP	288	155	243	**686**
	2018 / 2019	Public	24	14	25	**63**
		Privé	1	1	3	**5**
		Total	**25**	**15**	**28**	**68**
		Nb. GP	**272**	**159**	**251**	**682**
Secondaire	2017 / 2018	Public	6	6	7	19
		Privé	7	3	8	18
		Total	13	9	15	37
		Nb.GP[2]	**120**	**78**	**116**	**314**
	2018 / 2019	Public	6	6	7	**19**
		Privé	6	2	8	**16**
		Total	**12**	**8**	**15**	**35**
		Nb. GP	24	14	23	61

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Par rapport à 2018, le nombre d'établissements du moyen a connu un petit changement (3 établissements supplémentaires). Toutefois, les GP ont baissé en passant de 686 à 682. Pour le secondaire, leur nombre passe de 37 en 2018 à 35 en 2019, soit 2 structures de moins localisées à Sédhiou et Bounkiling.

IV.3.3. PERSONNEL

L'effectif des enseignants du moyen du public s'établit à 1 009 dont 880 hommes contre 129 femmes. Selon le corps, les permanents représentent 74,4% contre 0,6% pour les vacataires, et 19,9% pour les décisionnaires. 9 enseignants sur 10 du moyen sont du public contre 1 sur 10 pour le privé.

[2] GP = Groupe Pédagogique

Graphique IV.5 : Répartition du personnel enseignant du moyen général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

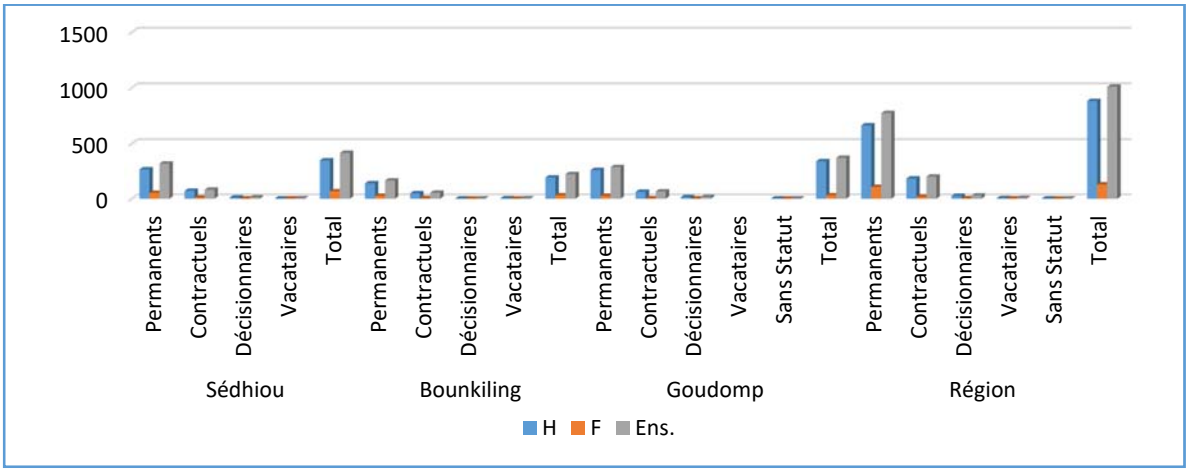

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le tableau qui suit donne la répartition du personnel enseignant du secondaire général du public selon le corps, Il met en évidence une répartition quasi comparable à celle du moyen. En effet, le personnel contractuel représente près des trois quarts de l'effectif des enseignants.

Tableau IV-20 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Sédhiou	Permanents	144	18	162	0	0	0	144	18	162
	Contractuels	41	6	47	0	0	0	41	6	47
	Décisionnaires	2	1	3	0	0	0	2	1	3
	Total	187	25	212	0	0	0	187	25	212
Bounkiling	Permanents	121	11	132	5	0	5	126	11	137
	Contractuels	39	4	43	0	0	0	39	4	43
	Décisionnaires	1	2	3	0	0	0	1	2	3
	Vacataires	5	2	7	0	0	0	5	2	7
	Sans Statut	0	0	0	1	2	3	1	2	3
	Total	166	19	185	6	2	8	172	21	193
Goudomp	Permanents	123	11	134	1	0	1	124	11	135
	Contractuels	42	8	50	1		1	43	8	51
	Décisionnaires	1	0	0	0	0	0	1	0	1
	Vacataires	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Sans Statut	0	0	0	5	0	0	5	0	5
	Total	166	20	186	7	0	7	173	20	193
Région	**Permanents**	**388**	**40**	**428**	**6**	**0**	**6**	**394**	**40**	**434**
	Contractuels	**122**	**18**	**140**	**1**	**0**	**1**	**123**	**18**	**141**
	Décisionnaires	**4**	**3**	**7**	**0**	**0**	**0**	**4**	**3**	**7**
	Vacataires	**5**	**3**	**8**	**0**	**0**	**0**	**5**	**3**	**8**
	Sans Statut	**0**	**0**	**0**	**6**	**2**	**8**	**6**	**2**	**8**
	Total	**519**	**64**	**583**	**13**	**2**	**15**	**532**	**66**	**598**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

L'effectif du personnel enseignant du secondaire s'établit à 598 en 2019 dont 533 hommes et 66 femmes.

Tableau IV-21 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	année 2017 / 2018			année 2018 / 2019		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	**Sédhiou**	395	0	395	415	0	415
	Bounkiling	190	6	196	222	1	223
	Goudomp	310	1	311	362	9	371
	Région	**895**	**7**	**902**	**999**	**10**	**1009**
Secondaire	**Sédhiou**	249	1	250	212	0	212
	Bounkiling	184	3	187	185	8	193
	Goudomp	239	11	250	186	7	193
	Région	**672**	**15**	**687**	**583**	**15**	**598**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Concernant le secondaire, l'effectif des enseignants est ressorti à 598 en 2018/2019 contre 672 en 2017/2018, soit une baisse de 11%. A Goudomp et Sédhiou, l'effectif s'est replié de 22,8% et 15,2% respectivement alors qu'à Bounkiling, une hausse 3,2 a été obtenue.

L'essentiel des enseignants du moyen ont au moins le BAC. Un peu plus de 77,1% ont le BAC et 16,8% ont au moins le DEUG. Toutefois, 61 enseignants ont le BFEM comme diplôme académique,

Tableau IV-22 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général public selon le diplôme académique et le sexe

Diplôme académique	Moyen			Secondaire		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Maîtrise et +	21	3	24	231	31	262
Licence	68	12	80	190	26	216
DEUG	61	3	64	26	1	27
BAC	663	107	770	56	6	62
BFEM	57	4	61	16	0	16
Total	870	129	999	519	64	583

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Pour le secondaire, environ 9 enseignants sur 10 ont au moins le bac, Très peu d'enseignants du secondaire sont titulaires du BFEM (2,7%),

Graphique IV.6 : Répartition des effectifs du corps enseignant du secondaire général privé selon le diplôme académique

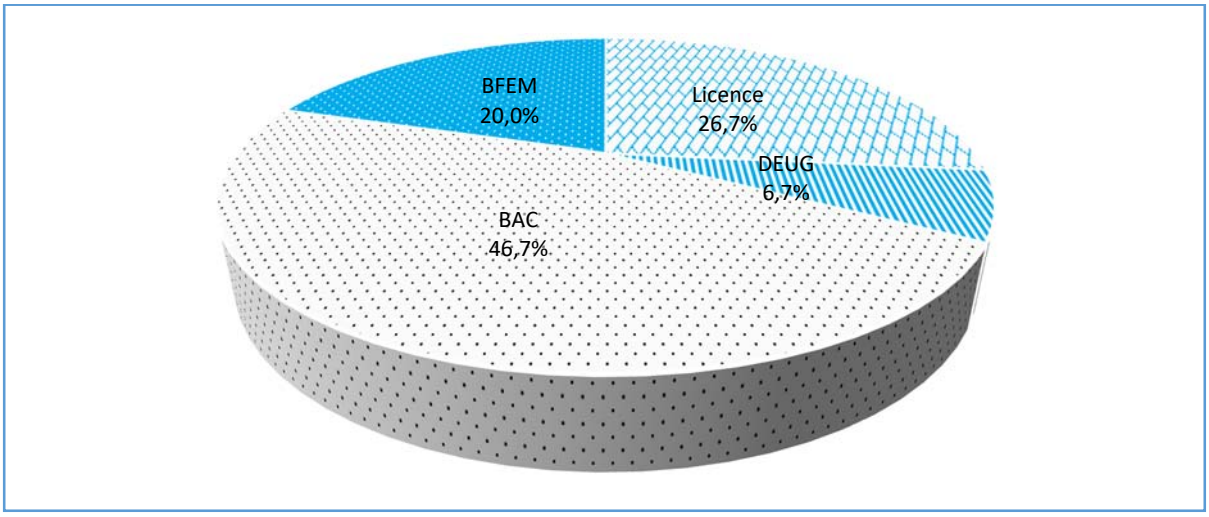

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Pour le secondaire général privé, 46,7% des enseignants sont des bacheliers. Les titulaires du DEUG, de la licence représentent respectivement 6,7% et 26,7%.

IV.3.4. EFFECTIFS

Sur un effectif de 28 897 élèves inscrits au moyen en 2018/2019, 44,7% sont des filles contre 53,3% pour les garçons. Le poids du privé (4,3%) reste faible par rapport au public (95,7%). Suivant le département, Sédhiou dispose de 38% de l'effectif du moyen contre 38,2% pour Goudomp et 23,9% pour Bounkiling. Cette répartition reflète celle des infrastructures (voir section les infrastructures année 2019).

Contrairement au moyen, le privé secondaire général accueille 18,3% des élèves de ce cycle qui s'établit à 2007 en 2018/2019.

Tableau IV-23 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%Filles	Filles	Garçons	total	%Filles
Département Sédhiou									
Année 2017/ 2018	**Public**	4849	5802	10651	45,5	1315	2132	3447	38,1%
	Privé	184	274	458	40,2	276	436	712	38,8%
	Total	**5033**	**6076**	**11109**	45,3	**1591**	**2568**	**4159**	38,3%
Année 2018 / 2019	**Public**	4846	5743	10589	45,8	1420	2163	3583	39,6%
	Privé	164	216	380	43,2	197	280	477	41,3%
	Total	**5010**	**5959**	**10969**	45,7	**1617**	**2443**	**4060**	39,8%

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%Filles	Filles	Garçons	total	%Filles
Département Bounkiling									
Année 2017/ 2018	**Public**	3034	3593	6627	45,8	866	1410	2276	38,0%
	Privé	65	65	130	50,0	209	187	396	52,8%
	Total	**3099**	**3658**	**6757**	45,9	**1075**	**1597**	**2672**	40,2%
Année 2018 / 2019	**Public**	3119	3627	6746	46,2	766	1251	2017	38,0%
	Privé	74	79	153	48,4	218	198	416	52,4%
	Total	**3193**	**3706**	**6899**	46,3	**984**	**1449**	**2433**	40,4%
Département Goudomp									
Année 2017/ 2018	**Public**	3911	5550	9461	41,3	991	1834	2825	35,1%
	Privé	168	246	414	40,6	579	968	1547	37,4%
	Total	**4079**	**5796**	**9875**	41,3	**1570**	**2802**	**4372**	35,9%
Année 2018 / 2019	**Public**	4430	5900	10330	42,9	1217	2152	3369	36,1%
	Privé	270	429	699	38,6	451	663	1114	40,5%
	Total	**4700**	**6329**	**11029**	42,6	**1668**	**2815**	**4483**	37,2%
Région Sédhiou									
Année 2017/ 2018	**Public**	11794	14945	26739	44,1	3172	5376	8548	37,1%
	Privé	417	585	1002	41,6	1064	1591	2655	40,1%
	Total	**12211**	**15530**	**27741**	**44,0**	**4236**	**6967**	**11203**	**37,8%**
Année 2018 / 2019	**Public**	12395	15270	27665	44,8	3403	5566	8969	37,9%
	Privé	508	724	1232	41,2	866	1141	2007	43,1%
	Total	**12903**	**15994**	**28897**	**44,7**	**4269**	**6707**	**10976**	**38,9%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le nombre d'élèves du moyen a connu une hausse de 4,2% sous l'effet de l'accroissement de l'effectif du public (+3,5%) et du privé (+23%). Par contre, les effectifs du secondaire se sont repliés de 2%.

Sur les 10 976 élèves du cycle secondaire général, 89,7% sont dans les séries littéraires contre 10,3% de scientifiques. La tendance observée au niveau régional, en termes de proportion des scientifiques, est quasi identique à celles des départements.

Tableau IV-24 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Département Sédhiou										
Séries littéraires	**Seconde**	451	559	1010	66	90	156	517	649	1166
	Première	397	572	969	31	67	98	428	639	1067
	Terminale	400	725	1125	92	116	208	492	841	1333
Séries scientifiques	**Seconde**	76	122	198	5	1	6	81	123	204
	Première	43	75	118	2	1	3	45	76	121
	Terminale	53	110	163	1	5	6	54	115	169
Département Bounkiling										
Séries littéraires	**Seconde**	306	435	741	62	54	116	368	489	857
	Première	243	331	574	62	72	134	305	403	708
	Terminale	152	286	438	94	72	166	246	358	604
Séries scientifiques	**Seconde**	33	108	141				33	108	141
	Première	19	63	82	0	0	0	19	63	82
	Terminale	13	28	41	0	0	0	13	28	41

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Département Goudomp										
Séries littéraires	**Seconde**	434	570	1004	114	153	267	548	723	1271
	Première	328	598	926	147	176	323	475	774	1249
	Terminale	341	720	1061	190	334	524	531	1054	1585
Séries scientifiques	**Seconde**	62	100	162				62	100	162
	Première	26	72	98	0	0	0	26	72	98
	Terminale	26	92	118	0	0	0	26	92	118
Région de Sédhiou										
Séries littéraires	**Seconde**	1191	1564	2755	242	297	539	1433	1861	3294
	Première	968	1501	2469	240	315	555	1208	1816	3024
	Terminale	893	1731	2624	376	522	898	1269	2253	3522
Séries scientifiques	**Seconde**	171	330	501	5	1	6	176	331	507
	Première	88	210	298	2	1	3	90	211	301
	Terminale	92	230	322	1	5	6	93	235	328

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

La répartition par sexe fait état d'une prédominance des garçons dans le secondaire

Général. En effet, près de 6 élèves sur 10 sont de sexe masculin contre 4 sur 10 pour les filles. De même, les statistiques révèlent une faible tendance des filles à embrasser les filières scientifiques puisqu'elles ne sont que 31,6% des élèves des disciplines scientifiques.

IV.3.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET LES PERFORMANCES DU MOYEN SECONDAIRE

Le TBS du moyen s'est établi au niveau régional à 61,8% en 2015/2016, L'indicateur est à la faveur des garçons avec 67,9% contre 54,9% pour les filles, Les tendances, suivant les départements, montrent de fortes disparités, Le TBS atteint 75,1% à Sédhiou, 64,1% à Goudomp et 44,4% à Bounkiling.

Concernant le cycle secondaire général, l'indice de parité de 0,54 témoigne de la prééminence du TBS des garçons (43,9%) sur celui des filles (23,3%).

Le département de Sédhiou, avec un TBS de 40,5%, occupe la première place, Il est suivi par Goudomp (38,4%) et Bounkiling (22,8%),

Tableau IV-25 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative (%)

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Sédhiou	**Moyen**	**Année 2017/ 2018**	62,5	58,9	60,8	0,9
		Année 2018/ 2019	60,5	57,4	59,0	0,9
	Secondaire	**Année 2017/ 2018**	38,8	27,8	33,7	0,72
		Année 2018/ 2019	36,3	27,4	32,2	0,76
Bounkiling	**Moyen**	**Année 2017/ 2018**	42,6	38,6	40,6	0,9
		Année 2018/ 2019	42,6	39,0	40,8	0,9
	Secondaire	**Année 2017/ 2018**	27,9	20,6	24,4	0,74
		Année 2018/ 2019	24,9	18,3	21,7	0,73

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Goudomp	Moyen	Année 2017/ 2018	57,6	44,9	51,6	0,8
		Année 2018/ 2019	62,0	50,7	56,6	0,8
	Secondaire	Année 2017/ 2018	42,8	27,1	35,4	0,63
		Année 2018/ 2019	42,3	27,9	35,5	0,66
Région	**Moyen**	**Année 2017/ 2018**	**55,4**	**48,4**	**52,1**	**0,87**
		Année 2018/ 2019	**55,6**	**49,3**	**52,6**	**0,89**
	Secondaire	**Année 2017/ 2018**	**37,3**	**25,6**	**31,8**	**0,69**
		Année 2018/ 2019	**35,0**	**24,8**	**30,1**	**0,71**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Le TBS du moyen est ressorti à 52,6% en 2018/2019 après avoir atteint 52,1% en 2017/2018, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage. Contrairement au moyen, le secondaire a vu l'indicateur fléchir. Il passe de 31,8% en 2017/2018 à 30,1% en 2018/2019.

Les performances à l'examen du BFEM sont marquées par un important taux de réussite (69,4%), A l'issue de l'examen de l'année 2015/2016, les garçons ont mieux réussi (71,6%) que les filles (66,3%),

Dans l'ensemble, 4 536 élèves des classes de 3ème ont été admis au BFEM. Pour les élèves des classes de terminale, 1332 ont passé avec succès l'examen du BAC à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

Tableau IV-26 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM				BAC (public)			
		Nbre Admis 2017/ 2018	Taux Admis 2017/ 2018	Nbre Admis 2018/ 2019	Taux Admis 2018/ 2019	Nbre Admis 2017/ 2018	Taux Admis 2017/ 2018	Nbre Admis 2018/ 2019	Taux Admis 2018/ 2019
Sédhiou	Garçons	845	65,7%	830	72,6	305	38,1%	375	42,7%
	Filles	616	55,2%	723	67,4	127	32,2%	162	33,8%
	Ensemble	1461	60,8%	1553	70,1	432	36,2%	537	39,6%
Bounkiling	Garçons	522	73,8%	608	74	232	48,7%	265	55,4%
	Filles	433	74,0%	474	73,0	93	41,5%	129	46,7%
	Ensemble	955	73,9%	1082	73,6	325	46,4%	394	52,3%
Goudomp	Garçons	971	87,7%	1154	88,2	226	34,9%	291	31,6%
	Filles	645	84,1%	747	87,7	83	27,6%	110	26,7%
	Ensemble	1616	86,2%	1901	88	309	32,6%	401	30,1%
Région	**Garçons**	**2338**	**75,4%**	**2592**	**79,2**	**763**	**39,7%**	**931**	**40,9%**
	Filles	**1694**	**68,7%**	**1944**	**75,5**	**303**	**33,0%**	**401**	**34,4%**
	Ensemble	**4032**	**72,4%**	**4536**	**77,6**	**1066**	**37,5%**	**1332**	**38,7%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2019

Comparée à l'année scolaire 2017/2018, le taux d'admis à l'examen a augmenté aussi bien pour le moyen que le secondaire. Pour le moyen, il passe de 72,4% à 77,6% en 2018/2019, soit une hausse de 5,2 points. Concernant le secondaire, l'accroissement s'établit à 1,2 point.

IV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Amélioration de l'efficacité interne du système ;
- Le développement de modèles communautaires de prise en charge du DIPE ;
- La tenue de séances de mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et l'éducation préscolaires ;
- L'engagement et la disponibilité de certains partenaires locaux comme :
  - l'UNICEF dans le développement de l'éducation préscolaire et la sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation, la prise en charge de l'éducation inclusive, la résolution du problème de l'état civil des élèves ;
  - l'AFD à travers le financement du projet PAEBCA ;
  - Le PAM dans le fonctionnement des cantines ;
  - La JICA dans la formation des Enseignants ;
  - Le PAEF-PLUS dans l'encadrement des élèves filles ;
- L'approche inclusive et participative dans la planification et la mise en œuvre de certaines activités ;
- L'amélioration de l'ensemble des résultats scolaires (CFEE, BFEM, BAC).

IV.4.2. CONTRAINTES

- Contraintes climatiques constituant des obstacles sérieux à l'atteinte du quantum horaire planifié ;
- Environnement scolaire défavorable n'offrant pas les conditions optimales de travail ;
- Déficit chronique d'enseignants dans certaines disciplines ;
- Faible taux de qualification des enseignants, surtout dans le DIPE et dans le secondaire ;
- Renouvellement permanent des enseignants car les enseignants les plus expérimentés partent vers les régions du nord et sont remplacés par des nouvelles recrues ;
- Environnement scientifique très pauvre avec un manque de documentation dans les disciplines scientifiques combiné à une absence de laboratoire pour les manipulations ne favorisant pas ainsi le développement d'une masse critique d'élèves à orienter en seconde scientifique ;
- Taux d'abandon encore élevé dû aux mariages et grossesses précoces.

IV.4.3. PERSPECTIVES

- Maintenir la mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et les stéréotypes de genre et le phénomène des motos « Jakarta », afin d'améliorer les taux d'achèvement surtout des garçons ;
- Renforcer la campagne de sensibilisation pour le recrutement au CI ;
- Créer davantage de synergie autour du suivi- encadrement des élèves à tous les niveaux ;
- Développer des activités de promotion de l'apprentissage des sciences ;
- Sensibiliser les élèves pour l'orientation dans le secteur de la FPTA ;
- Continuer la sensibilisation pour le développement et la pérennisation du modèle communautaire de prise en charge du DIPE (CPC) ;
- Améliorer l'environnement physique des écoles pour sécuriser le quantum horaire ;
- Pérenniser l'organisation du concours régional d'excellence (à l'instar de « miss science ») où une attention particulière sera réservée aux disciplines scientifiques en vue de créer l'émulation et la motivation ;
- Développer des actions et activités en faveur de la réduction des taux de redoublement et d'abandon ;
- Augmenter le taux de couverture en personnel enseignant axé sur l'enseignement des maths et des sciences ;
- Assurer un suivi régulier des constructions scolaires pour garantir la qualité des ouvrages livrés.

Conclusion

Les données de l'éducation de l'année scolaire 2018/2019, révèlent une amélioration de l'offre éducative grâce à l'augmentation des structures d'accueil. En outre, les conditions des enseignements et apprentissage sont aussi prise en compte avec le remplacement des abris provisoires, l'électrification, la dotation en point d'eau, etc.

Dans le même sillage, les résultats aux différents examens révèlent une amélioration des taux de réussite enregistrés dans la région. L'efficacité des programmes nationaux et l'engagement des autorités en charge du secteur pourraient être à l'origine de ces performances obtenues aux examens nationaux.

CHAPITRE V : ASSISTANCE

Introduction

L'assistance joue un rôle très important surtout dans la région de Sédhiou où la pauvreté frappe près de 7 ménages sur 10 (65,6% selon l'EHCVM 2018). Ainsi des aides non contributives sont accordées aux personnes vulnérables.

Cependant, l'Etat entend changer totalement de paradigmes en développant une politique d'autonomisation des groupes vulnérables en lieu et place de l'assistanat. De ce fait, des projets et programmes de protection sociale plus inclusifs et visant l'automatisation des indigents et groupes vulnérables sont mis en place. C'est dans sens qu'intervient le Projet d'Appui au Développement Economique et Sociale du Sénégal (PADESS) dans la région de Sédhiou. Toutefois, les interventions suivantes sont toujours opérationnelles dans la région : (i) le Programme de Bourses de Sécurité Familiale (PBSF), (ii) le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), (iii) le Programme Enfance Déshéritée (PED), (iv) le Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA) et (v) la Carte d'Egalité des Chances.

Au niveau régional, la politique d'action sociale en direction des personnes vulnérables est du ressort du Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) qui s'appuie sur trois services départementaux.

Quant à la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours, elle est chargée des secours et de la protection tant contre les incendies que contre les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique. A ce titre, elle est particulièrement chargée :

- de la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

Ce chapitre fait la synthèse de la situation des différentes formes d'assistance dans la région en 2019.

V.1. ACTION SOCIALE

Le Service Régional et les Services départementaux de l'action sociale sont chargés de mettre en œuvre, aux niveaux régional et départemental, la politique de l'Etat en matière d'action sociale. A ce titre, ils sont chargés, entre autres, de promouvoir

l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés, de veiller à la promotion et à la protection des personnes handicapées et des personnes âgées, de coordonner les programmes en matière d'action sociale, etc.

V.1.1. APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

Au cours de l'année 2019, une enveloppe d'un montant de 3 000 000 FCFA a été décaissée pour le financement de 05 projets collectifs sélectionnés dans les trois départements de la région.

Dans le domaine de l'éducation, une enveloppe de 250 000 FCFA a été dégagée pour appuyer 60 élèves handicapés. Dans le même sillage, 6 jeunes handicapés ont reçu des appuis (1 100 000 FCFA) pour leur formation professionnelle.

Concernant l'appareillage, la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) a transmis au SRAS un lot 98 appareils composés de fauteuils roulants, des cannes, etc.

Tableau V-1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Sédhiou selon le type de demande

Axes d'intervention	Indicateurs	Résultats atteints	Budget	Observations
Projets économiques	Nombre de projets économiques financés	05	3 000 000	Financement DGAS
Appuis scolaires	Nombre d'élèves handicapés bénéficiant d'appuis scolaires	60	250 000	Appuis du SDAS GDMP Et du CDPE BKLG
Formation professionnelle	Nombre de jeunes handicapés placés en formation professionnelle	06	1 100 000	Financement DGAS et appui UNFPA
Appareillage	Nombre d'appareils pour handicapés reçus	98	ND	Fauteuils roulants et cannes reçus de la DGAS et d'autres partenaires
Subventions	Nombre d'Organisation de Personnes Handicapées (OPH) bénéficiant de subventions	01	300 000	Financement DGAS
Secours	Nombre de personnes handicapées et familles bénéficiant de secours	110	ND	Appui des partenaires (Direct Aid, Alkhayria Social, La communauté chrétienne GDMP)

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2019

En 2019, une seule organisation de personnes vivant sous handicap a reçu une subvention à hauteur de 300 000 FCFA.

En sus des appuis mentionnés, 110 familles et personnes handicapées ont été secourues.

Dans le cadre du Programme Enfance Déshéritée (PED), une subvention à hauteur de 1 50 000 FCFA a été accordée à un daara pilote. Ceci a permis d'aider 166 talibés dont 85 enrôlés dans les mutuelles et 80 placés en apprentissage. Concernant les daaras classiques, 2 ont reçu une subvention de 600 000 FCFA.

Tableau V-2 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre l'exécution PED selon l'axe d'intervention

Axes d'intervention	Indicateurs	2019		Observations
		Résultats atteints	Budget alloué	
Subvention Daaras pilotes	Nombre de talibés enrôlés dans les mutuelles	85	300 000	Financement DGAS
	Nombre de talibés placés en apprentissage	80	500 000	
	Nombre de Daaras bénéficiaires d'appui alimentaire	01	250 000	
Formation professionnelle	Nombre de jeunes placés en formation professionnelle	30	500 000	Financement DGAS
				Financement DGAS
Subvention Daaras classiques et structures de prise en charge enfance déshéritée	Nombre de Daaras et structures bénéficiaires de subvention	02	600 000	Financement DGAS
Appuis aux orphelins	Nombre d'orphelins bénéficiaires de kits scolaires	10	250 000	Financement DGAS
Veuves	Nombre d'associations de veuves bénéficiaires de financement	01	750 000	Financement DGAS

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2019

Dans le cadre du Plan d'Accélération de la Production de la Carte d'Egalité des Chances (PAPCEC), les services en charge de l'action sociale de la région ont réalisé, entre autres activités, l'élaboration et la collecte des dossiers individuels par les équipes mixtes itinérantes, la validation des dossiers individuels d'enquête sociale par les commissions techniques départementales chargées d'instruire les demandes de cartes d'égalité des chances et la transmission des dossiers complets et validés à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

La Carte d'Egalité des Chances (CEC) est créée par l'Etat du Sénégal pour permettre à son titulaire selon son degré de handicap de bénéficier d'une gratuité partielle ou totale de soins dans les institutions médicales relevant de l'Etat, des collectivités locales et à prix réduit dans les services de santé privés.

Graphique V.1 : Répartition des dossiers complets et validés dans le cadre du programme PAPCEC par circonscription administrative

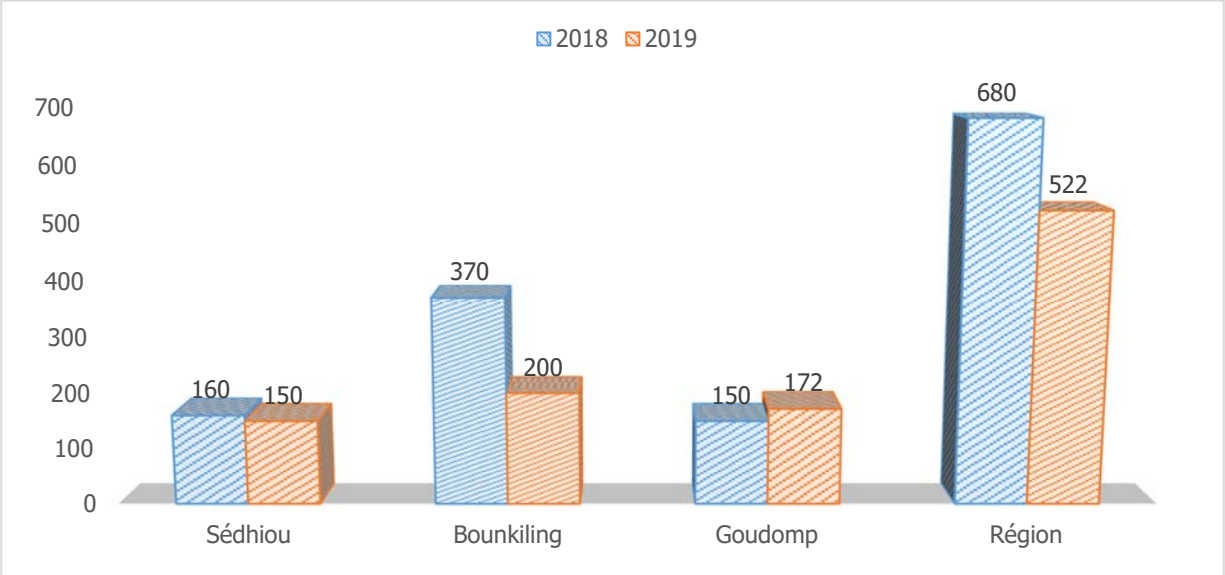

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2019

Au total, 522 cartes d'égalité des chances ont été imprimées en 2019 soit une baisse 23,2%. Le département de Bounkiling a reçu plus de cartes que les autres (200).

V.1.2. PROGRAMME DE BOURSE DE SECURITE FAMILIALE

Selon les données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM, 2018), 65,6% de la population régionale vivent en deçà du seuil de pauvreté. D'où l'importance du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) qui est une réponse pertinente de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Une bourse de 100 000 FCFA est allouée annuellement, soit 25 000 FCFA par trimestre aux ménages bénéficiaires.

Tableau V-3 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département

Collectivité Locale	Nb ménage bénéficiaire
Sédhiou	7 322
Bounkiling	3 599
Goudomp	4 280
Région	**15 201**

Source : Antenne Régionale de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, 2019

Le nombre de bénéficiaires de bourses de la région s'établit à 15 201. Selon le département, Sédhiou dispose de 48,2% de l'effectif ; suivi par Goudomp avec 4 280 bénéficiaires, soit 28,2% puis de Bounkiling avec 3 599 ménages bénéficiaires, soit

23,8%. Selon données de la Direction régionale de la Poste de Ziguinchor, 1 milliards 425,3 millions ont été payés en 2019 dans le cadre des bourses de sécurité familiales.

V.2. SAPEURS POMPIERS

La 43ème Compagnie d'Incendie et Secours du Groupement d'Incendie et Secours n°4 a, dans le cadre de ses missions, effectué des sorties pour secourir et protéger la population contre les incendies, les accidents ou tout autre péril pouvant atteindre leur intégrité physique et leurs biens.

V.2.1. SORTIES

En 2019, le nombre d'interventions des sapeurs-Pompiers dans la région de Sédhiou s'est établit à 435.

Plus de la moitié de ces dernières sont de nature à assister des personnes malades (232 sorties). Viennent ensuite les transports de corps sans vie puis les secours aux victimes avec respectivement 73 et 72 sorties. Les sorties pour les opérations diverses et les incendies reste les moins fréquentes (32 et 26 sorties respectivement).

Graphique V.2 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature

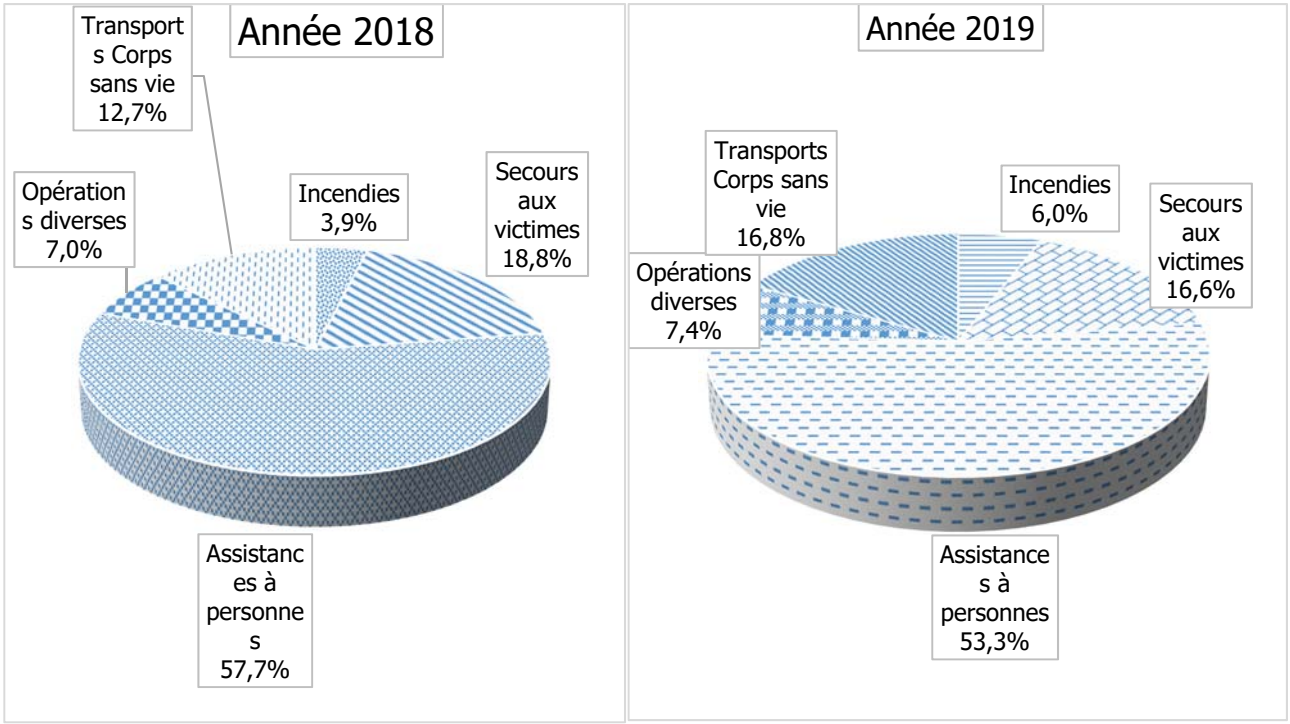

Source : 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2018, les sorties menées par les sapeurs-pompiers dans la région de Sédhiou ont diminué de 22,3%, sous l'effet de la baisse de certaines interventions. Toutefois, il existe des interventions qui ont progressé entre ces deux années.

V.2.1.1. Assistance à personnes

Les sorties de la 43ème Compagnie d'Incendies et de Secours pour assistance à personnes concernent les personnes malades ou en danger. En 2019, 232 sorties ont été effectuées par la structure. Cependant, toutes les sorties sont destinées à des personnes malades. Comparé à 2018, les sorties pour assistance à personnes ont connu un repli de 28,2% sous l'effet de la baisse des interventions menées pour assister les personnes en danger (35 en 2018 à 0 en 2019) et les personnes malades (-19,4%).

V.2.1.2. Secours aux victimes

Concernant les secours aux victimes, la 43ème Compagnie d'Incendies et de Secours en ont effectué 72. Toutes ces interventions sont de nature à secourir des personnes accidentées. Comparé à 2018, les secours à victimes ont diminué de 31,4%.

V.2.1.3. Sorties pour opérations diverses

En 2019, 32 interventions pour opérations diverses ont été effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendies et de Secours. Avec 34,4%, l'évacuation des corps sans vie est le premier motif de sortie pour les opérations diverses. En outre, la structure a effectué 10 interventions pour des questions liées à l'assainissement. Au total, 8 alertes motivées ont été enregistrées contre 3 fausses alertes, soit 7,4% des sorties.

Par rapport à 2018, les sorties pour opérations diverses se sont repliées de 17,9%. Cette situation est expliquée par la baisse de l'évacuation des corps sans vie (-42,1%) et des déplacements dus à des alertes motivées (-27,3%). Par contre, les sorties pour régler les problèmes d'assainissement ont augmenté substantiellement de 66,7%. De plus, le nombre de fausse alerte est resté inchangé entre ces deux années.

V.2.1.4. Lutte contre les incendies

Au total, 26 cas d'incendies ont été notés en 2019 par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours contre 22 en 2018, soit une hausse de 18,2% suite à l'augmentation des interventions pour les autres risques (+50%). Par contre, les interventions sur les

habitations ont baissé de -12,7%. Concernant les interventions sur les Etablissements Recevant du Public, le nombre est resté le même entre 2018 et 2019.

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière d'action sociale
   - ❖ L'existence d'une solidarité au niveau local ;
   - ❖ L'existence de projets et programmes de l'Etat ;
   - ❖ L'appui des partenaires.

2. En matière de sapeurs-pompiers
   - ❖ L'engagement des éléments de la 43ème compagnie des sapeurs-pompiers ;
   - ❖ L'accompagnement des autorités administratives et locales.

V.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'action sociale
   - ❖ Le manque d'infrastructures du Service régional de l'Action Sociale et de l'Antenne Régionale de DGPSN ;
   - ❖ Le manque de moyens matériels des deux services susmentionnés ;
2. En matière de sapeurs-pompiers
   - ❖ La distance à parcourir surtout pour les zones les plus reculées ;
   - ❖ L'enclavement de certaines zones de la région ;
   - ❖ Manque de matériels.

Conclusion

L'assistance, à travers les différentes formes d'aides apportées aux couches vulnérables et les secours aux personnes à la suite d'un choc causé par l'homme ou la nature, joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Cela explique les efforts consentis par les autorités pour soulager les personnes démunies ou en danger. Plusieurs structures déconcentrées (SRAS, AR-DGPSN et GNSP) se chargent de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le secteur. Toutefois, il est important de mettre plus de moyens financiers et logistiques au profit de ces dites structures, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans leurs interventions.

CHAPITRE VI : JUSTICE

INTRODUCTION

A travers ses trois missions que sont la protection (La première fonction de la justice est de faire en sorte que tout le monde respecte le droit. Ainsi, elle protège les citoyens d'un éventuel trouble et empêche qu'on porte atteinte à leurs droits), l'arbitrage (elle est là pour décider et mettre fin à des conflits dans différents domaines) et la sanction (elle sanctionne les comportements interdits), la justice est l'un des piliers de la cohésion sociale.

Le secteur étant très large, puisqu'il n'y a pas de domaine de la vie économique et sociale qui ne soit pas pris en compte par le système judiciaire, le chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans la région de Sédhiou.

L'Administration pénitentiaire est une Direction du Ministère de la Justice dont la mission est de gérer les établissements pénitentiaires. A ce titre, elle assure la surveillance des personnes qui sont dans les liens de la détention dans le cadre de l'exécution des décisions judiciaires prononçant une mesure privative de liberté. Elle assure aussi leur préparation à la réinsertion sociale.

Quant à la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), elle assure l'éducation surveillée des enfants en danger et/ou en conflit avec la loi.

La Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) et l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) sont les répondants respectifs de ces structures au niveau régional.

Le présent chapitre va d'abord analyser la situation carcérale de la région ; ensuite, il s'intéressera aux activités de l'AEMO et, enfin, il fera un diagnostic des deux sous-secteurs.

VI.1. SITUATION CARCERALE

L'administration pénitentiaire de la région de Sédhiou joue rôle important malgré le manque d'infrastructures puisqu'il y a une seule MAC pour toute la région.

VI.1.1. LA POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** une personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VI.1.1.1. Les écroués

La répartition des détenus selon le sexe et le département montre qu'en 2019, la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Sédhiou a enregistré 115 détenus au total.

Parmi les détenus, on dénombre 114 condamnés et 1 provisoire. Selon le sexe, la population carcérale est composée en très grande majorité d'hommes (une seule femme a été emprisonnée en 2019 et c'est de nature provisoire).

Selon, le lieu de résidence, 37,72% des prisonniers sont de Sédhiou, les 32,46% de Bounkiling et les 29,82% de Goudomp.

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Département de Sédhiou	Année 2017	36	0	36
	Année 2018	42	0	42
Département de Bounkiling	Année 2017	33	0	33
	Année 2018	37	0	37
Département de Goudomp	Année 2017	24	0	24
	Année 2018	34	0	34
Région de Sédhiou	**Année 2017**	**93**	**0**	**93**
	Année 2018	**113**	**1**	**113**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2018, l'effectif total des détenus a augmenté de 22,58%. Cette augmentation est due particulièrement au nombre de détenus condamnés qui est passé de 93 à 113 soit une hausse de 21,51%. Il est à noter aussi qu'en 2019, la MAC a enregistré 1 détenu provisoire alors qu'en 2018 il n'y avait que des détenus condamnés. On constate également la présence d'une femme dans la prison de Sédhiou en 2019.

Pour ce qui est de l'origine, les prisonniers qui proviennent de Goudomp ont augmenté de manière significative en passant de 24 en 2018 à 34 en 2019 soit une hausse de 41,67%. Ceux provenant de Sédhiou ont augmentés de 19,44% et ceux de Bounkiling 12,12% comparé à l'année 2018.

VI.1.1.2. Les infractions

Il existe divers types d'infractions commis par la population carcérale : les 26,3% sont de nature vol et tentative de vol, les 13,6%, trafic ou usage de chanvre indien, les 7,0% viol ou enlèvement mineur et les 5,3% sont de type prostitution ou attentat à la pudeur. 4 des infracteurs ont participé à une escroquerie, abus ou faux et usage de faux, les 2 ont commis un meurtre, assassinat ou parricide et 1 seul est poursuivi pour coup et blessure. Cependant, la majorité des infractions des détenus sont d'autres types (42,1%).

Tableau VI-2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	Détenus provisoires		
	2018	2019	Var. (%)
Meurtre, assassinat, parricide	0	2	nd
Coups et blessures volontaire	5	1	-80,0
Vol et tentative	28	30	7,1
Détention, trafic, usage de chanvre indien	11	15	36,4
Prostitution, attentat à la pudeur	0	6	nd
Outrage, injure, rébellion	3	0	-100,0
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	2	4	100,0
Viol, enlèvement mineur	12	8	-33,3
Infraction débits de boisson	2	0	-100,0
Autres	30	48	60,0
Total	**93**	**114**	**22,6**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2019

En 2018, aucune infraction du type prostitution ou attentat à la pudeur ainsi que celles du type meurtre, assassinat ou parricide n'ont été commis par les détenus alors qu'en 2019 on en a 6 pour le premier type et 2 pour le deuxième. Les contraventions comme l'escroquerie, abus ou faux et usage de faux, la détention, trafic ou usage de chanvre indien et le vol et tentative de vol ont augmenté respectivement de 100%, 36,4% et 7,1%. De même, les autres types d'infractions ont augmenté de 60%.

Par ailleurs, la MAC n'a enregistré aucune infraction de nature outrage, injure ou rébellion ni une infraction débits de boisson. Les contraventions de nature coups et blessures volontaire ainsi que celles du type viol, enlèvement de mineur ont diminué respectivement de 80,0% et 33,3%.

VI.1.1.3. Les sorties

Au total, 77 prisonniers ont été libérés en 2019. Parmi ces derniers, 75,3% ont épuisés leurs peines, 18,18% ont bénéficié d'un acquittement (relaxe) et 9,1% ont obtenus un sursis. Les 41,6% des sortants de prison rentrent à Bounkiling, les 37,7% à Sédhiou et les 22,2% à Goudomp.

Tableau VI-3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Effectifs
Département de Sédhiou	**Année 2018**	23	1	16	10	**50**
	Année 2019	22	0	3	4	**29**
Département de Bounkiling	**Année 2018**	18	0	6	6	**30**
	Année 2019	21	0	3	8	**32**
Département de Goudomp	**Année 2018**	14	0	5	3	**22**
	Année 2019	13	0	1	2	**16**
Région de Sédhiou	**Année 2018**	55	1	27	19	**102**
	Année 2019	58	0	7	14	**77**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, le nombre de prisonniers sortant a diminué de 24,5% suite à la baisse de l'effectif des prisonniers sortant par sursis (-74,1%), d'acquittement et relaxe (-26,3%) et de liberté provisoire (1 en 2018 et 0 en 2019).

Cependant, ceux qui sont sortis par motif d'expiration de peine ont augmenté de 5,5% par rapport à l'année 2018.

VI.1.1.4. Les conditions de détention

La région de Sédhiou compte un seul établissement pénitentiaire. A la lecture de l'article 2 du décret n°2001-362 du 4 mai 2001 relatif aux procédures d'exécution et d'aménagement des sanctions pénales, la MAC de Sédhiou est classée dans la catégorie des maisons d'arrêt et de correction (MAC). Elle a été construite depuis l'époque coloniale (vers les années 1924). Avec une capacité d'accueil fixée à 100 détenus en 2019, la prison de Sédhiou fait partie des plus petits établissements pénitentiaires du Sénégal avec des locaux vétustes.

Des chambres en toiture de zinc et le plafond en contreplaqué, l'absence de chemin de ronde et de réseau de concertina rendent difficile la gestion sécuritaire de l'établissement. A la période du 24 avril 2019 la population carcérale compte 119 détenus d'où un dépassement de 19 détenus.

L'occupation des chambres et leurs dimensions sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau VI-4 : L'occupation des chambres et leurs dimensions

Chambres	N°1	N°2	N°3	N°4	Total
Dimensions	20,70 m²	31,95 m²	40 m²	22 m²	114,7 m²
Effectif théorique	15	15	15	15	60
Effectif réel	30	31	22	36	119

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2019

A la lecture du tableau, une surpopulation carcérale est notée avec des effectifs réels largement supérieurs aux effectifs théoriques.

Concernant les conditions d'hygiènes, il y a une dotation tous les quinze jours (savons, eau de javel, grézyl, etc.). Les toilettes et les dortoirs sont quotidiennement nettoyés.

Pour la prise en charge du détenu, l'Etat a octroyé le montant de mille vingt- trois (1023) FCFA réparti ainsi :

- ✓ 950 FCFA destiné à l'alimentation du détenu et par jour ;
- ✓ 73 FCFA pour la prise en charge médicale.

La MAC dispose d'une infirmerie avec un major et un infirmier qui effectuent des consultations journalières.

Dans cette même perspective, des séances périodiques de dépistage se font en concert avec le district sanitaire de la région.

VI.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs. Au niveau régional, une seule structure (AEMO) avec un personnel réduit (2 personnes) se charge du secteur.

VI.2.1. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

L'Action Educative en Milieu Ouvert intervient beaucoup dans le suivi et la réinsertion sociale des enfants ayant déjà commis un délit ou les enfants qui sont en dangers (orphelins, enfants de la rue…). En 2019, les enfants en conflit avec la loi (ayant commis des infractions) maintenus dans la MAC représentent 37,5% contre 62,5% pour ceux qui sont en danger. Ainsi, le nombre d'enfants en dangers s'établit à 25 dont 20 filles (80,00%) et 5 garçons (20%). Les enfants en conflits avec la loi sont au nombre de 15 (tous des garçons).

Tableau VI-5 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Région de Sédhiou	Année 2018	11	0	11	4	49	53	15	49	64
	Année 2019	15	0	15	5	20	25	20	20	40

Source : Action Educative en milieu Ouvert de Sédhiou, 2019

De 2018 à 2019, le nombre d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée a diminué de 37,5%. Cette situation est causée particulièrement par la baisse du nombre d'enfants en dangers (53 à 25, soit -52,8%). Par contre, le nombre d'enfants en conflits avec la loi a augmenté de 36,4%. Toutefois, on note une absence de filles au sein des mineurs en conflits avec la loi durant ces deux années.

VI.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VI.3.1. ATOUTS

1. en matière d'administration pénitentiaire
   - ❖ Engagement des éléments de l'administration de la région.
2. en matière d'éducation surveillée
   - ❖ Existence de partenaires qui s'activent dans le domaine.

VI.3.2. CONTRAINTES

1. en matière d'administration pénitentiaire
   - ❖ Manque de structures d'accueil (une seule MAC pour toute la région) ;
   - ❖ Faiblesse du budget allouée à la MAC pour prendre en charge l'alimentation des détenus ;

- Pas encore de tribunal régional pour Sédhiou.

2. en matière d'éducation surveillée
   - Manque de structures d'accueil (une seule structure pour toute la région) ;
   - Pas de tribunal pour enfant dans la région ;
   - Manque de personnel d'encadrement (2 spécialistes).

VI.3.3. PERSPECTIVES

En perspective, il est prévu la construction d'un tribunal régional à Sédhiou.

CONCLUSION

Les détenus sont écroués au niveau de la seule Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou. On note par ailleurs que les délits les plus fréquents sont le vol, les viols, etc. Pour l'éducation surveillée, 40 enfants en conflit avec la loi ou en danger ont été enregistrés par les services de l'AEMO durant l'année. Compte tenu de l'importance de ces structures pour la stabilité du climat social, il est nécessaire d'augmenter les infrastructures et les moyens y afférents (matériels et humains).

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT

Introduction

L'eau et l'assainissement constituent des secteurs prioritaires au plan national et international. Pour atteindre les objectifs fixés au niveau international à travers les ODD, le Sénégal dispose d'un plan opérationnel (Programme d'Eau et d'Assainissement pour le Millénaire _ PEPAM).

Dans la région de Sédhiou, les dernières statistiques disponibles (2015) font état d'un taux d'accès global à l'eau de 73,8% et d'un taux de 35,5% par AEP.

Dans le sous-secteur de l'assainissement, le taux de défécation à l'air libre s'établit à 12% et 67,8% des ménages utilisent la nature comme mode d'évacuation des eaux usées (source RGHAE 2013).

Cependant, les interventions de l'Etat central, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers (USAID/Accès, PEPAM/UE, PEPAM/USAID, UNICEF, PUDC…) œuvrent à résorber le retard accusé par la région.

Le présent chapitre est articulé autour de trois points. Le premier point est axé sur la situation de l'eau, le deuxième sur la situation de l'assainissement et le troisième sur le diagnostic des deux sous-secteurs.

VII.1. EAU

VII.1.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

VII.1.1.1. Services techniques

La production et la distribution de l'eau potable en zone urbaine de même que la facturation et le recouvrement sont coordonnés par la Direction Régionale de la Sénégalaise Des Eaux (SDE) de Ziguinchor et représentés au niveau régional par l'Agence de la commune de Sédhiou.

L'hydraulique rurale est du ressort de la Division Régionale de l'Hydraulique Rurale (DRHR). La DRHR est chargée d'effectuer les grosses réparations hydrauliques dans la région.

VII.1.1.2. Autres intervenants

En appui aux efforts de l'Etat, des partenaires techniques et financiers interviennent dans le domaine de l'hydraulique au niveau de la région. Ainsi, à travers le Programme Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), l'USAID, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement œuvrent pour une amélioration de l'accès à l'eau potable.

VII.1.2. RESSOURCES EN EAU

VII.1.2.1. Eaux de surface

Le réseau hydrographique concerne essentiellement le fleuve Casamance qui prend sa source à Saré Boydo dans le département de Vélingara. Il est long de 350 km traversant la région naturelle de la Casamance avec un débit moyen inter- annuel de 2,56 m^3/s.

Ses affluents principaux sont : Soungroungrou, Kayanga, Thiangol Dianguina, Khorine, Baïla, Bignona, Niassia, Kamobeul-bolong, Guidel et Agnack. Il s'y ajoute le Koulountou, affluent de la Gambie à la limite de la région de Ziguinchor. D'autres petits bassins versants dont les écoulements sont temporaires arrosent la région.

VII.1.2.2. Eaux souterraines

Dans la zone de Sédhiou, la nappe profonde du Maestrichtien est exploitée à des profondeurs de plus de 350 m. Le toit de cette nappe est situé aux environs de 320 m. Les débits sont également importants et dépassent 100 m^3/h.

VII.1.3. ACCES A L'EAU

VII.1.3.1. En milieu urbain

Le réseau total de distribution de l'eau de la commune de Sédhiou s'étend sur 47 208 mètres linéaires (ml) en 2019 contre 40 568 ml en 2018 soit une hausse de 16,4%.

Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (ml)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Sédhiou	**2018**	40 568	325 564	337418
	2019	47 208	382 670	364053

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2019

En 2019, le nombre d'abonnés de la SDE de la commune de Sédhiou s'établit à 1939 pour une consommation de 364 053 m^3. Cependant, la quasi-totalité des abonnés sont des privées avec 93,6%. Ils sont suivis par les officiels (4,5%) puis les affaires (1,9%). De même, la consommation des privés est largement plus importante (276 490 m3 soit 75,9%). Cette statistique est de 79 304 m^3 soit 21,78% et 8 259 m^3 soit 0,07% respectivement pour les officiels et les affaires.

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)
Sédhiou	2018	37	7679	83	72216	1560	257523	1850	337418
	2019	37	8259	88	79304	1814	276490	1939	364053

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2017-2018

Le volume de la consommation a progressé de 7,9% entre 2018 et 2019. Cette situation s'explique du fait de la hausse des consommations notée au niveau des trois types d'abonnés (+9,8%, +7,6% et 7,4% respectivement pour les officiels, les affaires et les privées).

VII.1.3.2. En milieu rural

Les données utilisées dans cette partie sont issue d'un inventaire réalisé en 2015 et des rapports du PEPAM en 2014 et 2015.

Il ressort d'abord de ce tableau que le département de Sédhiou est plus doté en forages avec 44,9% en 2016. Il est suivi ensuite par le département de Bounkiling avec 28,6% et enfin vient le département de Goudomp avec 26,5%.

Tableau VII-3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Forages					
	Fonctionnel		Non fonctionnel		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sédhiou	21	44,6	1	50	22	44,9
Bounkiling	13	27,7	1	50	14	28,6
Goudomp	13	27,7	0	0	13	26,5
Région	47	100	2	100	49	100

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

Concernant les forages fonctionnels, Sédhiou en concentre 44,6% contre 27,7% pour chacun des deux autres départements (13 forages chacun). Deux forages à l'arrêt sont répertoriés, l'un à Sédhiou et l'autre à Bounkiling.

Graphique VII-1 : Répartition des forages par tranche d'âge

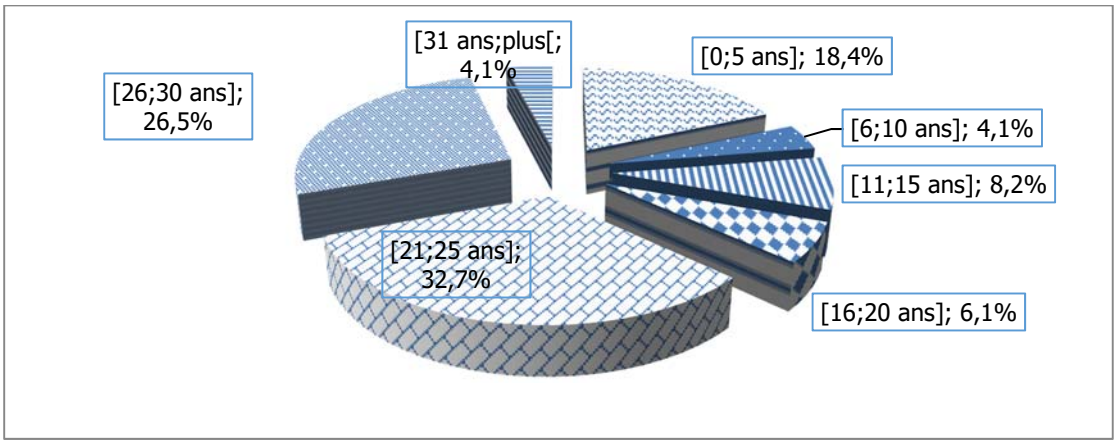

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

Le graphique ci-dessus met en exergue les efforts consentis par les autorités et leurs partenaires en termes de forage. Durant ces 5 dernières années, 9 nouveaux forages ont été construits dans la région, soit un taux 18,4%. Toutefois, 63,3% des forages de la région ont plus de 20 ans d'existence.

Tableau VII-4 : Répartition des points d'eau de la région de Sédhiou selon l'état

Points d'eau	Fonctionnel	Non fonctionnel	Abandonné	Total
Borne fontaine (BF)	206	176	78	460
Branchement particulier (BP)	2191	333	33	2557
Pompe à motricité humaine (PMH)	166	50	25	241
Puits Moderne (PM)	519	69	22	610
Abreuvoir (AB)	74	53	21	148
Branchement communautaire (BC)	138	26	4	168
Potence (PO)	24	13	4	41

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

L'inventaire des points d'eau réalisé dans la région en 2015 sur les ouvrages hydrauliques fait état de l'existence de 460 bornes fontaines, 2 557 branchements particuliers, 241 pompes à motricité humaine, 610 puits modernes, 148 abreuvoirs, 168 branchements communautaires et 41 potences.

Selon l'état, seuls 4 bornes fontaines sur 10 sont fonctionnels contre 6 sur 10 non fonctionnels ou abandonnés.

Pour les branchements particuliers et les puits modernes, le taux atteint 85%. Ces différentes réalisations dans le secteur ont permis une nette amélioration du taux d'accès à l'eau potable.

Le taux d'accès global est le ratio entre la population des localités desservies par les bornes fontaines, les branchements particuliers, les puits motorisés ou les forages villageois équipés d'une pompe à motricité humaine à la population totale de la région.

L'accès global à l'eau potable en zone rurale s'établit à 73,8% en 2015, soit 12,8 points de moins que la moyenne nationale (86,6%). Les puits modernes protégés et les mini-forages contribuent à l'élévation de cet accès global.

Quant à l'accès par adduction d'eau potable (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers), il se chiffre à 37,5% dans la région en 2015.

Graphique VII-2 : Evolution des taux d'accès à l'eau en milieu rural dans la région de Sédhiou

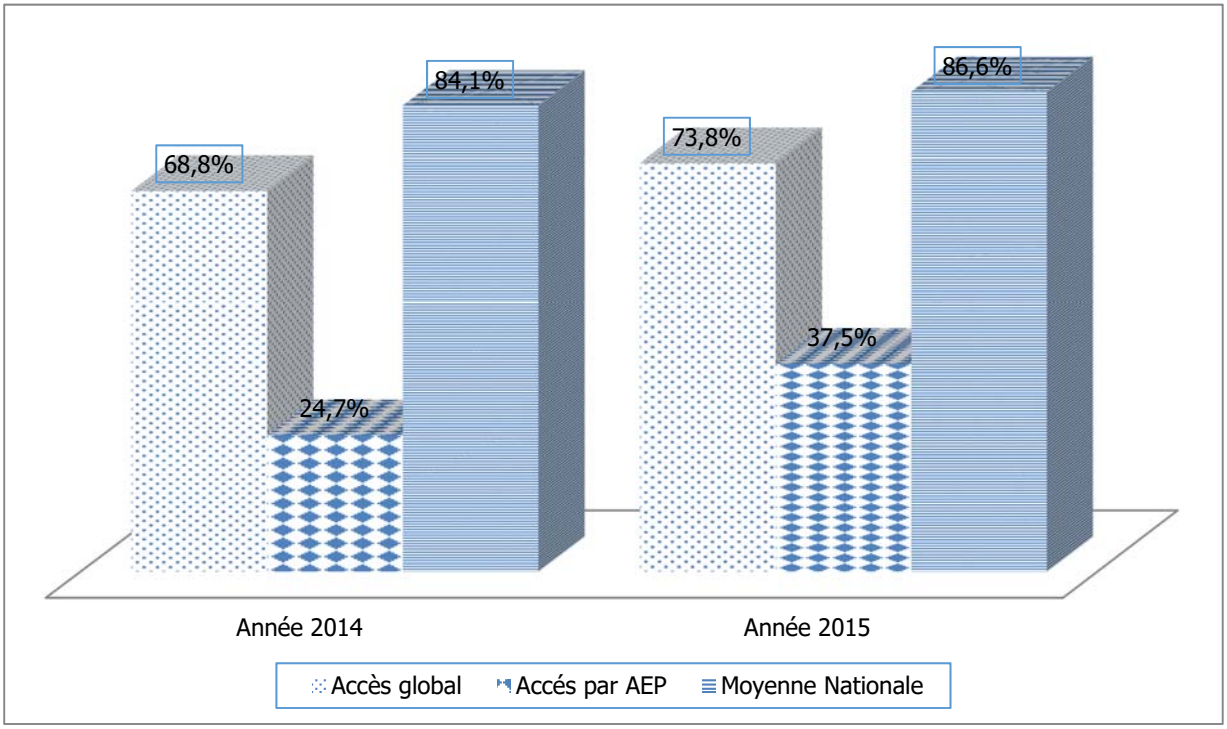

Source : Revue Sectorielle Conjointe du PEPAM, 2014 et 2015

Comparée à l'année 2014, les deux indicateurs ont connu une hausse dans la région. En effet, l'accès global est passé de 68,8% en 2014 à 73,8% en 2015, soit un accroissement de 5 points. Concernant l'accès par adduction d'eau potable, il s'est accru de 12,8 points (24,7% en 2014 contre 37,5% en 2015).

Graphique VII-3 : Accès par puits modernes et branchements privés en 2015

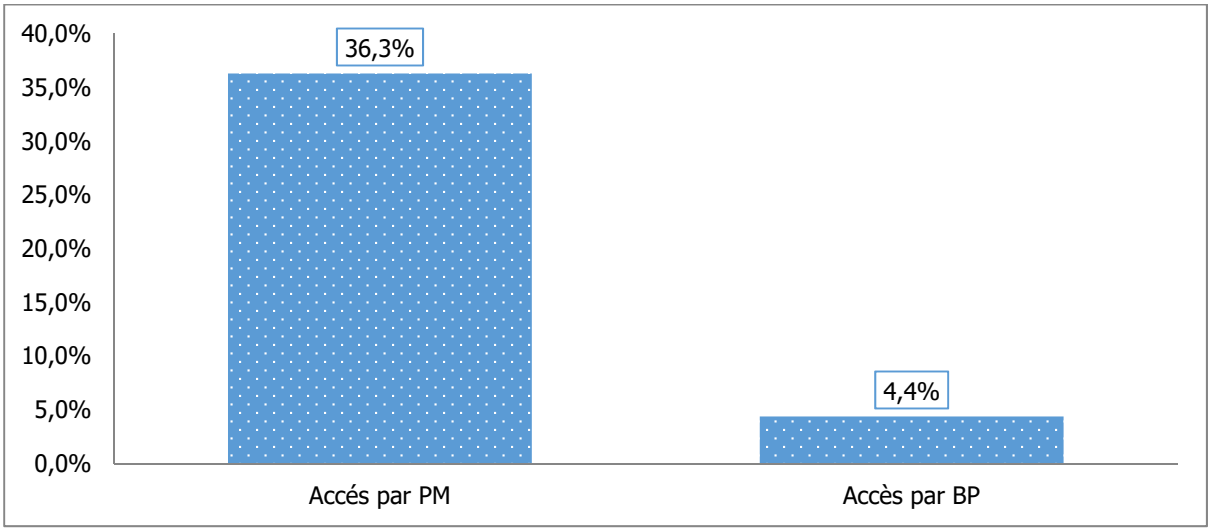

Source : Revue Sectorielle Conjointe du PEPAM, 2015

Le taux d'accès par branchements privés est évalué à 4,4% en 2015. Ce faible taux d'accès par branchement privé indique les efforts qui restent à faire pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité quant à l'accès par adduction d'eau potable. En effet, les pannes récurrentes qui frappent parfois les bornes fontaines et autres puits motorisés ne garantissent pas une distribution continue de l'eau potable. L'accès par puits motorisé reste élevé dans la région (36,3%).

VII.1.3.3. Qualité de l'eau

Les prélèvements et les analyses effectués par le Service National d'Hygiène (SNH) auprès des services distributeurs ou des concessionnaires visent à vérifier que les normes physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques qui déterminent la potabilité sont respectées.

Au niveau régional, le problème de la qualité de l'eau se pose avec acuité du fait de la consommation des eaux de puits en priorité (selon les données du RGPHAE de 2013, 71,8% des ménages s'approvisionnent en eau dans des puits non protégés contre 13,6% pour la moyenne nationale). Ces eaux issues des puits traditionnels sont toutes contaminées au plan bactériologique.

Sur le plan chimique, la présence du fer est constatée surtout au niveau du Département de Bounkiling et la salinité gagne les nappes allant vers Diannah Malary (département de Sédhiou).

VII.2. ASSAINISSEMENT

La problématique de l'accès à l'assainissement reste une préoccupation majeure dans la région. Toutefois, la concrétisation des engagements, en termes d'ouvrages d'assainissement, pris par les autorités lors du Conseil Interministériel Délocalisé (CIMD) a permis d'améliorer la couverture dans la région. L'Etat central est accompagné par les collectivités locales et des partenaires techniques et financiers.

VII.2.1. SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.2.1.1. Services techniques

La région dispose d'un Service Régional d'Assainissement (SRA) qui est chargé de coordonner, de superviser et de mettre en œuvre les projets et programmes de l'Etat dans le secteur de l'assainissement.

VII.2.1.2. Autres intervenants

L'UNICEF intervient dans la région par la réalisation d'édicules publics. Dans le même sillage, le PADSER et l'USAID s'activent dans le domaine de l'assainissement.

VII.2.2. INFRASTRUCTURES

En zone urbaine, des travaux sont engagés dans la commune de Sédhiou particulièrement pour améliorer le réseau de drainage des eaux de ruissellement.

Tableau VII-5 : Travaux d'évacuation des eaux pluviales

Projets	Objectifs (mètre linéaire)	Réalisations	Taux de réalisation
Eiffage/Agreoute	9 500	5 500	57,9%
Cstp/Onas	1 638	205	12,5%
Ensemble	**11 138**	**5 705**	**51,2%**

Source : Service régional de l'assainissement

Ces projets, qui sont à la charge de l'entreprise Eiffage et de l'ONAS concernent la ville de Sédhiou. Sur un objectif de 11 ML, 5 705 sont déjà réalisés par les deux structures. En termes de taux d'exécution, Eiffage arrive en tête avec 57,9% contre 12,5% pour l'ONAS.

Concernant l'assainissement individuel, 235 latrines familiales sont construites par le projet USAID/Acces. Par ailleurs, le PADSER, qui a un objectif de 2000 latrines à travers la région, a entamé ses activités.

VII.2.3. ACCES

a. Assainissement collectif

Au niveau des chefs-lieux de communes à l'exception de la commune de Sédhiou qui a bénéficié des engagements du conseil interministériel décentralisé, le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales existant se résume à quelques centaines de mètres constitués surtout de caniveaux. Ainsi, l'assainissement collectif est le parent pauvre du sous-secteur.

En zone rurale, ces réseaux d'évacuation des eaux n'existent toujours pas, en dépit du boom démographique qui accentue les besoins en matière d'assainissement collectif. Faute de données actualisées dans le domaine de l'assainissement, l'impact des projets mis en œuvre dans le domaine n'est pas quantifiable. Ainsi, les données du dernier recensement nous servent toujours de référentiel pour analyser le sous-secteur de l'assainissement dans la région.

b. Assainissement individuel

Tableau VII-6 : projets d'assainissement individuel

Projets de construction	Année 2018		Année 2019	
	Réalisation		Réalisation	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux
• 2000 latrines familiales • 100 latrines + bio • 20 édicules publics	997	47,5	1982	99,1
Projets USAID/Accès 3000 latrines familiales	235	7,8	294	9,8

Source : Service régional de l'assainissement

Des efforts importants ont été consentis dans la région en termes de structures d'assainissement individuel. En effet, 2 276 structures sont construites en 2019 contre 1 232 en 2018.

Tableau VII-7 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance

Type d'aisance	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Ensemble	Moyenne nationale
Chasse raccordée à l'égout	1	1	1	1	15,6
Chasse avec fosse	4	4	3	4	32,4
Couverte	17	15	13	15	17,1
Non couverte	61	55	65	60	18,4
Ventilée améliorée	3	2	1	2	2,6
Edicule public	2	5	1	3	1,1
Dans la nature	9	15	11	12	11,2
Autre	2	4	4	3	1,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : RGPHAE, 2013

Le type d'aisance utilisé par les ménages renseigne sur les conditions d'hygiène et d'assainissement. Dans la région de Sédhiou, 77% des ménages utilisent des latrines comme type d'aisance (couvertes, non couvertes et ventilées) contre une moyenne nationale de 38,1%. Le raccordement au système d'égouts est quasi inexistant dans la région (1%). Par contre, au niveau national, cette statistique s'établit à 15,6%.

Malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 12% des ménages de la région utilisent la nature comme type d'aisance. Cette proportion est particulièrement élevée dans les départements de Bounkiling et Goudomp avec respectivement 15% et 11%.

Graphique VII-4 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées

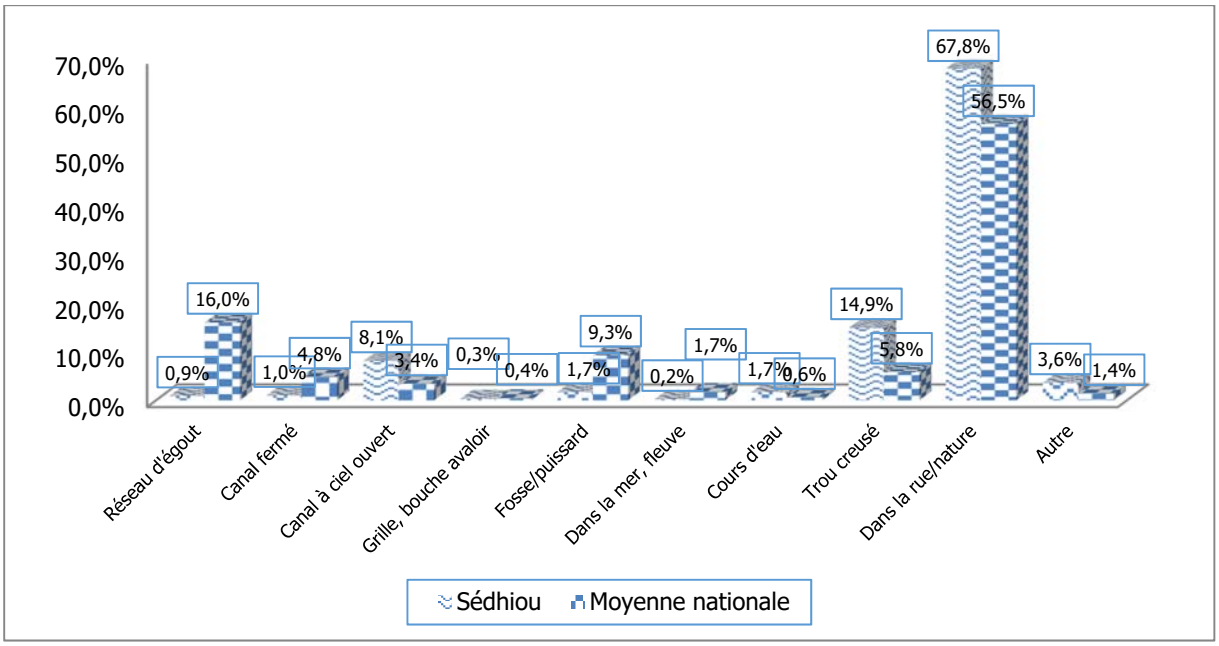

Source : RGPHAE, 2013

La nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées (67,8%). Alors qu'au niveau national, cet indicateur s'établit 56,5%. Dans ce sillage, 14,9% des ménages creusent des trous pour évacuer les eaux usées, soit 9,1 points de plus que la moyenne nationale (5,8%).

Le réseau d'égout (environ 0,9%) est très peu utilisé par les ménages de la région.

VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière d'eau
   - ❖ La présence de plusieurs partenaires ;

- L'existence de puits forés sans château d'eau ;
- La disponibilité d'un potentiel hydraulique assez intéressant tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

2. En matière d'assainissement
   - L'existence de projets et programmes de l'Etat dans le sous-secteur ;
   - L'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

VII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'eau
   - L'absence de données actualisées sur les ouvrages d'hydraulique de la région ;
   - Le faible nombre de points de distribution (branchements particuliers, BF et AB) ;
   - Les réseaux d'adduction d'eau ne sont pas étendus, ni densifiés ;
   - La sous-exploitation des forages ;
   - La concurrence des points d'eau alternatifs (puits d'eau dans les maisons) dont la qualité est douteuse ;
   - La présence de fer à des teneurs assez élevées par rapport à la norme au niveau de certains forages dans le département de Bounkiling ;
   - La salinité de la nappe phréatique dans certaines zones ;
   - La vétusté des équipements d'exhaure de certains forages et l'absence d'entretien adéquat.

2. En matière d'assainissement
   - L'absence de Plan Directeur d'Assainissement dans les départements ;
   - L'absence de données actualisées sur les ouvrages d'assainissement de la région ;
   - L'inexistence ou insuffisance de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
   - La faible prise en compte du volet assainissement par les collectivités locales ;
   - L'absence de véhicule de vidange de fosses septiques et de sites de dépotage des boues de vidange ;
   - L'actualisation peu fréquente des statistiques sur l'assainissement ;
   - L'abandon ou arrêts momentanés de chantiers par certaines entreprises ;
   - Le déficit en personnel (01 Chef de service et 02 ASP).

VII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'eau
   - ❖ Réalisation de 20 nouveaux forages ;
   - ❖ Réhabilitation de 10 forages ;
   - ❖ Réalisation de 181 Adductions d'Eau Multi-villages.

2. En matière d'assainissement
   - ❖ Réalisation de 3 500 latrines et 121 édicules publics par le PEPAM/UE ;
   - ❖ Etude d'un Plan Directeur Assainissement pour la commune de Sédhiou ;
   - ❖ Construction de réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Conclusion

Des efforts importants sont consentis par l'Etat et les partenaires techniques et financiers dans le sous-secteur de l'assainissement dans la région.

Toutefois, les données disponibles à l'état actuel des choses ne permettent pas de quantifier l'impact des investissements réalisés.

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'essentiel de la population Sénégalaise tire leur subsistance de l'agriculture. Conscient de ce rôle, l'Etat du Sénégal ambitionne d'accroitre la productivité agricole à travers une mécanisation de l'agriculture et une dotation suffisante en intrants et en semences certifiées.

L'opérationnalisation de cette vision a entrainé la mise sur pieds du Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) qui se donne comme objectif de créer à terme 300 000 emplois dans les 8 Domaines Agricoles Communautaires (DAC) prévus à cet effet. La région de Sédhiou dispose d'un DAC qui a déjà entamé ses activités. En outre, l'Etat a lancé le projet des Agropoles avec la zone sud comme phase pilote. Ledit projet va permettre de créer des chaines de valeur afin de générer des emplois surtout pour les jeunes.

Dans un autre registre, le Sénégal est un grand consommateur de riz (860 000 tonnes de riz importés en 2016). Ainsi, à travers le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), les pouvoirs publics souhaitent inverser la tendance.

La région a un grand rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif puisqu'elle regorge d'énormes potentialités (71 vallées d'une superficie de 36 000 ha). Les vallées aménagées sont chiffrées à 29 dans la région. Afin de développer la riziculture, le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), le Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal (PAPSEN), entre autres, interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation des vallées.

Dans ce chapitre, il sera procédé à une analyse du bilan des campagnes agricoles 2016/2017 et 2017/2018 après avoir identifié les acteurs qui interviennent dans le secteur sans oublier de parler de la distribution des semences et d'engrais. L'analyse du chapitre se bouclera par un diagnostic du secteur à travers les contraintes, les atouts et les perspectives.

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) est une structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural (MAER) chargée, entre autre, d'assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques dans le domaine agricole au niveau régional.
Au niveau départemental et sous le contrôle de la DRDR, il y a trois Services Départementaux du Développement Rural (SDDR) chargés de l'application des programmes d'action définis dans le secteur agricole dans le département.
L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), par le biais de son antenne sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) s'occupe de tout ce qui a trait au conseil agricole et rural dans la région.

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Compte tenu du potentiel de la région en matière agricole, plusieurs partenaires y interviennent.

Le PAPSEN et PPDC interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation de vallées pour booster la riziculture. A cet effet, le PAPSEN prévoit de réhabiliter 11 660 ha contre 3 155 ha pour le PPDC. En termes d'aménagement, les prévisions de ces partenaires s'établissent à 4 000 ha et 1 000 ha respectivement.

En matière d'équipement et d'entrants, l'USAID/NAATAL MBAY appui les producteurs de la région afin d'améliorer la productivité du riz et du Maïs.

Le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF) intervient dans la réalisation de fermes agricoles et le PRODAC dans la construction de magasin de stockage, le renforcement de l'équipement agricole des producteurs en matériels post récolte, entre autres.

VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES (RIZ)

La région de Sédhiou est deuxième en manière de production de riz pluvial derrière Kolda. C'est dans ce sillage que l'Etat du Sénégal met en œuvre un ambitieux programme (PNAR) pour augmenter la contribution de la région à l'objectif d'autosuffisance en riz. Ainsi, il est mis à la disposition des agriculteurs des semences certifiées à des prix subventionnés.

Graphique VIII-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région

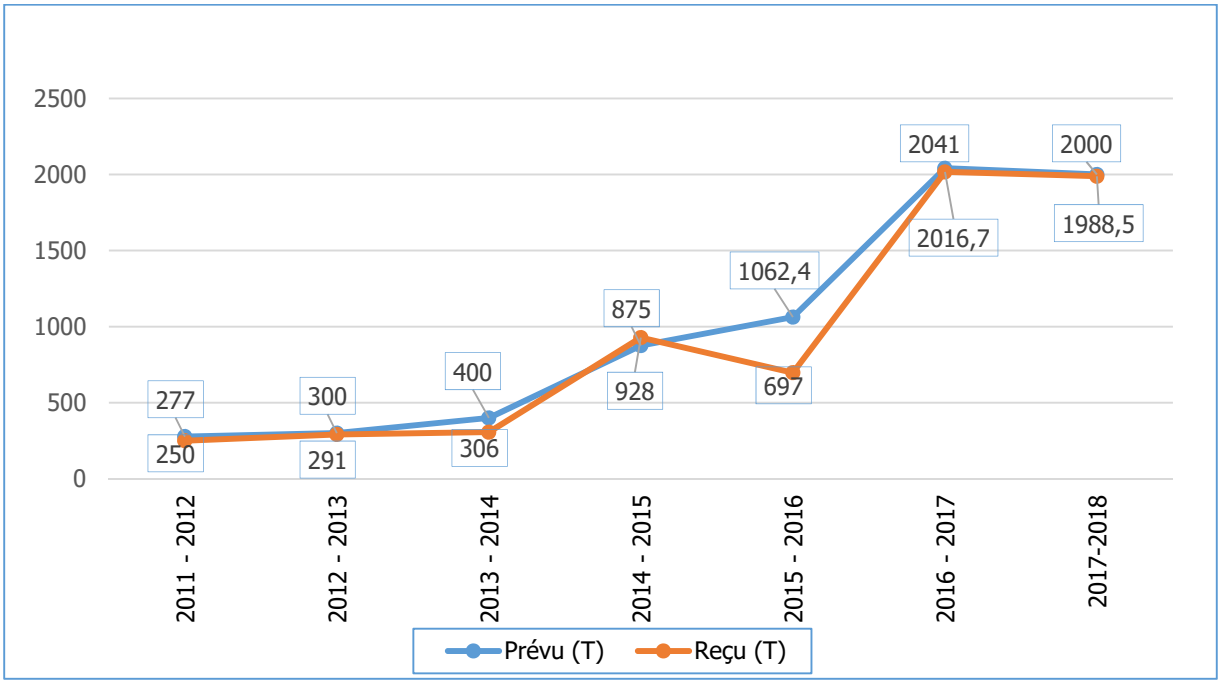

Source : DRDR de Sédhiou, 2018

Lors de la campagne agricole 2017/2018, la région de Sédhiou a reçu une importante quantité de riz certifié durant la campagne agricole (2000 tonnes). Comparée à la campagne précédente, les quantités distribuées ont connu un repli de 0,9%. De la campagne 2011/2012 à celle de 2017/2018, les quantités de semence de riz reçu par la région sont passés de 250 tonnes à 1 988,5 avec un taux d'accroissement annuel de 43,3%.

VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.3.1. LES CULTURES CEREALIERES

Lors de la campagne de 2018/2019, la superficie des emblavures de céréalière dans la région est estimée à 146 052 ha. Selon les spéculations, le riz concentre plus de surface (38% de la surface totale des cultures vivrières). Viennent ensuite le maïs (27,5%), le mil (19,5%), le sorgho (12,9%) et en dernier lieu le fonio (2,2%). Dans le même sillage, une analyse de la composition de la production des céréales montre que la production de riz est plus conséquente (48,8%). La part du maïs dans la production est de 25,9%, celle du mil 15,0% et le sorgho 9,4%. La production de fonio est la moins importante avec une portion de 1% des céréales produites dans la région.

Tableau VIII-1 : Répartition et évolution des cultures céréalières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Département Sédhiou		Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
		campagne 2017/2018	campagne 2018/2019	campagne 2017/2018	campagne 2018/2019	campagne 2017/2018	campagne 2018/2019	campagne 2017/2018	campagne 2018/2019
Mil	Sup (Ha)	9747	9833	13085	9663	9772	9016	32604	28512
	Rdt (Kg/Ha)	1056	1567	1178	1785	1228	1386	1156	1583
	Prod (T)	10292	15410	15414	17244	12000	12492	37706	45146
Sorgho	Sup (Ha)	6500	7150	6186	6200	5436	5425	18122	18775
	Rdt (Kg/Ha)	1174	1400	1200	1594	1324	1450	1228	1512
	Prod (T)	7631	10010	7423	10503	7197	7866	22251	28379
Maïs	Sup (Ha)	19500	21500	10400	11000	6924	7616	36824	40116
	Rdt (Kg/Ha)	2030	2046	2044	2504	2077	2077	2043	1941
	Prod (T)	39585	43993	21258	27542	14381	6328	75224	77863
Riz	Sup (Ha)	29609	30050	14572	15000	10444	10400	54625	55450
	Rdt (Kg/Ha)	1588	2500	2293	3053	2058	2500	1866	2650
	Prod (T)	47019	75125	33414	45793	21494	26000	101927	146918
Fonio	Sup (Ha)	2915	2900	477	299	0	0	3392	3199
	Rdt (Kg/Ha)	800	800	755	755	0	0	794	796
	Prod (T)	2332	2320	360	226	0	0	2692	2546
Total	**Sup (Ha)**	**68271**	**71433**	**44720**	**42162**	**32576**	**32457**	**145567**	**146052**
	Rdt (Kg/Ha)	**1565**	**2056**	**1741**	**2403**	**1691**	**1623**	**1647**	**2060**
	Prod (T)	**106859**	**146858**	**77869**	**101308**	**55072**	**52686**	**239800**	**300852**

Source : DRDR de Sédhiou, 2019

Comparé à la campagne 2017/2018, les emblavures ont légèrement augmenté (+0,3%) suite à l'extension des superficies de la culture du riz (+1,5%), du maïs (+8,9%) et du sorgho (+3,6%). En revanche, les emblavures de mil et de fonio ont diminué respectivement de 12,6% et 5,7%. Excepté la production de fonio qui a replié de 5,4%, toutes les productions des autres céréales ont augmenté (+44,1%, +27,5%, +19,7%, +3,5% respectivement pour le riz, le sorgho, le mil et le maïs).

VIII.3.2. LES CULTURES DE RENTES

La superficie et la production régionales des cultures de rentes (arachide, niébé, manioc, pastèque et le sésame) sont estimées respectivement à 36 281 ha et 66 926 tonnes en 2019.

Dans le graphique qui suit, on a la répartition de ces cultures de rentes selon les superficies, les productions et les rendements dans la région de Sédhiou.

Graphique VIII-2 : Répartition des cultures de rente selon les superficies, rendements et productions

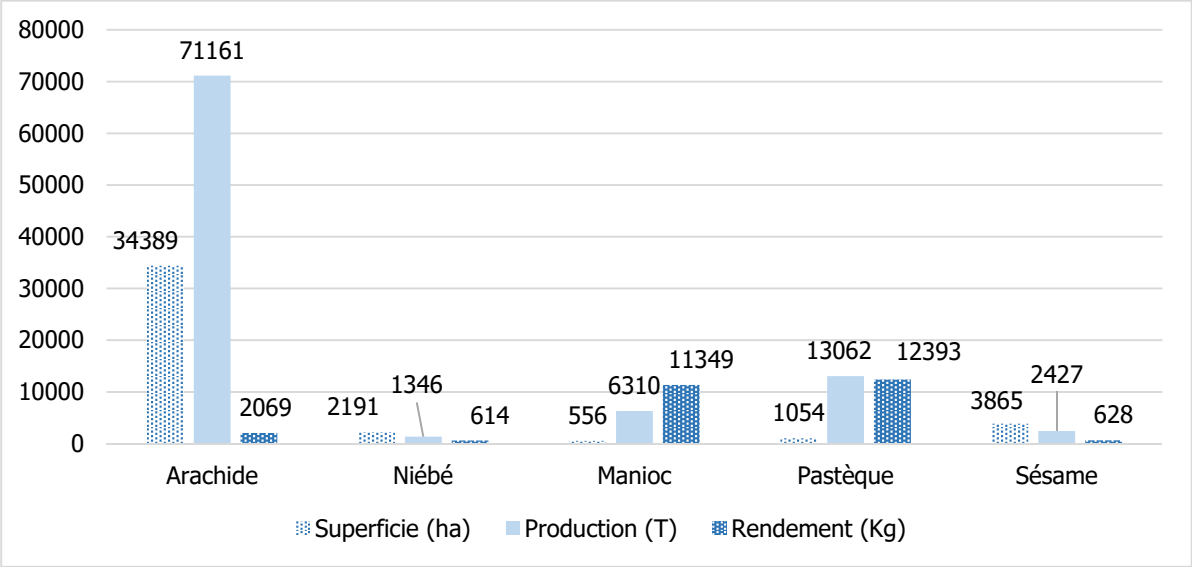

Source : DRDR de Sédhiou, 2019

En 2019, la culture de l'arachide a nécessité beaucoup plus d'espace (les superficies ensemencées pour la culture de l'arachide sont estimées à 34 389 ha). Avec une production importante de 71 161 tonnes pour un rendement de 2 069 kg/ha.

Pour le niébé, deuxième en termes de superficie cultivées (3 865 ha), sa production est de 2 427 kg soit un rendement de 628kg/ha.

Les superficies ensemencées sont de 2 191 pour le niébé, 1 054 pour la pastèque et 556 pour le manioc. Leurs productions sont respectivement de 1 346, 13 062 et 6 130 kg.

VIII.3.3. LES CULTURES MARAICHERES

Les cultures maraîchères (légumes) à Sédhiou sont composées essentiellement de l'aubergine, du bissap, du diakhatou, de la patate douce, du piment et de la tomate.

On a la répartition de ces différents types de cultures selon la superficie couverte, la production et le rendement dans le graphique ci-dessous.

Graphique VIII-3 : Répartitions des cultures maraîchères selon les superficies, les productions et les rendements

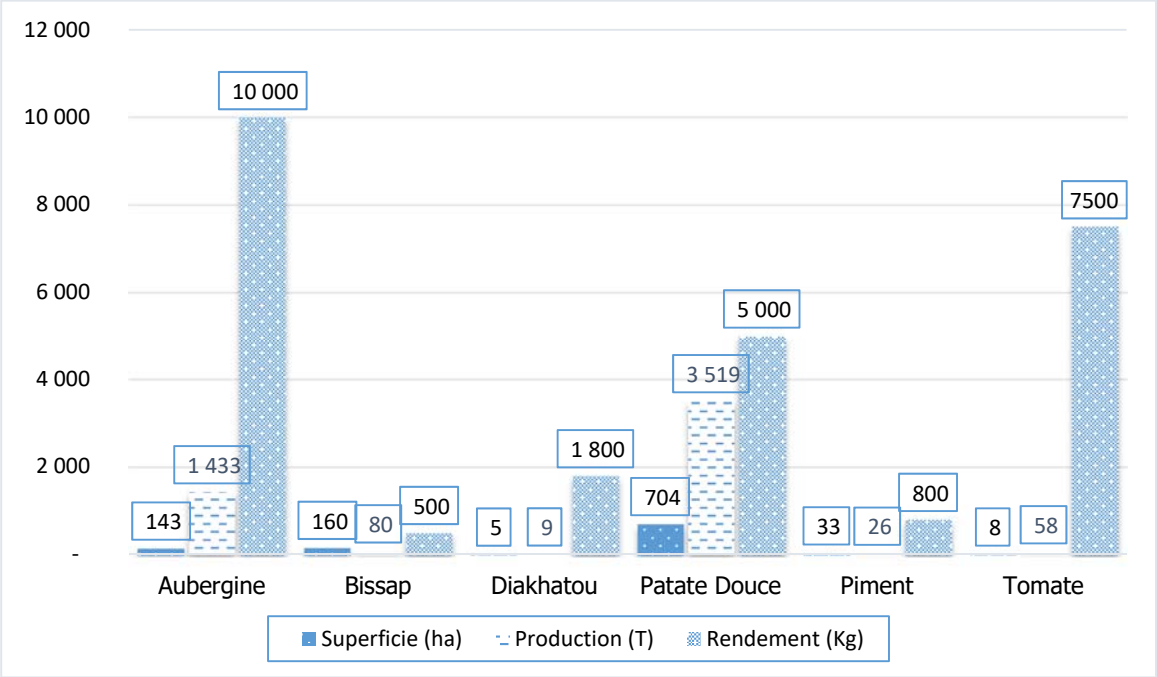

Source : DRDR de Sédhiou, 2018

En 2018, les superficies exploitées pour la culture des légumes sont estimées à 143 ha pour l'aubergine, 160 ha pour le bissap, 5 ha pour le diakhatou, 704 ha pour la patate douce, 33 ha pour le piment et 8 ha pour la tomate. Ce qui fait au total une superficie de 1 053 ha. La production totale des légumes s'est établie à 5 126 tonnes. Leurs productions sont respectivement de 1 433, 80, 9, 3 519, 26 et 58 tonnes.

VIII.3.4. AUTRES CULTURES

VIII.3.4.1. L'arboriculture

L'anacarde est l'une des cultures d'exportation de la région qui constitue aujourd'hui la principale source de revenus des populations rurales de Sédhiou. Les ménages producteurs d'anacardes sont estimés à 7 092 soit 21,9% des ménages agricoles de la région (32 319 ménages agricoles étaient recensés dans la région en 2013). La production estimée à 6 040 tonnes et représente 33% de la production nationale. (Source IRD/PADEC 2013/2014).

VIII.3.4.2. La production de banane

Sédhiou est la deuxième région productrice de banane, en termes de tonnage. Les superficies varient de 10 à 20 hectares suivants les périmètres. Ainsi, pour l'ensemble des 17 périmètres que compte la région, la superficie est estimée à environ 350 ha.

Depuis l'installation des premiers périmètres, la production a connu une tendance ascendante jusqu'au milieu des années 90, atteignant ainsi un pic de 3 300 tonnes, avant de baisser considérablement par la suite autour de 2 000 tonnes. Actuellement, les rendements tournent autour de 20 tonnes/ha avec un potentiel de 60 tonnes/ha (Source DRDR).

VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VIII.4.1. ATOUTS

Les atouts majeurs du secteur de l'agriculture sont :

- Une bonne pluviométrie ;
- Un climat favorable aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- Une bonne aptitude des sols à l'agriculture pluviale, à l'arboriculture, au maraîchage et à la riziculture ;
- Des conditions écologiques propices à la diversification de la production agricole ;
- 208 050 Ha de terres cultivables avec 20 000 Ha de terres de plateau rizicultivables et 36 111 Ha de vallées aptes à la riziculture ;
- Des projets et programmes qui appuient les producteurs (intrants, matériels agricoles, renforcement de capacités, etc.).

VIII.4.2. CONTRAINTES

Le diagnostic du secteur agricole de la région montre que les principales contraintes qui entravent son développement sont :

- La méconnaissance de certains programmes par les populations ;
- Le faible niveau d'aménagement des zones de productions ;
- La vétusté et le faible taux de renouvellement du matériel agricole ;
- L'enclavement de certaines zones de production ;
- L'absence de structures de conservation et de transformation des produits ;
- La salinisation des terres.

VIII.4.3. PERSPECTIVES

En perspectives on peut noter :

- L'aménagement de 3000 ha de vallée par le PPDC et le PAPSEN ;
- La réhabilitation 3 155 ha par le PPDC 11 660 ha par le PAPSEN ;
- Réalisation de station d'essai de semences par le PRODAC.

CONCLUSION

Sédhiou est une région qui regorge de réels atouts agricoles encore sous exploités. Toutefois, l'intervention de l'Etat en collaboration avec ses partenaires concoure à relever ce défi.

Ainsi, les superficies emblavées, les rendements et les productions se sont accrus considérablement.

La mise en œuvre du projet Agropole Sud constitue une importante occasion de rendre l'agriculture de la région plus attractive avec un développement des chaines de valeur de la mangue et de l'anacarde.

CHAPITRE IX : ELEVAGE

INTRODUCTION

La région de Sédhiou est une zone géographiquement très propice à l'élevage qui est entretenue par une bonne pluviométrie. La nature offre une importante et luxuriante biomasse herbagère, de nombreux sous-produits agricoles et de résidus de récolte, offrant ainsi des opportunités considérables propices à une intensification des productions animales.

Au niveau national, le secteur de l'élevage polarise 3,5 millions d'individus pour 35 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur primaire et 7 % du PIB national. Pourtant, il pourrait rapporter plus à l'économie nationale et jouer un rôle plus important dans la sécurité alimentaire. A cet effet, l'Etat a mis en place des politiques de modernisation du secteur qui est essentiellement de type extensif et sédentaire. Ces dernières sont axées sur les animaux à travers l'introduction de nouvelles race et la subvention des aliments de bétail et sur la chaine valeur (filière lait, viande, etc.).

Le présent chapitre décrit la situation de l'élevage sur la période 2016-2018 en identifiant les services techniques et les autres intervenants du secteur, en évaluant le cheptel et la production sans oublier de parler de la situation zoo-sanitaire avant de terminer par un diagnostic du secteur.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Le Service régional de l'Elevage (SRE) est un démembrement du ministère de l'élevage. Ses missions, issues de cette déconcentration, sont entre autres, l'hygiène publique vétérinaire, la protection zoo-sanitaire. Les Services Départementales et les Postes Vétérinaires sont les relais du SRE respectivement au niveau des départements et des arrondissements et communes rurales, voire des villages.

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Pour atteindre ses missions au niveau régional, le Service régional et les services départementaux de l'Elevage disposent d'un personnel qualifié. L'effectif total du personnel vétérinaire de la région s'établit à 30 en 2019. Il est composé d'un docteur vétérinaire, 4 ingénieurs des travaux d'élevage, 11 agents techniques et 14 agents qui ont d'autres diplômes.

Tableau IX-1 : Répartition et évolution du personnel des services techniques de la région

Service régional de l'Elevage et des Production Animales	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
SREPA	**Année 2018**	1	0	1	1	0	1	0	0	0	2	1	3	**4**	**1**	**5**
	Année 2019	1	0	1	1	0	1	0	0	0	2	0	2	**4**	**0**	**4**
SDEPA de Sédhiou	**Année 2018**	0	0	0	1	0	1	4	0	4	2	1	3	**7**	**1**	**8**
	Année 2019	0	0	0	1	0	1	4	0	4	2	0	2	**7**	**0**	**7**
SDEPA de Bounkiling	**Année 2018**	0	0	0	1	0	1	4	0	4	6	1	7	**11**	**1**	**12**
	Année 2019	0	0	0	1	0	1	4	0	4	6	1	7	**11**	**1**	**12**
SDEPA de Goudomp	**Année 2018**	0	0	0	1	0	1	3	0	3	2	0	2	**6**	**0**	**6**
	Année 2019	0	0	0	1	0	1	3	0	3	2	1	3	**6**	**1**	**7**
Total	**Année 2018**	**1**	**0**	**1**	**4**	**0**	**4**	**11**	**0**	**11**	**12**	**3**	**15**	**28**	**3**	**31**
	Année 2019	**1**	**0**	**1**	**4**	**0**	**4**	**11**	**0**	**11**	**12**	**2**	**14**	**28**	**2**	**30**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

De façon globale, l'effectif des services techniques de l'élevage de la région a diminué d'un agent en 2019. Les baisses sont constatées au niveau du service régional (5 en 2018 à 4 en 2019), du service départemental de Sédhiou (8 en 2018 à 7 agents en 2019. Par contre, au service départemental de Goudomp d'effectif a augmenté en passant de 6 en 2018 à 7 en 2019. L'effectif du personnel de l'inspection départementale de Bounkiling est resté inchangé entre ces deux années.

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

A côté des services déconcentrés de l'Etat plusieurs partenaires interviennent dans le secteur au niveau régional.

Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Le regroupement des auxiliaires d'élevage	Organisation non encore légalisé	Santé animale	Bounkiling
Association des Eleveurs de Porcs de Bounkiling	Avec Statut et registre de commerce	Production Sensibilisation	Bounkiling
Comité départemental de lutte contre le vol de bétail.	Association d'Eleveurs	Lutte contre le vol de bétail	Bounkiling
La Maison des éleveurs(MDE)	Organisation reconnue par l'Etat	Production Sensibilisation	Toute la région(Sédhiou, Goudomp et Bounkiling)
Directoire des femmes en Elevage (DIRFEL)	Organisation reconnue par l'Etat et affiliée à la MDE	Production, collecte, transformation, distribution Sensibilisation	Toute la région (Sédhiou, Goudomp et Bounkiling)
GIE des Agropasteurs	Organisation reconnue	Collecte, Transformation, distribution	Sédhiou commune
PRESAEC	Projet Espagnole	Production animale	Bounkiling (Commune de Bona)
PRODELEC	Programme (BCI)	Production animale	Toute la région
REDISSE (Projet de Renforcement des Systèmes de Surveillance des maladies en Afrique)	Projet (Banque mondiale)	Santé animale	Toute la région
CICR	Organisation Internationale	Santé animale	Communes de : Kaour, Goudomp, Djibanar et Simbandi Balante
Kafo	ONG	Elevage des petits ruminants	Commune de Kolibantang
Afrique-Enjeux	ONG	Médiation transfrontalière (lutte contre le vol de bétail)	Communes de : Kaour, Goudomp, Djibanar, Simbandi Balante, yarang Balante, Mangaroungou, Simbandi Brassou, Baghère, Tanaff et Niagha

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

Les autres intervenants dans les différents domaines de l'élevage sont au nombre 12. Ils sont composés de 7 organisations, 2 associations, 2 programmes et 1 projet. Le groupement des auxiliaires d'élevage (Organisation non encore légalisé), le REDISSE et le CICR interviennent dans la santé animale. Alors que l'association des éleveurs de porcs de Bounkiling, la maison des éleveurs (MDE) et le GIE des agropasteurs évoluent dans la production, la collecte, la transformation, la distribution et la sensibilisation. Le PRESAEC et le PRODELEC interviennent dans la production animale, le Kafo dans l'élevage des petits ruminants.

Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019
Forages agropastoraux	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Parcs à vaccination	3	3	1	1	1	1	5	5
Centres zootechniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Fermes modernes d'embouche	1	1	0	0	0	0	1	1
Fermes avicoles modernes	0	0	0	0	0	0	0	0
Unités de transformation de produits laitiers	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Abattoirs modernes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aire d'abattage	1	1	0	0	0	0	1	1
Pharmacies et cliniques vétérinaires	0	0	1	1	0	0	1	1

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

Au total, 8 infrastructures pastorales et avicoles ont été dénombrées durant la campagne 2018/2019. Ces infrastructures sont composées de 5 parcs de vaccination, d'une ferme moderne d'embauche, d'une aire d'abattage pour les ruminants et d'une pharmacie et cliniques vétérinaires. Plus de la moitié de ces infrastructures sont localisées dans le département de Sédhiou (62,50%), suivi de Bounkiling (25,00%). Goudomp ne dispose qu'une seule infrastructure pastorale qui est un parc à vaccination.

Par rapport à la campagne 2017/2018, aucune nouvelle infrastructure pastorale et avicole n'a été construite dans la région.

IX.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel de la région est assez diversifié. En effet, on y trouve presque toute les espèces domestiques, à savoir : les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les équins et les porcins.

L'effectif du cheptel de la région est estimé à 586 726 têtes en 2019. La répartition selon le type d'espèce montre que les bovins et les ovins sont majoritaires (30,8% et 31,1% respectivement). Ils sont suivis par les caprins (25,7%), puis les porcins (6,3%). Les équins sont relativement rares comparés aux autres espèces (0,2%).

Cependant, la volaille constitue l'espèce animale la plus présente dans la région en 2019 (1 316 273 des animaux sont de type volaille). Cette situation trouve son explication par le fait que 35,9% des ménages élèvent ce type d'espèce (Source RGPHAE-2013).

Selon la circonscription administrative, il est à noter que l'élevage est relativement moins développé à Goudomp comparativement aux deux autres départements.

Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	C Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	C Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019
Bovins	52248	52248	74134	74134	54132	54132	180514	180514
Ovins	79419	79419	87092	87092	15962	15962	182473	182473
Caprins	65305	65305	71914	71914	13666	13666	150885	150885
Asins	1773	1773	31505	31505	1460	1460	34738	34738
Equins	105	105	1051	1051	105	105	1261	1261
Porcins	24937	24937	2711	2711	9207	9207	36855	36855
Caméliens	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bétail	**223787**	**223787**	**268407**	**268407**	**94532**	**94532**	**586726**	**586726**
Volaille	**526487**	**526487**	**658248**	**658248**	**131538**	**131538**	**1316273**	**1316273**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

D'après le Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, aucune variation n'a été notée sur la composition du cheptel entre la campagne 2017/2018 et celle de 2018/2019. De même, l'effectif de la volaille est resté le même entre ces deux campagnes.

IX.3. LES PRODUCTIONS

IX.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

En 2019, la production contrôlée de viande s'élève à 710 tonnes pour 13 111 différentes espèces. Les bovins (taureaux, bœufs, vaches, veaux, vêles) abattus sont

estimés à 5 253 contres 7 858 petits ruminants (les ovins et le caprins) avec comme poids respectifs de 627 et 83 tonnes.

En ce qui concerne la répartition géographique, le département de Bounkiling est le principal pourvoyeur de viandes de la région (62,3% du total d'espèces abattus et 52,5% de la viande produite). Vient ensuite le département de Sédhiou (22,3% du total des espèces abattus et 24,6% de la viande produite) puis Goudomp (15,4% des espèces abattus et 22,9% de la viande produite dans la région).

Tableau IX-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Sédhiou selon les espèces

Espèces		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp				Région	
		Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019
Bovins	**Nb**	1817	1265	3014	3001	1059	987	5890	5253
	Poids (T.)	186,2	153,3	338,0	335,6	148,3	138,6	673	627
Ovins et caprins	**Nb**	2265	1663	5168	5168	1378	1027,0	8811	7858
	Poids (T.)	25,2	21,2	37,5	37,5	20,5	23,9	83	83
Total	**Nb**	**4082**	**2928**	**8182**	**8169**	**2437**	**2014**	**14701**	**13111**
	Poids (T.)	**211,4**	**174,5**	**375,5**	**373,0**	**168,8**	**162,4**	**756**	**710**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

Comparé à la campagne 2017/2018, une baisse de 6,0 % est notée dans la production régionale de viande, suite à la diminution du nombre d'espèces bovines abattus (5 890 en 2017/2018 à 5 253 en 2018/2019) ainsi que celles ovines (8 811 en 2017/2018 à 7 858 en 2018/2019). La même tendance s'est dessinée au niveau des trois départements de la région.

Il ressort du tableau qui suit que la production d'œuf en 2019 est estimée à 2 014 487 dans la région de Sédhiou. En 2019, les données ne sont pas disponibles pour la production de viande de poulets de chairs.

Tableau IX-6 : Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019
Poulets de chair	**Nb**	ND	ND	**720**	ND	31 500	ND	**32220**	ND
	Poids (T.)	ND	ND	**1296**	ND	47,25	ND	**47,2**	ND
Œufs	**Nb**	**135 221**	**558 840**	**462285**	**1 301 260**	**10 800**	**154 387**	**608 306**	**2 014 487**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, la production d'œuf a connu une hausse appréciable. En effet, le nombre d'œufs produit dans la région est passé de 608 306 en 2018 à 2 014 487 en 2019, soit une hausse de 231%.

IX.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

Dans le graphique ci-dessous, on a la production contrôlée de lait dans les trois départements de la région.

Graphique IX-1 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

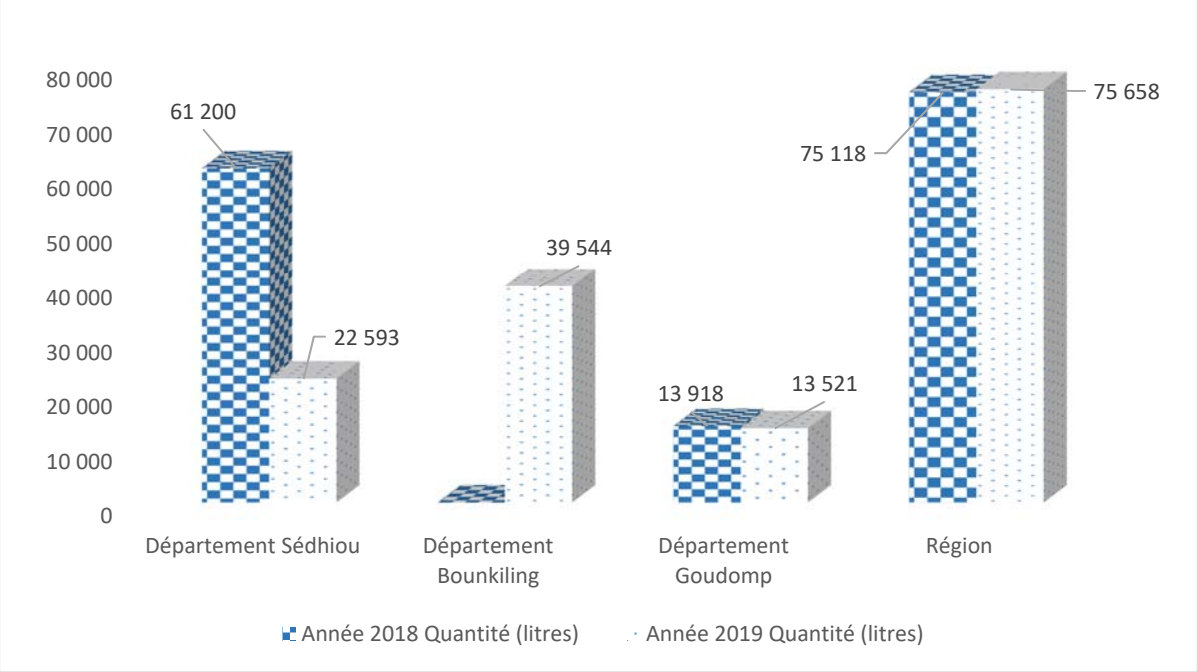

Source : Service régional de l'élevage de Sédhiou, 2019

En 2019, la production contrôlée de lait est estimée à 75 658 litres. Par rapport à l'année 2018, elle s'est légèrement accrue de 0,7%.

Cette performance est portée par le département de Bounkiling qui a produit 39 544 litres en 2019. Par contre, Sédhiou a enregistré une baisse significative de 63,1%. De même, la production contrôlée de lait à Goudomp a légèrement baissé de 2,9%.

IX.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DE MIEL

En 2019, la production de miel (il s'agit du miel faisant l'objet de laisser passer dans les services de l'élevage de la région) est estimée à 15 723 litres pour une valeur de 32 831 000 FCFA soit en moyenne 2088 FCFA par litre. Goudomp constitue le premier producteur de miel dans la région puisqu'il a produit les 82,4%. Bounkiling et Sédhiou en ont produit respectivement 7,9% et 9,7%.

Cependant le prix du miel varie selon les départements car il est moins cher à Goudomp (2000 FCFA le litre). A Sédhiou et à Bounkiling le litre coûte 2 500 FCFA.

Tableau IX-7 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2018			Année 2019		
	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)
Département Sédhiou	5130	2500	12 825 000	1245	2500	3 112 500
Département Bounkiling	3315	2 500	8 287 500	1525	2 500	3 812 500
Département Goudomp	2374	2000	4 748 000	12 953	2000	25 906 000
Région	**10 819**	**-**	**25 860 500**	**15 723**	**-**	**32 831 000**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

Une hausse de 45,3% est enregistrée dans la production régionale de miel. En effet, de 10 819 en 2018, elle s'est accrue jusqu'à atteindre 15 723 litres dans la région de Sédhiou. Cette performance est portée principalement par le département de Goudomp qui a produit 12 953 litres. Bounkiling et Sédhiou ont produit respectivement 1 525 et 1 245 litres.

Comparé à la production, sa valeur a moins progressé (+27,0%). Cette situation peut s'expliquer par le fait que c'est à Goudomp (où le prix du miel est moins cher) que la production est plus importante en 2019 (82,4% de la production de miel).

IX.3.4. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

En 2019, 1258 pièces de cuirs, soit 8,9 tonnes et 2978 peaux de petits ruminants (peaux ovines et caprines), soit 7,5 tonnes ont été produites dans la région. Pour ce qui est de la production de cuirs, la répartition selon les départements montre que Sédhiou en a plus contribué (42,2%). Il est suivi par Goudomp (32,91%) puis Bounkiling (24,85%).

Tableau IX-8 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019
Cuirs	**Nb.**	ND	1258	1170	740	1 059	980	ND	**2978**
	Qté (T.)	ND	3,8	5,9	2,2	3,2	3,0	ND	**8,9**
Peaux des petits Ruminants	**Nb.**	ND	1483	ND	ND	1378	1027	ND	**2510**
	Qté (T.)	ND	4,4	ND	ND	0,4	3,1	ND	**7,5**
Total Général	**Nb.**	**3833**	**2741**	**5850**	**740**	**2437**	**2007**	**7440**	**5488**
	Qté(T)	**3,8**	**8,2**	**5,9**	**2,2**	**3,6**	**6,02**	**7,4**	**16,5**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2018, la production totale de cuirs et de peaux a fléchi de 26,2%.

Cependant, les données manquantes du tableau, surtout celles de la campagne de 2017/2018, font que la situation de cette partie n'est pas cernée de façon exhaustive.

IX.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

IX.4.1. ENTREES ET SORTIES

Comme en témoignent les chiffres du tableau qui suit, le commerce du bétail est très développé dans la région de Sédhiou. Au total, la région a enregistré 16 825 entrées contre 11 224 sorties avec un solde manifestement positif de 5 601. Ainsi, la majeure partie des entrées est constituée d'espèces bovines (38,8%), d'espèces ovines (32,9%) et d'espèces caprines (21,7%). Les asins et les équins ont effectués de faibles entrées (4,1% et 2,5% respectivement). Néanmoins, aucune entrée d'espèce porcine n'est enregistrée en 2019.

Concernant les sorties, ce sont les bovins qui en sont majoritaires (63,3%). Ensuite viennent les ovins (18,2%) puis les caprins (16,5%). Les sorties des autres espèces sont relativement faibles : 0,9% pour les porcins, 0,8% pour les équins et 0,2% pour les asins.

Tableau IX-9 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019
Bovins	**Entrées**	0	247	15332	6205	24	70	**15356**	**6522**
	Sorties	0	169	3732	6777	199	153	**3931**	**7099**
	Solde	0	78	11600	572	-175	-83	**11425**	**-577**
Ovins	**Entrées**	0	1 839	2911	3138	168	551	**3079**	**5528**
	Sorties	0	66	1455	1812	239	164	**1694**	**2042**
	Solde	0	1773	1456	1326	-71	387	**1385**	**3486**
Caprins	**Entrées**	0	659	2335	2907	1	87	**2336**	**3653**
	Sorties	0	37	1568	1660	222	154	**1790**	**1847**
	Solde	0	622	767	1247	-221	-67	**546**	**1806**
Equins	**Entrées**	0	0	367	428	0	0	**367**	**428**
	Sorties	0	0	50	90	0	0	**50**	**90**
	Solde	0	0	317	338	0	0	**317**	**338**
Asins	**Entrées**	0	0	653	694	0	0	**653**	**694**
	Sorties	0	0	92	41	0	0	**92**	**41**
	Solde	0	0	561	653	0	0	**561**	**653**
Porcins	**Entrées**	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Sorties	0	0	167	101	0	4	**167**	**105**
	Solde	0	0	-167	-101	0	-4	**-167**	**-105**
Total	**Entrées**	**0**	**2745**	**21598**	**19399**	**193**	**708**	**21791**	**16825**
	Sorties	**0**	**272**	**7064**	**10481**	**660**	**471**	**7724**	**11224**
	Solde	**0**	**2473**	**14534**	**8918**	**-467**	**237**	**14067**	**5601**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

En 2019, les entrées du bétail ont baissé de 22,8%. Cette situation est principalement causée par la diminution des entrées des bovins (-57,53%). Par contre, les ovins, les caprins, les asins et les équins ont augmenté leurs entrées respectivement de 79,5%, 56,4%, 16,6% et 6,3%.

A l'inverse des entrées, les sorties ont augmenté de 45,3%. Cette performance résulte de la progression des sorties des bovins (+80,6%), des ovins (+20,5%), des caprins (+3,2%), des équins (+80,0%). Cependant, les sorties des asins et des porcins ont diminué respectivement de 55,4% et de 37,1%.

IX.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

IX.5.1. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

La santé animale est l'une des préoccupations majeures des autorités d'où l'importance qu'elles accordent à la prévention.

En 2019, 110 377 animaux du bétail de la région ont reçu des vaccins pour s'immuniser contre certaines maladies animales. Les 48 854 animaux vaccinés sont dans le département de Goudomp, 44 566 à Bounkiling et 34 626 à Sédhiou.

Pour ce qui est du déparasitage, 18 490 animaux en ont reçu, dont 9 557 à Bounkiling, 4 559 à Sédhiou et 4 374 à Goudomp.

Tableau IIX-10 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés		Effectifs déparasités	
	année 2018	année 2019	année 2018	année 2019
Département Sédhiou	67 566	34 626	1829	4559
Département Bounkiling	54 679	44 566	9320	9557
Département Goudomp	48 854	31 185	6 719	4374
Région	**171 099**	**110 377**	**16 039**	**18490**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2019

En 2019, l'effectif des animaux vaccinés a diminué de 35,5%. Cela est dû à la baisse des vaccinations notée dans les trois départements de la région : -48,8% pour Sédhiou, -36,2% pour Goudomp et -18,5% pour Bounkiling.

Contrairement à la vaccination, le déparasitage des animaux a légèrement augmenté de 3,8%. Cette situation découle du fait qu'à Sédhiou, le nombre d'animaux bénéficiaires est passé de 1 829 à 4 559 soit un accroissement de 149,3%. A Bounkiling également, ce nombre a augmenté de 2,5%. Par contre à Goudomp, il a baissé de 34,9%.

IX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Potentialités du secteur de l'élevage :

- Population constituée en majorité d'agro-pasteurs ;
- Cheptel important ;
- Importante et luxuriante biomasse herbagère et de nombreux sous-produits agricoles et de résidus de récolte ;
- Races de ruminants très adaptées aux conditions agro-climatiques de la zone géographique ;
- Elevage des petits ruminants qui s'appuie sur les moutons djallonkés et les chèvres guinéennes qui sont des espèces très rustiques et d'une précocité et prolificité meilleures que celles présentées par les races sahéliennes ;
- Aviculture traditionnelle qui s'appuie sur un cheptel important de plus de 1 251 494 sujets ;
- Aviculture moderne qui se développe à travers de petites exploitations individuelles ou familiales ;
- Apiculture développée entretenues par une bonne pluviométrie et présentant diverses espèces ligneuses propices à un bon épanouissement des colonies d'abeilles et présentent ainsi d'énormes potentialités mellifères.

IX.6.2. CONTRAINTES

Principales contraintes du secteur :

- Faible maillage en postes vétérinaires ;
- Manque de formation des éleveurs en général ;
- La faible productivité des races locales ;
- Faible exploitation intensive du cheptel ;
- Divagation du bétail ;
- vol du bétail.

IX.6.3. PERSPECTIVES

- Recensement du cheptel pour propulser ce secteur ;
- Formation des agents ;
- Disponibilité des outils de travail.

CONCLUSION

L'élevage fait partie des secteurs prioritaires de la région sur lesquels on peut agir pour créer plus de richesses et par conséquent réduire la pauvreté. En outre, l'élevage contribue considérablement à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population (par la production de lait, d'œufs, de poulets de chair, de miel et de viande).

Toutefois, le secteur peine à jouer pleinement son rôle faute de modernisation (élevage extensif, développement de chaine de valeur, etc.). La résolution de ces difficultés devrait permettre au secteur de l'élevage de la région de jouer le rôle de locomotive économique.

CHAPITRE X : PECHE ET AQUACULTURE

Introduction

A l'instar des autres régions côtières du pays, Sédhiou dispose d'importantes ressources halieutiques. Les captures en 2019 ont atteint 3 655 tonnes pour une valeur commerciale de 5 milliards de FCFA. En outre, 8,3 tonnes de poissons ont été générées par la filière aquacole.

Au plan national, le secteur de la pêche a contribué pour près de 3,2% du PIB en 2017. Il constitue par la même occasion le premier poste des recettes d'exportation du pays avec 244,2 milliards soit 18,6%.

Ce chapitre fait l'état des lieux des sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la région sur la période 2019.

Il sera d'abord question d'analyser les statistiques de la pêche pour l'année 2017 à travers les moyens de production (acteurs et embarcation de pêche), la production halieutique (les captures) et la destination de la production (consommation locale et mareyage). Ensuite, nous aborderons le sous-secteur de l'aquaculture (fermes aquacoles, production, etc.). Enfin, nous terminerons par un diagnostic des deux sous-secteurs.

X.1. PECHE : SERVICES TECHNIQUES, INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTIO

X.1.1. SERVICES TECHNIQUES

En 2019, l'effectif du personnel des services techniques de Pêche est composé de 5 agents. Comparé à l'année 2018, cet effectif est resté constant.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Ingénieur des pêches	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Masc.	0	0	0	0	1	1	2	2	3	3
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Diplômes	Sexe	SRP		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Agent technique des pêches	**Tot.**	0	0	0	0	1	1	2	2	3	3
Autres	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	**Masc.**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**	**2**	**5**	**5**
	Fem.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Tot.	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**	**2**	**5**	**5**

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Sédhiou, 2019

Le personnel des services technique de pêche est constitué d'un (1) Ingénieur des Pêches, d'un (1) Technicien Supérieur des Pêches et de trois (3) Agents Techniques des Pêches.

L'absence de femme dans l'effectif du personnel des services techniques de Pêche est à signaler.

X.1.2. AUTRES INTERVENANTS

A côté des services techniques, il existe d'autres intervenants dans le sous-secteur de la pêche comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau X-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc…)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
Projet de Diffusion d'Expériences innovantes de gestion participative - Mangroves et Territoires (DEMETER)	**Projet**	Gestion concertée des ressources halieutes	Soungrougrou Marsassoum, Djibabouya, Bémet
Programme de Gestion Concertée du Littoral (PGCL)	**Programme de développement**	Gouvernance et valorisation des ressources	Soungrougrou Marsassoum, Djibabouya, Bémet
Cadre de Concertation des Pêches du **Boudié-Balantacounda**	**Association**	Pêche, Pisciculture, Environnement	Départements de Goudomp et Sédhiou
Cadre de Concertation des Pêches du **Brassou**	**Association**	Pêche, Pisciculture, Environnement	Départements de Goudomp et Sédhiou
Cadre de Concertation des Pêches du **Soungrougrou**	**Association**	Pêche, Pisciculture, Environnement	Marsassoum, Djibabouya, Bémet
Comité local des Pêches de Diaroumé	**Association**	Pêche, Pisciculture, Environnement	Commune de Diaroumé

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Sédhiou, 2019

X.1.3. INFRASTRUCTURES

Dans la région de Sédhiou, en dépit d'une production halieutique importante, le manque d'infrastructures de pêche et de transformation constitue une véritable contrainte pour la mise en place et le développement d'une chaine de valeur.

En effet, il n'existe qu'une seule structure destinée à la transformation de produits halieutiques (fumage) basée à Goudomp ; elle est constituée d'une batterie de fours et d'aires de stockage dont deux (02) bâtiments de 60 fumoirs qui sont fonctionnels. Notons qu'en 2019, le département de Bounkiling a abrité l'unique Marché moderne aux poissons dans la région.

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Marchés modernes aux poissons	0	1	0	0	0	1
Usines de transformation de produits halieutiques	0	0	1	1	1	1

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Sédhiou, 2019

Il faut néanmoins noter que de gros efforts sont en train d'être déployés avec la construction d'un quai de débarquement moderne à Goudomp démarré en décembre 2016. Par ailleurs, la construction de complexes frigorifiques à Sédhiou et à Bounkiling est en perspective. Ces structures pourraient relever le gap infrastructurel accusé par la région dans le sous-secteur.

X.1.4. MOYENS DE PRODUCTION

X.1.4.1. Acteurs de la pêche

En 2019, 124 sites de pêches sont répertoriés dans la région dont 48 à Sédhiou, 40 à Bounkiling et 36 à Goudomp.

Graphique X-1 : Répartition des sites et des pêcheurs par circonscription administrative

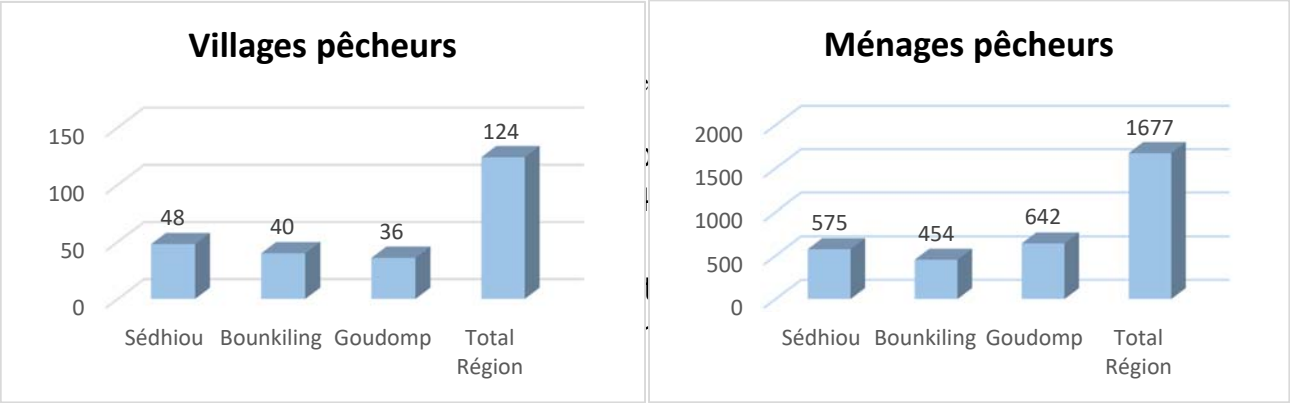

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2019

X.1.4.2. Les armements de pêches

Le nombre d'engins de pêches dans la région de Sédhiou est estimé à 4 997 en 2019.

Parmi ces engins, on dénombre 205 pirogues à moteur et 947 pirogues à voile. Ce qui porte les embarcations à un chiffre de 1152.

Le département de Goudomp a le plus grand nombre d'embarcations (679), suivi de Sédhiou (391) puis Bounkiling (82).

Tableau X-4 : Répartition des acteurs de la pêche selon la catégorie socioprofessionnelle

Armement	Département Sédhiou		Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Pirogues à moteur	51	63	13	16	89	126	**153**	**205**
Pirogues à voile	328	328	66	66	553	553	**947**	**947**
Total embarcations	379	391	79	82	642	679	**1100**	**1152**
Nombre d'engins de pêche	-	-	-	-	-	-	**4805**	**4997**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, le nombre d'engins de pêche a augmenté de 4,0%. Les pirogues à moteurs ont également augmenté de manière significative (34,0%). Par contre, le nombre de pirogue à voile est resté constant entre ces deux années.

X.1.5. PRODUCTION

En 2019, la production halieutique annuelle est évaluée à 3 655 Tonnes (poissons et crustacés) et pour une valeur commerciale de 5 003 091 800 de FCFA. Selon le type d'espèce, 69,8% des captures sont des crustacés contre 30,2% pour les poissons. Le département de Goudomp a enregistré plus de captures (53,6%) avec 43,4% des poissons et 58,0% des crustacés. Il est suivi par Sédhiou (40,4% du total des captures) avec 36,6% des poissons capturés et 42,0% pour les crustacés. Bounkiling a la plus faible part dans la production régionale de poissons (20,1%) et reste le seul département qui n'a pas produit de crustacés en 2019.

Tableau X-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type d'espèces capturées, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Crustacés		Total	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Département Sédhiou	**2018**	657	656 636 100	1 067	1371566000	1 724	2 028 202 100
	2019	**404**	**742257000**	**1 071**	**1152000000**	**1 475**	**1 894 257 000**
Département Bounkiling	**2018**	247	119594800	0	0	247	119 594 800
	2019	**222**	**101545900**	**0**	**0**	**222**	**101 545 900**
Département Goudomp	**2018**	611	493289100	1 453	2905756000	2 064	3 399 045 100
	2019	**479**	**1279288900**	**1 479**	**1728000000**	**1 958**	**3 007 288 900**
TOTAL	**2018**	1 515	1 269 520 000	2 520	4277322000	4 035	5 546 842 000
	2019	**1 105**	**2 123 091 800**	**2 550**	**2880000000**	**3 655**	**5 003 091 800**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, la production régionale a connu une baisse de 9,4% sous l'effet de celle des captures de poissons (-27,1%).

A l'instar de la production, la valeur commerciale a aussi baissé de 9,8% en passant de 5 546 842 000 en 2018 à 5 003 091 800 FCFA en 2019.

X.1.6. VENTILATION DE LA PRODUCTION

X.1.6.1. Les ventes locales

La majeure partie des produits destinés à la consommation locale est constituée de poissons frais avec une quantité estimée à 1 552 tonnes, soit 42,5% de la production en 2019. Cette quantité a diminué de 10,5% (1 734 tonnes en 2018 contre 1 552 tonnes en 2019) suite aux baisses simultanées observées dans les trois départements de la région.

X.1.6.2. Le mareyage vers l'extérieur

En 2019, la quantité des produits destinés au mareyage s'élève à 2 103 tonnes, soit 57,5% des captures. Cette part est essentiellement constituée de crevettes et de produits livrés aux industries de transformation basées à Ziguinchor, Dakar et Mbour.

Cependant, comme la consommation locale, les produits destinés au mareyage ont diminué de 9,7% entre 2018 et 2019.

Tableau X-6 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination (tonnes)

Destinations	Département Sédhiou		Département Bounkiling		Département Goudomp		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Consommation locale (Tonnes)	1 315	**1212**	242	**263**	177	**77**	1 734	**1 552**
Mareyage (Tonnes)	441	**341**	-	-	1 887	**1 762**	2 328	**2 103**
Total (Tonnes)	1 756	**1553**	242	**263**	2 064	**1839**	4 062	**3 655**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2019

X.2. AQUACULTURE : INSFRASTRUCTURE, PRODUCTION ET PROMOTEURS

X.2.1. INFRASTRUCTURES AQUACOLES

Au cours des deux années précédentes, de nouvelles infrastructures aquacoles ont vu le jour dans la région de Sédhiou.

En 2019, le département de Sédhiou compte 15 fermes et une station de production d'alevins qui abritent 53 cages flottantes d'un volume de 462 m3, 73 étangs piscicoles d'une superficie de 60 500 m2 et 08 bassins en bétons de 112 m3 de volume.

A Goudomp, il existe 7 fermes piscicoles qui disposent 63 cages, 7 étangs et 4 bassins en bétons. Les volumes ou superficies s'établissent respectivement à 630 m3, 5800 m2 et 66 m3.

Tableau X-2 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives

Circonscription administrative	Infrastructure	2017		2019	
		Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)	Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)
Sédhiou	**Cages**	20	250	53	462
	Etangs	6	3000	73	60500
	Bassins en bétons	3	22	8	112
Goudomp	**Cages**	35	20	63	630
	Etangs	5	1800	7	5800
	Bassins en béton	14	40	4	66
Bounkiling	**Cages**	10	100	22	220

	Etangs	3	1800	23	20400
	Bassins en bétons	4	66	14	40
Région	**Cages**	**70**	**370**	**138**	**1312**
	Etangs	**14**	**6600**	**103**	**86700**
	Bassins en bétons	**21**	**128**	**26**	**218**

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2019

Concernant le département de Bounkiling, il dispose au total de 7 fermes piscicoles dont 2 fonctionnelles. Ces fermes comptent 22 cages flottantes d'un volume de 220 m3, 23 étangs d'une superficie de 20 400 m2 et 14 bassins de 40 m3 de volume.

X.2.2. ETAT DES INFRASTRUCTURES AQUACOLES

Une partie importante des fermes aquacoles de la région est non fonctionnelle. En effet, sur les 29 fermes de la région, seules 11 sont fonctionnelles, soit 37,9%.

En 2019, Sédhiou est l'unique département qui abrite plus de fermes fonctionnelles (8) que de fermes non fonctionnelles (7). Parmi les 7 fermes piscicoles situées à Goudomp, 1 seule est fonctionnelle et les 6 autres sont non fonctionnelles. A Bounkiling, 2 fermes sont fonctionnelles sur les 7 du département.

La plupart de ses fermes non fonctionnelles sont dues à la vétusté des bassins en bétons, aux vandalismes et le plus fréquent à la qualité des fers galvanisés qui sont corrodés facilement sous l'action du sel.

Graphique X-2 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative

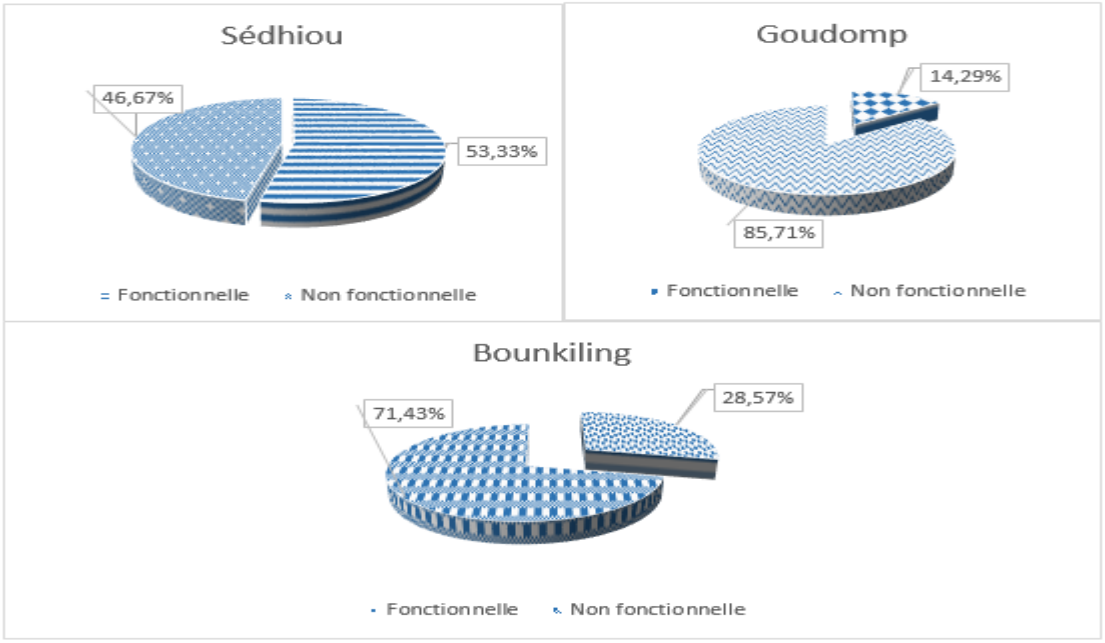

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2019

X.2.3. PRODUCTION AQUACOLE

En 2019, le nombre de fermes empoissonnées s'est établit à 19, soit 63,3% du total des fermes que compte la région de Sédhiou. La superficie totale aménagée est estimée à 1,2 ha, ce qui a porté la superficie empoissonnée à 2,8 ha. Ainsi sur les 13 tonnes d'alevins empoissonnés, la récolte est de 8,3 tonnes de poissons. Ces derniers sont vendus entre 1000 à 2000 FCFA le kilogramme.

Tableau X-3 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou

Indicateurs	Année 2018	Année 2019
Nombre de fermes empoissonnées	15	19
Superficie piscicole totale aménagée (ha)	1,18	1,2
Superficie totale empoissonnée (ha)	2,54	2,8
Quantité d'alevins empoissonnée (Tonne)	08	13
Quantité de poissons récoltée (Tonne)	4,2	8,3
Prix de vente du produit (franc/kg)	1000 - 2000	1000-2000
Aliment local et importé (Tonne)	100/85	30/50

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, 4 fermes de plus ont été empoissonnées. Dans le même sillage, la superficie piscicole aménagée, celle empoissonnée, la quantité d'alevins empoissonnée ainsi la quantité de poisson récoltée ont augmenté respectivement de 1,7% et 10,2%, 38,7%. Cependant la quantité de poissons récoltés a diminué de 97,62%. Quant au prix de vente du produit, il est resté inchangé entre 2018 et 2019.

X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de pêche :
   - ❖ Volonté politique exprimée à travers la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (horizon 2016 – 2023) ;
   - ❖ Densité du réseau hydrographique et conditions hydro climatiques favorables, diversité des ressources halieutiques et prévalence de la crevette, produit à fort impacts socio-économiques) ;
   - ❖ existence de conditions hydro climatiques et infrastructurelles (pôle aquacole) favorables au développement de l'aquaculture ;
   - ❖ amélioration du niveau de motorisation des pirogues et de la sécurité des acteurs à travers le programme de subvention des moteurs et des gilets de sauvetage) ;
   - ❖ existence d'organisations de base à travers les Cadres de Concertations des Pêches (CCP) actives dans la gestion concertée des ressources halieutiques et des pêcheries.

2. En matière d'aquaculture :
   - ❖ Région érigée en pole aquacole ;
   - ❖ Présences d'infrastructures de bases (station piscicole, pole aquacole à Bakhoum, unité de fabrique d'aliment et des fermes de grossissements)
   - ❖ Existence des services de pêche et d'un bureau régional de l'ANA ;
   - ❖ Existence de main d'œuvre locale ;
   - ❖ Existence de sous-produits agricoles (mil, riz, sorgho, arachide etc.) comme intrants à la production d'aliments aquacole ;
   - ❖ Existence de sites favorables à l'aquaculture ;
   - ❖ Existence de producteurs aquacoles constitués, soit par des privés, soit par des associations communautaires ou groupements d'intérêt économique et soit par des groupements de femmes ;
   - ❖ Réseau hydrographique important : le fleuve Casamance, le Soungrougrou et ses affluents ;
   - ❖ Possibilités de diversifier les espèces à élever (huitres, clarias).

X.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de pêche :
   - ❖ Impacts péjoratifs du changement climatique et des mauvaises pratiques sur l'intégrité des écosystèmes aquatiques et les ressources halieutiques et la biodiversité ;
   - ❖ Manque de connaissances du potentiel halieutique et de la dynamique des ressources ;
   - ❖ non-maitrise de l'effort de pêche (défaut d'immatriculation des pirogues) ;
   - ❖ absence d'infrastructures de base pour le débarquement, la conservation et la valorisation des produits ;
   - ❖ Délabrement avancé des infrastructures du Centre de pêche de Goudomp ;
   - ❖ Vétusté voire inadéquation des embarcations de pêche et de transport fluvial;
   - ❖ Obsolescence du cadre législatif et réglementaire de la pêche continentale
   - ❖ Insuffisance des capacités techniques, managériales et financières des acteurs de la pêche ;
   - ❖ insuffisance des moyens humains et logistiques personnel d'encadrement des acteurs.

2. En matière d'aquaculture :
   - ❖ Absences d'écloseries modernes pour une diversification des espèces à élever et pour des études expérimentales ;
   - ❖ l'inexistence de mécanismes de financement adaptés de l'aquaculture, en mesure de soutenir les opérateurs privés actuellement motivés pour embrasser l'activité ;

- Absence d'organisation des aquaculteurs en unité et entités mobilisatrices et fédératrices ;
- Faible implication du secteur privé ;
- Enclavement de la région ;
- Lenteur des procédures administratives (délibération) ;
- Difficulté d'accès aux lignes de crédits ;
- Absence de zèle des jeunes s'activant dans les fermes aquacoles.

X.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de pêche :
   - Promotion de la production et de la gouvernance des pêcheries ;
   - Restauration des écosystèmes dégradés et régénération des ressources à travers le projet DEMETERE et le PGCL ;
   - Reboisement de la mangrove ;
   - Repeuplement de plans d'eau (en poissons) et de mangroves (en huitres) ;
   - Implication de pêcheurs dans l'aquaculture (acajas et enclos piscicoles) ;
   - Balisage de zones de pêche protégées ;
   - Valorisation de la production halieutique ;
   - Relance des activités de fumage (réhabilitation des fumoirs de Goudomp);
   - Appui des femmes à la valorisation de coquillages
   - Aménagement de structure de conditionnement de la crevette à Sédhiou
   - Achèvement du quai de pêche de Goudomp
   - Poursuite du programme de motorisation et de sécurisation (gilets) des pirogues ;
   - Renforcement de capacités des acteurs ;
   - Sensibilisation et de formation des acteurs sur la gestion durable des ressources, les bonnes pratiques de pêche et de mareyage seront généralement déroulées.

2. En matière d'aquaculture :
   - Poursuivre l'empoissonnement des étangs de grossissement du pôle ;
   - Récolte des étangs du GIE de DIENDE du pole aquacole de Sédhiou ;
   - Suivi des projets et programmes de la région (P2RS, PRGTE, PAPEJF, ANPEJF) ;
   - Poursuivre la mise en place des filets sur les étangs de grossissement ;
   - Achats filets moustiquaire pour la confection d'appâts ;
   - Production massive de larves.

Conclusion

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture affiche un certain dynamisme dans la région. Pour le premier, eu égard aux acteurs qui s'y activent (8 882 ménages) et aux ressources générées (5 546 842 000 FCFA en 2018). Toutefois, l'activité est dominée par la pêche artisanale avec un parc piroguier estimé à 1 100 pirogues dont la plupart sont non motorisées. Dans le même sillage, la région dispose de réels potentialités dans l'aquaculture de la région (elle est érigée pole aquacole national). La production de 2017 est estimée à 1,2 tonne pour une valeur marchande de 1 800 000 FCFA.

Toutefois, le défi de la mise en place d'une chaine de valeur devrait être relevé pour permettre aux secteurs de jouer un rôle plus important dans la création de richesse au niveau de la région.

CHAPITRE XI : RESSOURCES NATURELLES

Introduction

La région de Sédhiou regorge d'importantes ressources forestières. Toutefois, ces ressources naturelles subissent une intense dégradation, suite à des facteurs d'ordre anthropiques. En effet, la pratique de l'agriculture extensive, les feux de brousse et l'accroissement démographique entrainent une détérioration des surfaces forestières, une perte de la biodiversité et un appauvrissement accéléré des sols.

C'est fort de ce constat que l'Etat a défini une politique qui vise à assurer la viabilité des ressources forestières. Celle-ci est basée sur cinq axes d'intervention que sont : l'aménagement et la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques, le renforcement des capacités des Collectivités territoriales et des Organisations Communautaire de Base (OCB), le renforcement des capacités d'intervention du service forestier, le développement de la foresterie privée et enfin le développement de la foresterie urbaine et périurbaine.

Ce chapitre présente le secteur des ressources naturelles en faisant la situation des services techniques et autres intervenants, de la gestion du domaine forestier, de l'exploitation des forêts, de la gestion de la faune et de la chasse, etc.

XI.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

XI.1.1. SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques sont chargés, entre autres, de mettre en œuvre, au niveau régional, les programmes et politiques définis par les autorités.

En 2019, le personnel des services des eaux et forêts de la région de Sédhiou s'établit au total à 54 agents dont 4 au niveau de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) et 48 dans les secteurs départementaux. Dans ce sillage, le secteur de Bounkiling dispose le plus de personnel (23 agents) contre 15 pour Goudomp et 12 pour Sédhiou.

La répartition de l'effectif selon le diplôme fait état d'une prédominance du personnel d'appui (24 agents soit 44,4%). Ils sont suivis d'abord par les Agents Techniques des Eaux et Forêt (ATEF) avec 35,2%, ensuite viennent les Ingénieurs des Travaux des

Eaux et Forêt (ITEF) qui représentent 18,5% du personnel et enfin les Ingénieurs des Eaux et Forêt (IEF) avec 1,9%.

Suivant le sexe, le personnel est majoritairement composé d'hommes avec une proportion égale à 92,6% contre 7,4% pour les femmes.

Tableau XI-1: Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Ingénieur des Eaux et Forêts	**Masc.**	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
IREF	**Masc.**	3	3	1	1	2	2	2	3	8	9
	Fem.	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1
	Total	3	3	1	1	3	3	2	3	9	10
Agent technique des Eaux et Forêts	**Masc.**	0	0	8	8	6	6	5	5	19	19
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	8	8	6	6	5	5	19	19
Autres	**Masc.**	0	0	4	3	12	12	6	6	22	21
	Fem.	0	0	0	0	1	2	1	1	2	3
	Total	0	0	4	3	13	14	7	7	24	24
Ensemble	**Masc.**	**4**	**4**	**13**	**12**	**20**	**20**	**13**	**14**	**50**	**50**
	Fem.	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**3**	**1**	**1**	**3**	**4**
	Total	**4**	**4**	**13**	**12**	**22**	**23**	**14**	**15**	**53**	**54**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

XI.1.2. AUTRES INTERVENANTS

Pour mener à bien leur mission, les services techniques des eaux et forêts, au-delà de l'exécution des projets et programmes de l'Etat, collaborent avec d'autres intervenants.

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PAPSEN (Programme d'Appui au Programme d'investissement agricole du Sénégal)	Agriculture, Renforcement des capacités, développement local, Aménagement Vallées, infrastructures hydroagricoles…	Elaboration Plan d'action a/s pour la réalisation d'aménagements anti-érosifs dans 10 vallées de Sédhiou. (Existence de protocole)	Agriculture, Renforcement des capacités, développement local, Aménagement Vallées, infrastructures hydroagricoles…
ENFANCE ET PAIX (ONG)	Reboisement, lutte contre les Feux de brousse, formation	Appui conseil de l'IREF aux activités et Ateliers (Planification, réunions, etc.)	Reboisement, lutte contre les Feux de brousse, formation

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
ARD (Agence Régional de Développement)	Appuis institutionnels et techniques ; Capacitation des Collectivités et Acteurs locaux	Implication du Service forestier aux processus de formation, planification et évaluation, etc.	Appuis institutionnels et techniques ; Capacitation des Collectivités et Acteurs locaux
PRGTE (Projet de renforcement de la gestion des écosystèmes des Niayes et de la Casamance en contexte de changement climatique)	Reboisement (palmeraie, mangrove) Production de Semences rizicoles adaptées AGR (appui aux femmes et jeunes)	Restauration palmeraie, sensibilisation et organisation des populations Suivi partenaires techniques (ONG Enfance et Paix, DRDR, etc.)	Reboisement (palmeraie, mangrove) Production de Semences rizicoles adaptées AGR (appui aux femmes et jeunes)

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

L'objectif général du PAPSEN est de renforcer la sécurité alimentaire et la promotion du développement local par des systèmes agricoles innovants et soutenables. Dans la région de Sédhiou, il est centré sur le développement rural et l'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique en continuité. Quant au PRGTE, il s'active dans la lutte contre le changement climatique à travers le reboisement de la mangrove.

XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XI.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine forestier de la région est riche de 12 forêts classées d'une superficie de

84 493 hectares et de forêts communautaires dont trois (3) d'entre elles ont fait l'objet d'aménagement.

Tableau XI-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Département Sédhiou	2741	09	62023	22,63
Département Bounkiling	2830	00	00	0,00
Département Goudomp	1759	03	22470	12,77
Région	**7 330**	**12**	**84493**	**11,53**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Le taux de classement de la région s'établit à 11,5%. L'essentiel de ces massifs sont localisés dans le département de Sédhiou, puisqu'il concentre 73,4% de la superficie totale des forêts classées contre 26,6% pour Goudomp. Il est à noter qu'il n'y a aucune forêt classée à Bounkiling.

XI.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

A l'instar de la plupart des régions du Sénégal, Sédhiou est également exposée aux feux de brousse. Les conséquences néfastes sur le tapis herbacé, les ressources fourragères et les habitats sauvages poussent les autorités compétentes à engager des actions préventives et curatives pour endiguer le phénomène.

XI.2.2.1. Lutte préventive

Pour prévenir ou lutter efficacement contre les feux de brousse, des comités villageois ont été créés à travers toute la région.

Graphique XI-1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

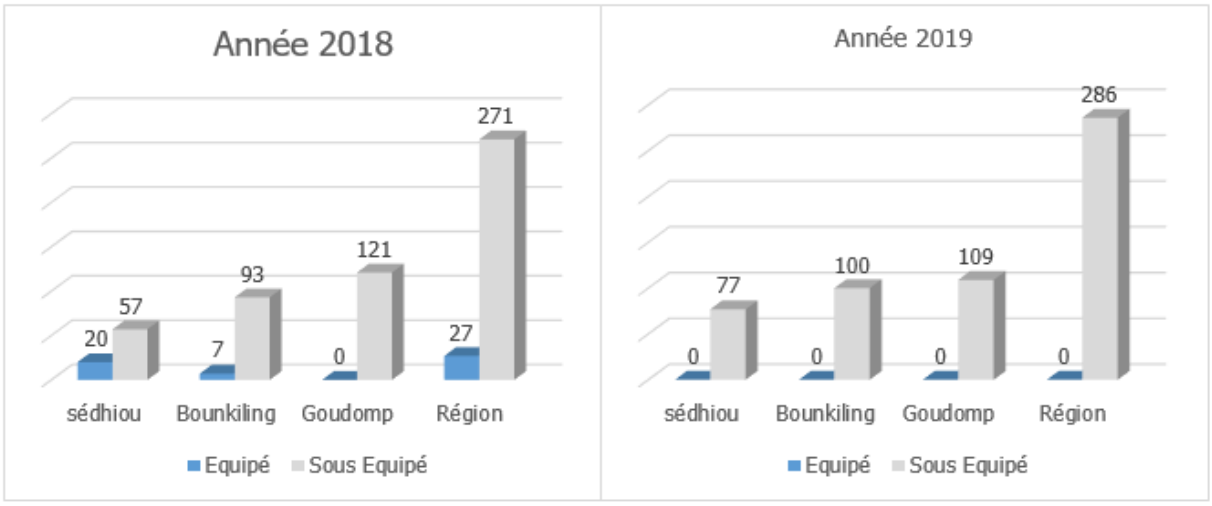

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Les comités de lutte ont diminué entre ces deux dernières années. En effet, elles sont passées de 298 en 2018 à 286 en 2019, soit une baisse de 4,0%. Cela est due à la baisse du nombre de comités au niveau de Goudomp puisque la situation n'a pas connu de changement à Sédhiou et à Bounkiling. Les comités créés dans région restent relativement importants. Toutefois, il se pose le défi de l'équipement de ceux-ci car en 2019, tous les comités des 3 départements de la région sont sous équipés. Donc des efforts devront être faits par les autorités compétentes pour doter les comités d'équipements afin de lutter contre les feux de brousses.

Dans le sillage de la lutte préventive, les services forestiers de la région ont tenu des séances d'animation et de formation afin, d'une part, de sensibiliser la population sur

les effets des feux de brousse, et d'autre part, de leur permettre d'avoir des techniques pour lutter contre ces feux.

Tableau XI-4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
		Nombre	Nombre
Département Sédhiou	**Année 2018**	67	2490
	Année 2019	34	532
Département Bounkiling	**Année 2018**	110	1520
	Année 2019	145	1230
Département Goudomp	**Année 2018**	12	210
	Année 2019	51	715
Région	**Année 2018**	**189**	**4220**
	Année 2019	**230**	**2477**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Au total, 230 séances d'animation ont été tenues en 2019. La majorité de ces dernières (63,0%) se sont déroulées dans le département de Bounkiling suivi du département de Goudomp (22,2%) puis Sédhiou avec 14,8%.

Ces séances d'animation ont touché 2 477 personnes à travers toute la région. A l'instar de ces séances d'animations, on remarque des disparités dans la répartition des cibles touchées. En fait, presque la moitié des participants (49,7%) se trouve dans le département de Bounkiling contre 28,9% pour Goudomp et 21,5% pour Sédhiou.

Comparé à 2018, le nombre de séance d'animation a augmenté de 21,7% suite à l'augmentation noté au niveau de Goudomp (12 à 51) et de Bounkiling (110 à 145). Sédhiou a enregistré moins de séances d'animation par rapport à 2018.

Par contre, le nombre de personnes touchées a significativement diminué en passant de 4220 en 2018 à 2477 en 2019, soit une baisse de 40,3%. Cette situation est due à la baisse notée dans le département de Sédhiou (-78,6%) et de Bounkiling (-19,1%). Toutefois, à Goudomp, il y a eu beaucoup plus de personnes touchées entre ces deux années (210 en 2018 à 715 en 2019).

XI.2.2.2. Lutte active

En termes d'ouverture de pare feux, des efforts importants ont été consentis par les services en charge des eaux et forêts dans la région.

En 2019, le réseau de pare-feux de la région s'est composé principalement de pare-feux ouverts et de pare-feux réhabilités. La distance totale couverte par ce réseau s'est établit à 188,5 km.

Avec 100,5 km, le département de Goudomp concentre plus de la moitié du réseau total (53,3%). Il est suivi par Sédhiou (26,3%) puis Bounkiling (20,4%).

Pour ce qui est des feux précoces, la longueur des axes routiers traités avec ces derniers est estimée à 99,5 ha tandis que les superficies des forêts traitées s'estiment à 5129,9 ha.

Tableau XI-5 : Situation et évolution des pare feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Département						Région	
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp			
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Réseau de pare-feux								
Pare-feux ouverts (km)	0,00	7,00	0,00	26,90	0,00	54,75	0,00	88,65
Pare-feux réhabilités (km)	288,00	42,60	14,10	11,50	308,70	45,75	610,80	99,85
Pare-feu non réhabilités (km)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total réseau pare-feu (km)	288,00	49,60	14,10	38,40	308,70	100,50	608,80	188,50
Feux précoces								
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	47,00	17,00	247,00	11,50	0,00	71,00	294,00	99,50
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	7410,00	1784,50	1146,00	113,00	1366,80	3232,40	9922,80	5129,90

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Entre 2018 et 2019, le réseau des pare-feu de la région s'est réduit de façon très significative. En effet, de 608,8 Km en 2018, il a diminué jusqu'à atteindre 188,5 Km en 2019. Ainsi, le réseau des pare-feu a chuté de 508,3 Km entre ces deux années.

Cette diminution est due à celles observées dans les pare-feu situés dans le département de Sédhiou (-82,8%) et de Goudomp (-67,4%). Par contre, dans le département de Bounkiling, un allongement de 24,3 Km est noté.

Toutefois, cette situation est causée par les pare-feu réhabilités vu qu'en 2019 on a remarqué une présence des pare-feux ouverts qui étaient absents en 2018.

De même, la longueur des axes routiers traités avec des feux précoces a connu une réduction substantielle. De 294 Km en 2018, elle a descendu jusqu'à 99,5 Km en 2019. Cette situation se justifie par la diminution des axes routiers traités dans le département de Bounkiling (-95,3%) et à Sédhiou (-63,8%).

A l'instar des axes routiers, les superficies des forêts traitées avec des feux précoces se sont réduites de 48,3% en 2019, suite aux baisses notées dans le département de Sédhiou (-75,8%) et de Bounkiling (-90,1%). Par contre, Goudomp a enregistré un accroissement de 136,5% de la superficie des forêts couverte par les pare-feux.

Le tableau suivant rend compte de la situation des feux de brousse signalés dans la région au cours des années 2018 et 2019.

Tableau XI-6 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2018		Année 2019	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)
Département Sédhiou	16	925,0	21	1360,0
Département Bounkiling	16	1433,0	13	2216,4
Département Goudomp	36	4589,2	35	625,5
Région	68	6947,2	69	4201,9

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Le nombre de cas de feux de brousse déclarés en 2019 a augmenté d'une unité par rapport à l'année 2018 (68 à 69 feux de brousses). Par contre, les superficies brûlées ont diminué de 39,5% en passant de 6947,2 ha en 2018 à 4201,9 ha en 2019.

Comme en 2018, c'est dans le département de Goudomp où on a enregistré le plus de cas de feux brousse en 2019 (35 cas). Sédhiou qui avait le même nombre de cas de feux de brousses que Bounkiling en 2018 (16 chacun) a enregistré 5 de plus en 2019. Les cas de feux de brousse déclarés à Bounkiling sont estimés à 13 en 2019, ce qui consiste à une baisse de 18,8%.

Cependant, en ce qui concerne les superficies, c'est à Bounkiling où les superficies brûlées sont plus importantes (52,8% de la superficie totale brûlé dans la région). A Sédhiou, la superficie totale brulée est de 1360 ha soit 32,4% de la superficie brûlée dans la région. Goudomp qui a enregistré le plus grand nombre de cas de feux de brousse a moins de superficies brulées comparé aux deux autres départements (14,9% de la superficie brûlée dans la région).

Ce qui nous fait dire que les feux de brousses qui sont déclarés à Sédhiou et à Bounkiling sont beaucoup plus vastes en étendus que ceux enregistrés à Goudomp.

XI.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XI.2.3.1. Production de plants

Au total, 229 518 plants ont été produits en 2019 à partir des 115 pépinières que compte la région de Sédhiou. Selon la répartition départementale, Sédhiou a le plus grand nombre de pépinières (43). Il est suivi par Goudomp qui en détient 37 puis Bounkiling (35 pépinières). Cependant, en termes de production de plants, c'est le département de Sédhiou qui est dominant (119 914 plants), vient ensuite Sédhiou (75 079 plants) puis Goudomp (34 525 plants).

Selon le type de pépinière, les 90,4% sont privés ou individuels. Ces dernières ont produit plus de la moitié des plants (53,8%). 43,1% des plants proviennent de celles gérées par les régies qui ne représentent que 6,1% de l'ensemble des pépinières de la région. Les pépinières villageoises ou communautaires (3,5% du total des pépinières) n'ont produit que 7 113 plants soit 3,1% de la production régionale de plant.

Tableau XI-7 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Régie	**pépinières**	2	2	3	4	1	1	6	7
	plants	49155	61964	18005	29 355	13275	7 547	80435	98 866
Privée/Ind	**pépinières**	131	38	66	31	173	35	370	104
	plants	19975	6 440	55809	90 559	33857	26540	109641	123539
Villag/Comm	**pépinières**	5	3	0	0	0	1	5	4
	plants	10417	6675	0	0	0	438	10417	7 113
Scolaires	**pépinières**	0	0	0	0	0	0	0	0
	plants	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**pépinières**	**138**	**43**	**69**	**35**	**174**	**37**	**381**	**115**
	plants	**79 547**	**75 079**	**73 814**	**119 914**	**47132**	**34525**	**200 493**	**229 518**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Comparé à 2018, le nombre de pépinières a diminué de manière significative (-69,8%) suite à la diminution remarquable de 71,9 % des pépinières privées et individuelles. Par contre le nombre de plants a augmenté de 14,5% suite aux hausses de production notées dans les pépinières des régies (+22,9%) et celles des privées ou individuelles (+12,7%). Il faut noter qu'aucune pépinière de type scolaire n'a été enregistrée dans la région entre 2018 et 2019.

Graphique XI-2 : Evolution du nombre de plants produits selon l'espèce

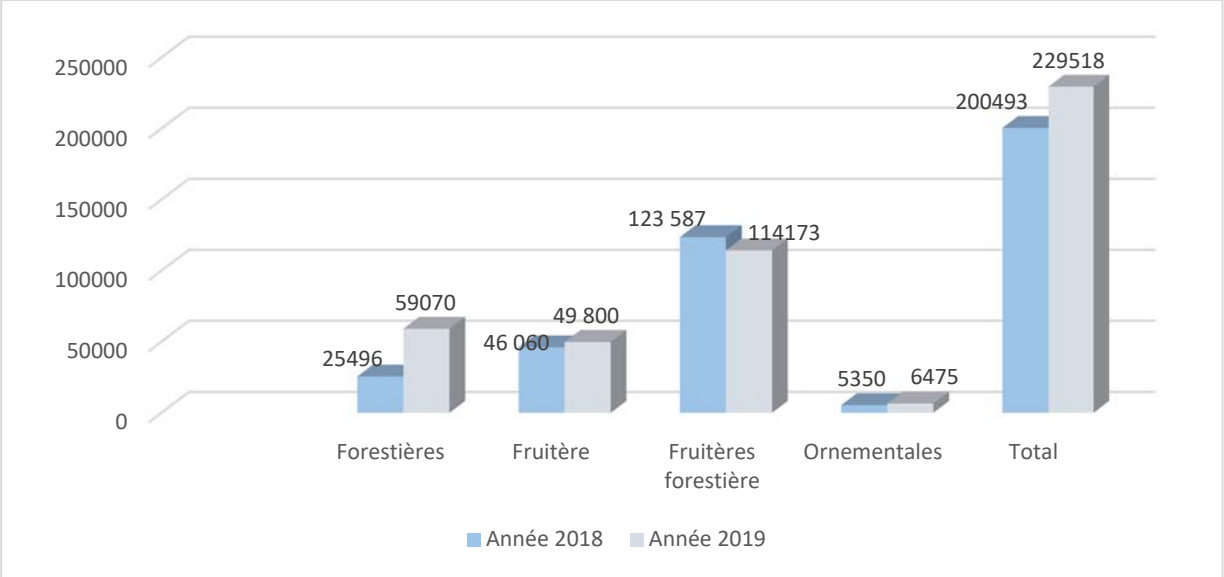

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Il existe quatre types d'espèces produites par les pépinières de la région de Sédhiou : il s'agit des espèces de type forestier, fruitier, fruitier-forestier et ornemental.

Les espèces fruitières forestières sont les plus répandues dans la région en 2019 (49,7%). Ensuite viennent les espèces forestières (25,7%) puis les espèces fruitières (21,7%) et enfin les espèces ornementales (2,8%).

Le département de Sédhiou est premier sur la production d'espèces fruitières forestières avec une proportion de 43,4%, suivit du département de Bounkiling (31,1%) et enfin Goudomp (25,4%).

Pour les espèces forestières, la majorité est produite à Bounkiling (62,3%) contre 36,3% pour Sédhiou. Les plants d'espèces forestières provenant de Goudomp ne représentent que 1,4% de la production régionale pour ce type d'espèce.

Tableau XI-8 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Espèces	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Forestières	17 768	21 410	6 622	36 830	1 106	830	25 496	59 070
Fruitières	2 675	1 435	39 285	45 025	4 100	3340	46 060	49 800
Fruitières forestières	56 684	49 600	27 577	35 494	39 326	29 079	123 587	114 173
Ornementales	2 420	2634	330	2565	2600	1276	5350	6475
Total	79 547	75 079	73 814	119 914	47 132	34 525	200 493	229 518

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2019, on note un accroissement conséquent des espèces forestières dans la région (+131,7%). De même, les espèces ornementales ainsi que celles fruitières ont augmenté respectivement de 21,0% et de 8,1%. Néanmoins, la production d'espèces fruitières forestières a connu un repli de 7,6% en passant de 123 587 en 2018 à 114 173 en 2019.

XI.2.3.2. Plantations réalisées

Le bilan des activités de reboisement dans la région répond à la politique forestière du Sénégal qui accorde à ladite activité une importance particulière au vu du rôle capital qu'elles jouent dans le dispositif de lutte contre la désertification et de l'amendement des sols.

En 2019, l'étendue des plantations massives dans l'ensemble de la région s'est établie à 617,4 ha. Pour ce qui est des plantations linéaires, la distance totale est estimée à 75,6 km. 84,1 ha ont été couverts par les plantations conservatoires et de réhabilitation.

Le département de Sédhiou détient la plus importante part des plantations massives (42,8%), suivi de Goudomp (40,4%) puis Bounkiling (16,8%). 45,8% des plantations linéaires se sont fait à Sédhiou, les 40,8% à Bounkiling et les 13,4% à Goudomp. La quasi-totalité des plantations conservatoires et de réhabilitations s'est réalisée à Sédhiou (99,4%) et les 0,6% à Bounkiling. Cependant, Goudomp n'as pas enregistré de plantations conservatoires et de réhabilitations en 2019.

Tableau XI-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantations	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Plantations massives (ha)	349,43	264,22	4650	103,9	195,3	249,25	5194,73	617,37
Plantations linéaires (km)	24,6	34,58	61	30,84	0,25	10,15	85,85	75,57
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	74,83	83,6	0	0,47	3	0	77,83	84,07

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2018, les plantations massives ont diminué de manière significative (-88,1%) suite aux baisses observées à Bounkiling (-97,8%) et à Sédhiou (-24,4%). Goudomp reste le seul département où les plantations massives ont augmenté en 2019.

A l'instar des plantations massives, la distance des plantations linéaires s'est rétrécie de 12,0%. Cette situation est due particulièrement au fait qu'à Bounkiling la longueur des plantations linéaires a diminué de 30,2 km en passant de 60 km en 2018 à 30,8 km en 2019. Par contre, elles ont augmenté de 10,0 km à Sédhiou et de 9,9 km à Goudomp.

Contrairement aux autres types de plantations, la superficie des plantations conservatoires et de réhabilitations a connu un accroissement de 8,0%. Cet accroissement est tiré par les plantations conservatoires réalisées à Sédhiou qui ont augmenté de 8,8 ha et à Bounkiling (0,5 ha de plus).

XI.2.3.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES

Les exploitations forestières de cette année ont occasionné la production de 21 750 quintaux de charbon de bois soit une valeur de 15 225 000 FCFA, ainsi que 554 776 kg de produits de cueillettes d'une valeur de 8 221 000 FCFA. Ainsi, La production de bois a permis d'avoir 114 pieds de bois d'œuvres, 89 pieds de bois d'artisanat et 2 322 stères de bois de chauffe. Leurs valeurs s'établissent respectivement à 2 531 000 FCFA, 1 532 000 FCFA et 1 161 000 FCFA

Tableau XI-10 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Charbon de bois	**Qté (quintaux)**	13 570	9892	18102	9 377	1148	2481	32 820	21750
	Valeur (1000 FCFA)	9 499	6 924	12901	7 061	574	1240	22 974	15 225
Bois d'œuvre	**Qté (Pieds)**	252	132	135	25	514	7	901	114
	Valeur (1000 FCFA)	5437	751	3365	1570	12 317	210	21 119	2 531
Bois d'artisanat	**Qté (Pieds)**	92	87	02	02	00	00	94	89
	Valeur (1000 FCFA)	2 224	1508	35	24	00	00	2 259	1 532
Bois de chauffe	**Qté (stères)**	00	00	1 261	1061	00	00	1 261	2 322
	Valeur (1000 FCFA)	00	00	630 500	1161	00	00	630 500	1 161
Produits de cueillette	**Qté (Kg)**	**51 701**	**44 116**	**187 771**	**136819**	**410 684**	**373841**	**650 156**	**554 776**
	Valeur (1000 FCFA)	**772**	**658**	**2820**	**2056**	**6160**	**5607**	**9 752**	**8 321**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Excepté le bois de chauffe qui a enregistré une hausse importante de 84,1%, toutes les autres productions ont baissé en 2019. Les productions de charbon de bois, de produits de cueillette, du bois d'œuvre et du bois d'artisanat ont diminué chacun respectivement de 33,7 %, 14,7%, 87,4% et de 5,3%.

XI.3. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XI.3.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir est attribué en dehors des aires protégées, un territoire de chasse aménagé sur lequel le droit de chasse est loué à une personne physique ou morale. Cette location est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier de charge.

Sept zones amodiées d'une superficie de 313 447 ha sont répertoriées dans la région en 2019.

Tableau XI-11 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées		Superficie (en ha)	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Département Sédhiou	05	05	238 001	238 001
Département Bounkiling	02	02	75 446	75 446
Département Goudomp	00	00	00	00
Région	**07**	**07**	**313 447**	**313 447**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

En comparaison avec l'année 2018, la situation demeure constante aussi bien pour le nombre de zones amodiés que pour les superficies. Sédhiou reste toujours le département qui détient le plus de zones amodiées (71,4%) ainsi que la superficie la plus grande (75,9%). Quant au reste des zones amodiées, il se situe à Bounkiling. Il est important de noter que le département de Goudomp n'abrite toujours pas de zones amodiées.

XI.3.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Pour pratiquer la chasse, des permis sont exigés aux chasseurs. En 2019, 164 chasseurs ont obtenu des permis de chasse dans les zones amodiées de la région. Au total, 28 pièces de gibiers à poils et 5 776 pièces de gibiers à plumes ont été abattues. Selon la répartition administrative, c'est dans le département de Bounkiling où la quasi-totalité des chasseurs mènent leurs activités (81,7%).

Pour ce qui est des gibiers, ceux à plumes abattus, sont beaucoup plus nombreux que ceux à poil.

Tableau XI-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Sédhiou		Bounkiling		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Nombre de chasseurs	30	30	134	134	164	164
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	19	13	17	15	36	28
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	3 772	1632	5344	4144	9 116	5 776

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, le nombre des chasseurs est resté invariable. Cependant, le nombre de gibiers à poils ainsi que le nombre de gibiers à plumes abattus ont diminué respectivement de 22,2% et 36,6%. En effet, les gibiers à poils abattus se sont repliés de 31,6 % à Sédhiou et de 11,8% à Bounkiling. De même, pour ceux à plumes (-56,8% à Sédhiou et -22,5% à Bounkiling).

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.4.1. ATOUTS

Les principaux atouts du secteur sont :

- Environnement propice à l'exploitation forestière ;
- Existence de ressources naturelles et végétales ;
- Existence de mangrove et d'un domaine classé (12 forêts classées) ;
- Existence d'une demande en produits forestiers ;
- Existence d'activités diversifiées (chasse amodiée, exploitation des ligneux) ;
- Existence de partenaires pour l'aménagement des forêts.

XI.4.2. CONTRAINTES

Les contraintes qui pèsent sur le développement de la foresterie sont multiples :

- Assèchement des mares ;
- Braconnage ;
- Destruction des habitats par les feux de brousse ;
- Exploitation clandestine ;
- Feux de brousse.

XI.4.3. PERSPECTIVES

En perspectives, il est envisagé :

- ❖ D'aménager de façon participative les ressources naturelles ;
- ❖ De renforcer les capacités des collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles ;
- ❖ De développer le service forestier régional privé.

Conclusion

Pour protéger les ressources naturelles dans région de Sédhiou, beaucoup d'actions ont été menées par les services des Eaux et Forêts en collaboration avec ses partenaires. Ainsi, des reboisements ont été menés pour lutter contre la désertification mais aussi dans la gestion de la faune. Dans même, pour préserver la forêt contre les feux de brousse et l'exploitation abusive, des actions de sensibilisation et de formation ont été entreprises.

Toutefois, il urge de trouver des solutions à la dégradation de l'habitat de la faune consécutive à l'exploitation frauduleuse et à l'augmentation des surfaces cultivables et l'agrandissement des espaces habitables.

CHAPITRE XII : ENVIRONNEMENT

Introduction

La raréfaction de certaines ressources (végétales et fauniques), la salinisation des eaux, l'infertilité des sols, entre autres, sont des conséquences de la dégradation de l'environnement.

Dans la région de Sédhiou, l'insalubrité persiste en dépit des efforts consentis dans la gestion des ordures ménagères et particulièrement les déchets plastiques.

A l'instar du niveau international où la question de l'environnement est au cœur des préoccupations notamment à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Sénégal place l'environnement comme une priorité. De ce fait, au plan national, les préoccupations environnementales occupent une place de choix dans les programmes de l'Etat central et des collectivités locales. En effet, le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) et la loi sur l'interdiction des sachets plastiques les autorités entendent lutter contre la dégradation de l'environnement sont exemples d'engagement des autorités en faveur du secteur.

En tant que structure déconcentrée du Ministère de l'environnement et du Développement Durable, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de la région est en charge du secteur dans la région.

Le présent chapitre analyse la situation de l'environnement dans la région à travers la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la gestion des pollutions et des installations classées pour la protection de l'environnement.

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XII.1.1. COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Sédhiou, à l'instar de beaucoup de régions du Sénégal, connaît d'énormes difficultés en matière de gestion des déchets ménagers. Elle connait ainsi un déficit criard de structures chargées de la collecte des ordures ménagères.

Graphique XII-1 : Mode d'évacuation des ordures ménagères

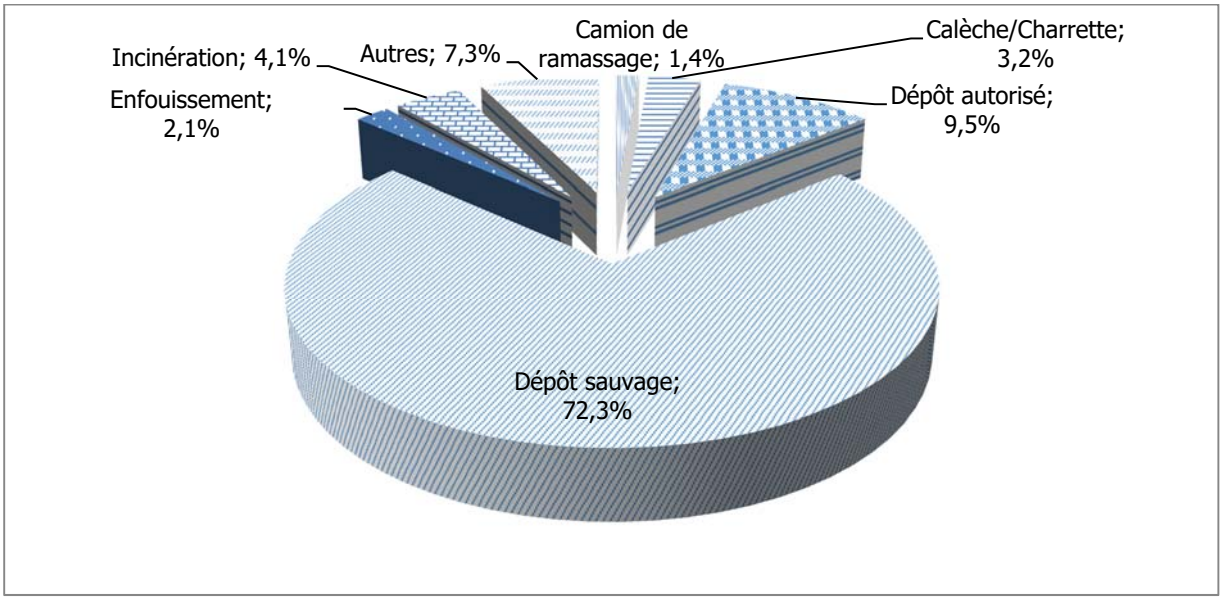

Source : RGPHAE, 2013

Selon les résultats issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, le dépôt sauvage constitue le principal mode d'évacuation des ordures de la région (72,3%). Toutefois, 9,5% des ménages utilisent les dépôts autorisés comme mode d'évacuation des déchets.

De même, le recours à l'incinération est relativement fréquent dans la région (4,1%). En ce qui concerne la calèche ou la charrette, elle évacue en général 3,2% des ordures ménagères dans la région.

XII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

En 2019, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) enregistrées dans la région de Sédhiou sont au nombre de 30. La totalité de celles-ci sont rangées dans la deuxième classe, c'est-à-dire présentant moins de dangers et d'inconvénients pour l'environnement. Il s'agit des boulangeries, des dépôts de gaz, des stations-services, des scieries, etc. Ainsi, aucune installation de première classe n'est enregistrée dans la région (les ICPE qui présentent des risques et dangers pour l'environnement). Les Stations-services représentent presque la moitié des ICPE (46,7%). Elles sont suivies par les boulangeries (23,3%) puis les scieries (10,0%). Les dépôts d'hydrocarbures et les carrières d'argiles sont au nombre de 2 chacun. Dans le même sillage, la région de Sédhiou compte un dépôt de gaz butane et une centrale d'enrobage, située dans le département de Sédhiou.

Concernant la réparation administrative, Goudomp est le département qui abrite le plus d'ICPE (12). Sédhiou et Bounkiling ont le même nombre d'ICPE (9 chacun).

Tableau XII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe par circonscription administrative

Nature ICPE	Classe	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Scieries	**2ième**	1	2	2	1	3	0	6	3
Stations-services	**2ième**	2	2	4	7	4	5	10	14
Boulangeries	**2ième**	3	2	2	1	3	4	8	7
Dépôts de gaz butane	**2ième**	1	1	0	0	0	0	1	1
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	3	1	0	0	0	1	3	2
Centrale d'enrobage	**2em**	0	1	0	0	0	0	0	1
Carrière d'argile		0	0	0	0	0	2	0	2
Usines	**1ière**	2	0	1	0	0	0	3	0
Total		12	9	9	9	10	12	31	30

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, une ICPE de moins a été enregistrée dans la région. Cependant un changement important est noté au niveau de la composition des ICPE.

En effet, les stations-services ont progressé de 40%. Par contre, les scieries, les dépôts d'hydrocarbures et les boulangeries ont diminués respectivement de 50,0%, 33,3% et 12,5%. Il est également important de noter l'apparition de nouvelles installations (une centrale d'enrobage et deux carrières) et la fermeture des 3 usines que la région comptait.

Selon la circonscription administrative, les ICPE ont augmenté de 20,0% à Goudomp. Par contre, à Sédhiou, elles ont baissé de 25,0%. A Bounkiling, elles sont restées inchangées entre 2018 et 2019.

XII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige soit une étude d'impact légère (EIL) ou une étude d'impact approfondie (EIA).

Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Graphique XII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

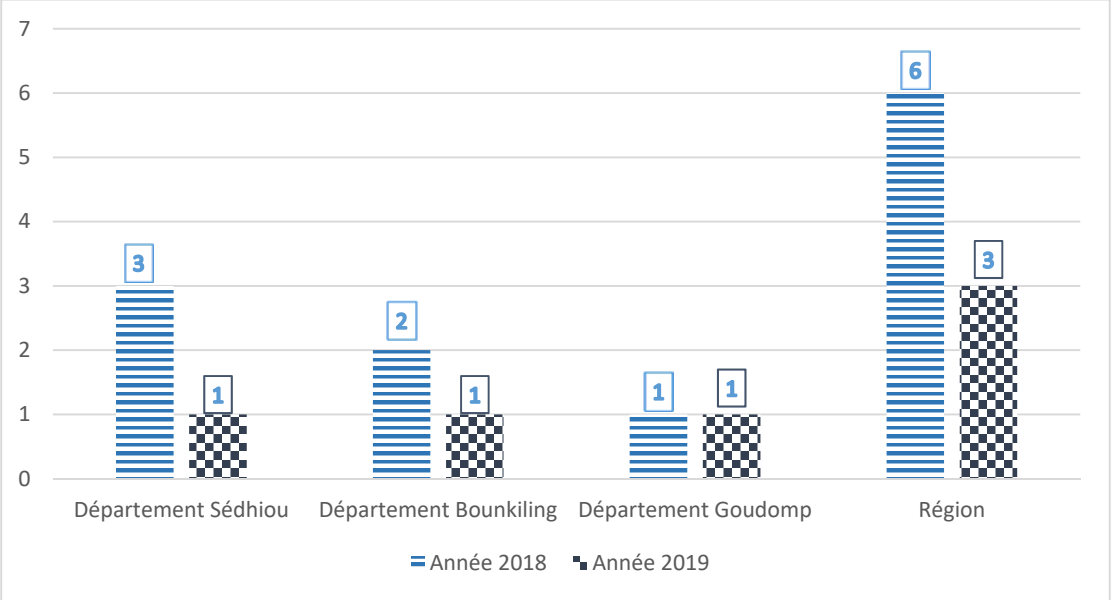

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2019

En 2019, les études d'impact environnemental se sont établies à trois (3) avec une répartition égalitaire au niveau des départements de la région. Par rapport à 2018, les EIE ont diminué de 50% en passant de 6 en 2018 à 3 en 2019.

XII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

A l'instar de la plupart des régions du Sénégal, Sédhiou subit fortement l'impact des changements climatiques. Les impacts potentiels de ces changements climatiques sont :

- L'irrégularité des pluies ;
- La dégradation des sols avec le phénomène de salinisation causant une baisse du potentiel agronomique des sols ;
- La déforestation et la désertification ;
- La raréfaction des ressources halieutiques ;
- Une perte de biodiversité, etc.

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Malgré les multiples agressions exercées sur l'environnement et les ressources naturelles de la région, le secteur présente des potentialités considérables qui sont :

- L'absence d'une pollution industrielle ;
- L'absence de sites contaminés, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et de la santé des populations ;
- L'appui de l'Etat à travers des projets et programmes ;
- L'accompagnement des collectivités locales ;
- L'existence de partenaires appuyant les initiatives de lutte contre les changements climatiques.

XII.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes notées sont :

- Le manque de moyens logistiques pour lutter efficacement contre les agressions sur l'environnement et mener à bien les missions régaliennes de protection de l'environnement ;
- L'insuffisance des ressources humaines ;
- L'insuffisance de communication et de sensibilisation sur l'environnement dans le développement durable ;
- Les dépôts sauvages ;
- Les mauvaises pratiques agro-sylvo-pastorales.

Conclusion

Le bilan de ces dernières années en matière de gestion de l'environnement s'est révélé positif au regard de l'impact des nombreuses initiatives prises par les autorités et territoriales.

Dans la région de Sédhiou, le nombre d'EIE, relativement importants, réalisées dans la région en prélude de l'exécution des projets mettent en exergue la place que les autorités accordent à la protection de l'environnement. En outre, la région n'enregistre encore d'ICPE de première classe plus nuisible à l'environnement.

Toutefois, il convient de souligner que des efforts restent à faire, notamment en matière de gestion des ordures ménagères.

CHAPITRE XIII : EMPLOI ET TRAVAIL

Introduction

Avec un taux de chômage de 15,7% en 2015 (Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal), la question de l'emploi est au cœur de l'élaboration des politiques de développement économique du Sénégal. Ainsi des projets ambitieux de développement de chaine et dont l'objectif est de créer des emplois décents sont mis en œuvre à travers des agropoles. A terme, ce projet permettra la création de 14 500 emplois directs et 35 000 emplois dans les trois régions du sud du pays (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor).

Cependant, la résorption du chômage passe par une connaissance éclairée du marché de l'emploi. Ainsi, la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS) et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) s'attellent à la production de statistiques de l'emploi de manière à avoir un système d'information sur le marché du travail et favoriser une prise de décision avisée.

Ce chapitre évalue la force de travail disponible dans la région et décrit les différentes activités économiques et de la dynamique de la création d'entreprises dans la région.

XIII.1. LA FORCE DE TRAVAIL

En 2019, la population en âge de travailler (elle comprend toutes les personnes des deux sexes dont l'âge légal au travail est compris entre 15 et 64 ans) de la région de Sédhiou s'établit à 281 738 dont 141 440 hommes et 140 298 femmes, soit un taux de 50,95%. Les trois départements de la région ont presque les mêmes proportions concernant la répartition de la population en âge de travailler.

Tableau XIII-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe, par circonscription administrative (en %)

Circonscription administrative	Population en âge de travailler		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Sédhiou	34,0	34,0	**34,0**
Bounkiling	31,9	31,5	**31,7**
Goudomp	34,1	34,5	**34,3**
Région	**141 440**	**140 298**	**281 738**

Source : ANSD. Données de projection, 2019

Le tableau qui suit donne la situation de l'occupation dans la région. L'horizon référentiel est élargi aux 12 derniers mois pour déterminer l'indicateur suivant l'activité habituelle, puisque l'activité est souvent marquée par des phénomènes saisonniers que

la mesure sur les sept (7) jours précédents le passage de l'enquêteur, ne permet pas de cerner.

Le taux d'occupation est estimé à 30,0% par l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) dans la population des 15 ans ou plus. Cet indicateur mesure la part des personnes occupées, c'est-à-dire ayant un emploi parmi les personnes en âge de travailler à savoir celles ayant au moins 15 ans. Toutefois, pour utiliser l'indicateur à des fins de comparaisons ou pour cerner d'autres réalités sénégalaises (travail des enfants), l'indicateur est mesuré pour les personnes âgées de 10 ans et plus.

Ainsi, le taux d'occupation habituel des personnes âgées de 10 ans et plus est évalué à 24,4% au niveau régional contre 39,8% pour le niveau national.

Graphique XIII.1 : Evolution du taux d'occupation dans la région

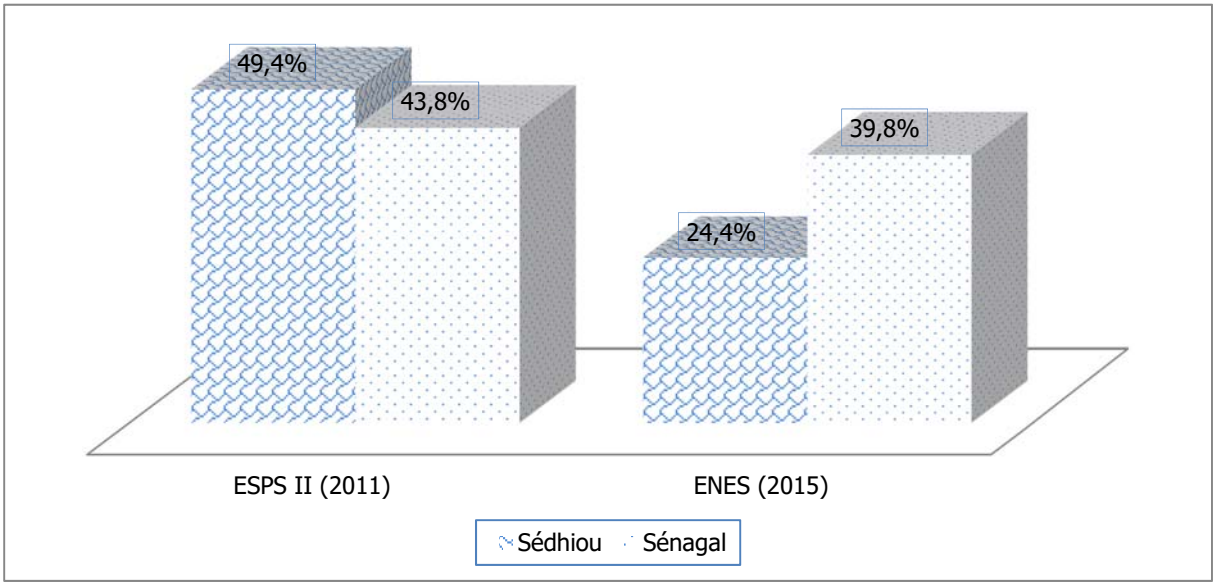

Source : ANSD. ENES, 2015

Au niveau national, le taux d'occupation habituelle a connu une baisse de 4 points entre 2011 et 2015. Par contre, pour la région de Sédhiou, l'indicateur s'est substantiellement replié en passant de 49,4% en 2011 à 24,4% en 2015, soit une baisse de 25 points en 4 ans.

Le tableau qui suit mesure l'activité dans la région. Il y ressort d'après l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) que le taux d'activité est estimé à 24,3% pour les 15 ans ou plus ; ce taux désignant le rapport entre les actifs ou main-d'œuvre et la population en âge de travailler, c'est-à-dire âgée de 15 ans ou plus. Pour les personnes âgées de 10 ans ou plus, le taux d'activité est de 42,8%. Ce taux a baissé entre 2011 et 2015 dans la région de Sédhiou en passant 51,2% à 31,7%. Le phénomène de l'exode vers les autres centres urbains du pays peut expliquer ce repli.

Tableau XIII-2 : Evolution des taux d'activité et de chômage dans la région

Circonscription administrative		Taux d'activité en %		Taux de chômage en %	
		10 ans et +	15 ans et +	10 ans et +	15 ans et +
ESPS II (1)	Sédhiou	51,2		3,6	
	Sénégal	48,8		10,2	
ENES (2)	Sédhiou	31,7	42,8	23,1	**24,3**
	Sénégal	47	59,6	15,3	**15,7**
Variation (2)-(1)	**Sédhiou**	**-19,5**		**19,5**	
	Sénégal	**-1,8**		**5,1**	

Source : ANSD. ENES, 2015

Selon le Bureau international du Travail (BIT), un chômeur est un actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 15 ans ou plus. Il est estimé à 24,3% au niveau régional pour une moyenne nationale de 15,7%.

XIII.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

XIII.2.1. OUVERTURES ET FERMETURES D'ETABLISSEMENTS

En 2019, les établissements ouverts dans la région de Sédhiou sont au nombre de 11. Ainsi, les 27,3% évoluent dans le secteur du commerce (Autres commerces). Les entreprises évoluant dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil) ; le commerce de véhicules, d'accessoires et de carburant ainsi que l'enseignement privé représentent chacun 18,2%. Les 18,2% restant des établissements nouvellement crées sont dans le secteur des ONG de développement et des collectivités locales.

Tableau XIII-3 : Distribution et évolution des établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale		BTP	Commerce de véhicules, d'accessoires et de carburant	Autres commerces	Hôtels, bars, restaurants	Education (privé)	ONG de développement	Collectivités locales	Total
Région	Année 2018	5	1	5	1	1	2	0	15
	Année 2019	2	2	3	0	2	1	1	11

Source : IRTSS de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2018, le nombre d'établissements ouverts a diminué de 26,7%. Cette situation découle principalement de la baisse des entreprises des BTP (-60%),

des autres commerces (-40%), des hôtels, bars et restaurants (100%) et des ONG de développement (100%).

Les établissements ouverts sont enregistrés sous différents statuts juridiques qui sont :

- **Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE)** qui est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. Le GIE peut être créé sans capital de départ.
- **La Société à Responsabilité Limitée (SARL)** est constituée par un individu (SARL unipersonnelle) ou entre deux ou plusieurs associés. Cette désignation concerne les unités dont le capital social est d'au moins un million (1.000.000) FCFA ;
- **L'Entreprise Individuelle (EI)** est une forme juridique qui concerne les personnes physiques dotée d'une personnalité juridique et désirant exercer une activité économique. Aucun capital n'est exigé pour le démarrage d'une EI.
- **Société Anonyme (SA) est** une société dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et les droits des actionnaires sont représentés par des actions. Le capital minimum pour l'ouverture d'une S.A est de 10 000 000 FCFA.
- **Une ONG** (organisation non gouvernementale) est une association à but non lucratif, d'intérêt public, qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales ; qui se consacre à l'action humanitaire. Les ONG fonctionnent essentiellement grâce aux financements des dons privés.

Le tableau ci-après donne la situation de l'activité économique de la région selon le statut juridique.

La majorité des établissements ouverts en 2019 sont enregistrés en tant que Entreprises Individuelles (45,6%). Elles sont suivies par les Sociétés à Responsabilité Limitée (27,3%). Un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), une Organisation Non Gouvernemental (ONG) et une entreprise d'un autre type de statut ont vu le jour dans la région en 2019.

Tableau XIII-4 : Répartition des entreprises selon le statut juridique

Circonscription administrative	Année	Statut juridique						Total
		EI	SA	SARL	GIE	ONG	Autres	
Région	Année 2018	9	1	3	0	2	0	15
	Année 2019	5	0	3	1	1	1	11

Source : IRTSS de Sédhiou, 2019

Comparé à 2018, les Entreprises individuelles ont baissé de 44,4%, de même pour les Sociétés Anonymes et les ONG (100% chacune). Toutefois, l'IRTSS de Sédhiou a enregistré le même nombre de Sociétés à Responsabilité Limité (SARL) ouvertes en 2018 et en 2019.

Le graphique ci-après dessine l'évolution des cessations d'activités des établissements de la région entre 2015 et 2019.

Graphique XIII.2 : Evolution du nombre d'établissements fermés ou en cessation d'activité dans la région entre 2015 et 2019

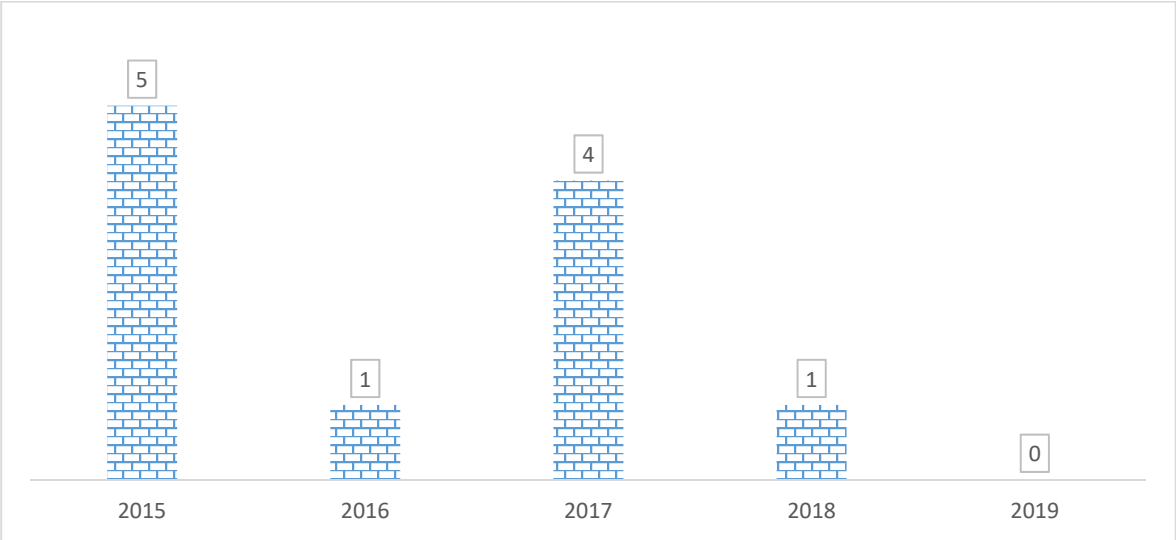

Source : IRTSS de Sédhiou, 2019

En 2019, aucune cessation d'activité (ou fermeture) d'établissement n'est enregistrée par l'IRTSS de Sédhiou. Comparé à l'année 2018, un établissement était en difficulté, ce qui l'avait conduit à une fermeture.

XIII.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail est un acte de type privé qui lie juridiquement l'employeur et l'employé. Dans le cadre du contrat de travail, le salarié, met son activité professionnelle à disposition de son employeur qui dans ce cadre a autorité sur lui. En contrepartie, l'employeur verse un salaire à son salarié.

Un contrat de travail peut être conclu pour une durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD). Dans le tableau qui suit, on a la répartition des contrats de travail selon le sexe du bénéficiaire en 2018 et en 2019.

Tableau XIII-5 : Répartition des contrats de travail selon le sexe du bénéficiaire

Type de contrat de travail	sexe	Année 2018	Année 2019
Contrat à durée indéterminée	**Masc.**	93	39
	Fem.	53	11
	Ens.	**146**	**50**
Contrat à durée déterminée	**Masc.**	77	223
	Fem.	21	23
	Ens.	**98**	**246**
Contrats de stage	**Masc.**	2	0
	Fem.	3	0
	Ens.	**5**	**0**
Temporaire	**Masc.**	**2**	**10**
	Fem.	0	0
	Ens.	2	10
Total	**Masc.**	**174**	**272**
	Fem.	**77**	**34**
	Ens.	**251**	**306**

Source : IRTSS de Sédhiou, 2019

L'IRTSS de Sédhiou a enregistré 306 contrats de travail en 2019. Ces contrats sont constitués pour la majorité de contrats à durées déterminées (80,4%). Viennent ensuite les contrats à durées indéterminées (16,3%) puis ceux temporaire (3,3%).

Selon le sexe, une prédominance des hommes est notée parmi les bénéficiaires des contrats de travail en 2019 (88,9%).

Comparé à l'année 2018, le nombre de contrats a augmenté de 21,9% suite à l'accroissement important des contrats à durées indéterminées (+151,0%) et des contrats temporaires (2 en 2018 à 10 en 2019). En revanche, les contrats à durées déterminées ont diminué de 65,8%. Il faut noter également que l'IRTSS n'as enregistré aucun contrat de type stage en 2019.

XIII.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

Un conflit de travail est un désaccord portant sur un problème ou un groupe de problèmes à propos duquel ou desquels il existe un différend entre des travailleurs et des employeurs, ou à propos duquel ou desquels une revendication a été formulée par des travailleurs ou des employeurs, ou encore à propos duquel ou desquels des travailleurs ou des employeurs soutiennent des revendications d'autres travailleurs. Le tableau qui suit met en exergue la situation des conflits enregistrés par les entreprises de la région en 2018 et 2019.

Tableau XIII-6 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail, par circonscription administrative

Années	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
2018	2	0	1	3	0	1	0	1	2	1	1	4
2019	1	0	2	3	0	0	0	0	1	0	2	3

Source : IRTSS de Sédhiou, 2019

Au total, 3 conflits ont été enregistrés en 2019 contre 4 en 2018. Ces conflits sont tous individuels (1 conciliation et 2 non conciliations).

XIII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Variété des initiatives surtout dans l'agriculture, le commerce et la restauration ;
- Disponibilité de la main d'œuvre.

XIII.5.2. CONTRAINTES

- Manques d'information sur les conditions d'ouverture d'un établissement ;
- Manque de fonds pour financer les activités des entreprises ;
- Non déclaration des offres existantes par les entreprises ;
- Manque de formation de la main d'œuvre.

Conclusion

L'Etat du Sénégal s'est fixé comme objectif à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), de trouver des solutions à la problématique du chômage au Sénégal. Ainsi, les données fournies par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS) sont utiles pour aider l'Etat dans la mise en œuvre de politiques adéquates. A Sédhiou le chômage reste toujours d'actualité. Toutefois, la mise en œuvre de projets structurants comme le Projet Agropole Sud devrait apporter des solutions à la lancinante du manque d'emplois.

CHAPITRE XIV : TRANSPORT

INTRODUCTION

La région de Sédhiou, de par sa position géographique est une zone de transit dans le cadre des échanges commerciaux entre le Sénégal et certains pays limitrophes (Gambie et Guinée Bissau) mais aussi entre la région et les autres localités du pays. De plus, la région est un grenier de produits agricoles, halieutiques et environnementaux.

Conscient de l'apport de secteur dans l'essor économique de la région, les autorités ont mis en œuvre d'ambitieux projets et programmes (le bitumage de la première section de la boucle du Boudié longue de 73 km, la construction d'un pont à Marsassoum, entre autres).

Le présent chapitre analyse les transports terrestres de la région à travers les infrastructures routières et le parc automobile.

XIV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Le transport terrestre désigne le transport routier et ferroviaire. Le transport routier est une activité de transports terrestres qui s'exerce sur la route. Elle englobe à la fois le transport de personnes et de marchandises. Le transport ferroviaire assure le déplacement de personnes et de marchandises par le biais du chemin de fer. Toutefois, ce type de transport n'existe pas encore dans la région.

XIV.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

XIV.1.1.1. Classification du réseau routier

Le réseau routier est réparti en réseau classé et en réseau non classé. La loi n°74-20 du 24 janvier 1974 et son décret d'application n°74-718 portent classification du réseau routier national et fixent le régime domanial de ce réseau. Ainsi, le classement administratif distingue cinq (5) classes de routes dont la hiérarchie est la suivante :

- les routes nationales (N) qui assurent les liaisons à grande distance entre plusieurs régions administratives ou avec les Etats limitrophes ;
- les routes régionales (R) qui assurent la liaison entre différents chefs–lieux de département d'une même région ;

- ❖ les routes départementales (D) qui assurent la liaison entre différents chefs-lieux d'arrondissement ou de communautés rurales à l'intérieur d'un même département;
- ❖ les voiries urbaines (VU) qui assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains ;
- ❖ les pistes répertoriées (P) qui relient les routes départementales aux centres de production agricole.

XIV.1.1.2. Le réseau routier

La région de Sédhiou dispose un réseau routier d'une longueur estimée à 1 628 km en 2019 et se compose comme suit :

- ➢ 354 Km de routes nationales ;
- ➢ 223 Km de routes régionales ;
- ➢ 363 Km de routes départementales ;
- ➢ 65 Km de voiries urbaines ;
- ➢ 623 km de routes non classées.

Tableau XIVV-XIV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Nationales	Bitumées (km)	149	149	94	94	111	111	354	354
	Non bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total (km)	149	149	94	94	111	111	354	354
Régionales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	88	88	135	135	0	0	223	223
	Total (km)	88	88	135	135	0	0	223	223
Départementales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	117	117	135	135	111	111	363	363
	Total (km)	117	117	135	135	111	111	363	363
Non classées	Bitumées (km)	2	2	0	0	0	0	2	2
	Non bitumées (km)	165	165	258	258	198	198	621	621
	Total (km)	167	167	258	258	198	198	623	623
Voiries urbaines	Bitumées (km)	8,4	8,7	0	0	0	0	8,4	8,7
	Non bitumées (km)	10,6	10,32	13	13	33	33	56,6	56,3
	Total (km)	19	19	13	13	33	33	65	65
Ensemble	Bitumées (km)	159,4	159,7	94	94	111	111	364,4	364,7
	Non bitumées (km)	380,6	380,3	541	541	342	342	1263,6	1263,3
	Total (km)	540	540	635	635	453	453	1628	1628

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2019

En 2019, la longueur totale du réseau routier est estimée à 1628 km. Cependant, les routes de la région restent toujours à prépondérance non bitumées (77,6% des routes de Sédhiou sont non bitumées).

Pour les régionales et les départementales, il n'existe pas encore de routes bitumées. Seules 2 km de routes sont bitumés au niveau des routes non classées. De même, les voiries urbaines disposent de 8,4 km de routes bitumées pour 56,6 km de routes non bitumées. Toutefois, toutes les routes nationales sont pourvues de bitumage. Concernant le parcours, 42,1% de celles-ci passent par le département de Sédhiou contre 31,4% et 26,6% respectivement pour Goudomp et Bounkiling.

De même pour les routes bitumées, c'est le département de Sédhiou qui en a plus bénéficié (43,7%). Il est suivi par Goudomp (30,5%) puis Bounkiling (25,8%). Comparé à l'année 2018, aucun changement n'a été noté sur la composition du réseau routier.

Graphique XIV-1 : Répartition du réseau routier de la région selon l'état

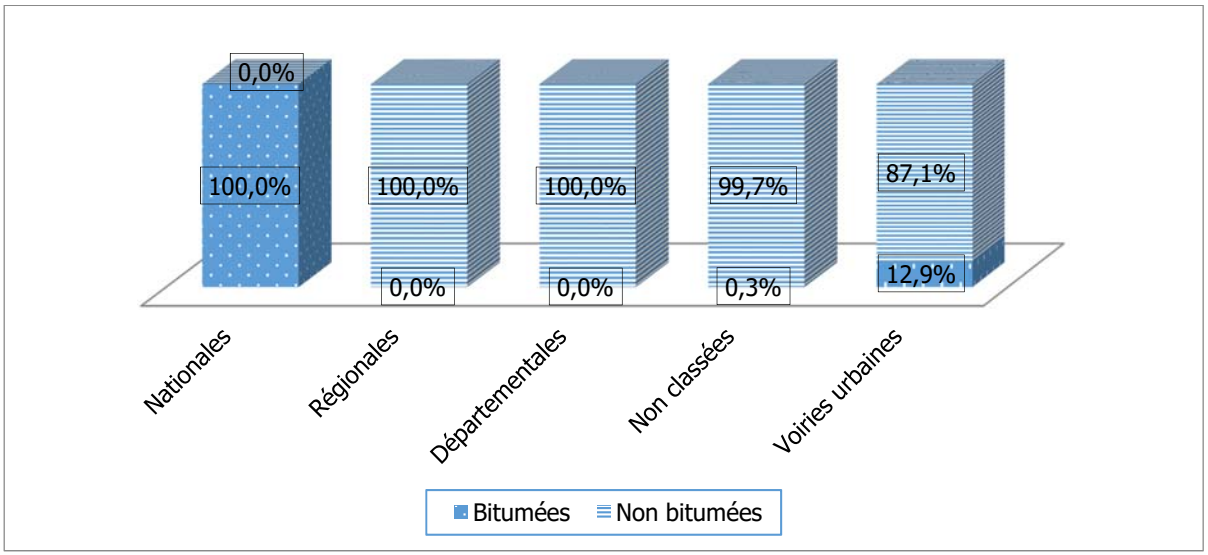

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2019

En 2019, les routes nationales, longues de 354 km sont entièrement bitumées. Les voiries urbaines ont été aussi améliorées en bitumage (12,9% de routes bitumées). Les routes non classées également ont bénéficié un peu de routes bitumées (0,3%).

Cependant, jusqu'à présent, aucune route régionale et départementale n'est bitumée en 2019.

Tableau XIV-2 : Projets en cours dans la région (en 2018)

Nature	Linéaire (km)	Département
Pont de Marsassoum	0,484	Sédhiou
Réhabilitation de l'Axe Sud de la boucle du Boudié + voirie de Marsassoum	81	Sédhiou
Piste Diaroumé - Kamoya	39	Bounkiling
Piste Bounkiling - Boudouck	33	Bounkiling
TOTAL	**153,484**	Région

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2018

Des projets sont en cours de réalisation afin de désenclaver certaines parties de la région pour faciliter le déplacement. Il s'agit de la nouvelle construction du pont de Marsassoum dans le département de Sédhiou qui mesure 0,484 km, de la réhabilitation de l'axe sud de la bouche de Boudié plus une voirie de Marsassoum situés à Sédhiou avec une distance de 81 km, de la construction de deux pistes situées à Bounkiling : la piste de 31 km à Diaroumé-Kamoya et celle de Bounkiling – Boudouck mesurant 33km.

XIV.2. Les types de transport routier

XIV.2.1. LES TRANSPORTS VOYAGEURS : URBAIN ET INTERURBAIN.

- ✓ **Le transport urbain**

Le transport urbain est assuré par des vélo-taxi et par des véhicules à traction animale.

- ✓ **Le transport interurbain**

Le transport interurbain est organisé à partir des gares routières implantées dans la région. Il assure le déplacement de voyageurs à l'intérieur de la région et vers les régions limitrophes et la Gambie. Les principales destinations sont Ziguinchor, Kolda Madina Wandifa, etc.

La destination Dakar est desservie par des bus à partir de la ville de Sédhiou.

XIV.2.2. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

A l'image du transport des voyageurs, le transport des marchandises est assuré par les charrettes, les vélo-taxi et certains types de véhicules spécialisés. Le ravitaillement en marchandise se fait à partir de Ziguinchor et plus généralement à partir de Dakar.

XIV.2.3. LE TRANSPORT FLUVIAL

Une centaine de pirogues et des bacs sont utilisés dans le transport avec un déploiement de cette activité sur quelque 35 sites de traversée, de part et d'autre du fleuve Casamance et de son affluent le Soungrougrou.

XIV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.3.1. ATOUTS

Les principaux atouts du transport sont :

- la situation géographie de région;
- la proximité avec la Gambie ;
- la demande importante en transport interurbain et intra-urbain ;
- l'existence de vélos-taxis ;
- l'existence de charrette pour le transport de marchandises
- l'existence de bus « horaires » entre Dakar et Sédhiou.

XIV.3.2. CONTRAINTES

Les principales contraintes du transport sont :

- la vétusté du parc automobile ;
- l'absence de données sur les immatriculations des véhicules ;
- l'insuffisance du réseau routier intra urbain et inter urbain ;
- l'insuffisance des pistes de production ;
- la méconnaissance du code de la route par les conducteurs de vélos taxis ;
- le coût élevé du transport.

XIV.3.3. PERSPECTIVES

- Bitumage de la deuxième section de la boucle du Boudié ;
- Construction de plusieurs pistes pour désenclaver les zones de production.

CONCLUSION

Le transport est incontournable dans le processus de transformation de l'économie de la région. Son développement peut avoir un effet d'entrainement sur beaucoup de secteurs.

Conscient des enjeux d'un développement cohérent du transport pour l'essor économique et social, l'Etat du Sénégal a entrepris des programmes qui vont permettre de réhabiliter, de bitumer ou d'aménager des routes et des pistes à caractère intégrateur pour favoriser les échanges entre la région et les pays limitrophes mais aussi facilitent la collecte et l'évacuation des produits agricoles et halieutiques vers d'autres grands centres commerciaux (Ziguinchor et Kolda).

Toutefois, des efforts restent à faire surtout sur le désenclavement du département de Goudomp qui reste isolé du reste de la région.

CHAPITRE XV : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

Les ressources minières sont des biens précieux qui jouent un rôle important dans le succès économique des nations. Pour des soucis de transparence, le Sénégal est membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

A part les indices de phosphate constatés dans trois localité de la région, elle ne dispose que de sable et de latérite comme ressources minières.

Dans le domaine industriel, aucune grande unité de production n'est répertoriée dans la région. Il y a toutefois des initiatives dans ce sens qui peuvent s'avérer payantes à l'avenir.

Dans le domaine de l'électricité, une bonne partie de la population de la région n'ont pas accédé à l'électricité en dépit des efforts de l'Etat et de certains partenaires.

Ce chapitre se donne comme objectif d'analyser les secteurs des mines, de l'énergie et de l'industrie de la région.

XV.1. INDUSTRIE

Les unités existantes, sont constituées essentiellement par l'usine de Transformation du sésame de Faoune (département de Bounkiling), l'unité de transformation des produits halieutiques (fumage et séchage) de Goudomp (Département de Goudomp), l'usine de fabrication des aliments COA-ID de Sédhiou, la fromagerie de Sédhiou (département de Sédhiou), les scieries de Gyls (Tanaff) et de Koussy (source : PRDI).

A côté de ces informations spécifiques, le Recensement Général des Entreprises (RGE) a fourni des données plus larges sur les unités économiques de la région. Il a été recensé à cet effet 14 058 unités économiques en 2016 dont 97,3% de personnes physiques et 0,7% de personnes morales. A l'instar du niveau national, le tissu économique de la région est fortement dominé par les PME qui regroupent les entreprenants, les très petites, les petites et les moyennes entreprises. En effet, la répartition des unités économiques recensées laisse apparaitre une forte

prédominance des très petites entreprises (71,7%). Viennent ensuite les entreprenants (28,2%), les petites entreprises (0,1%). Selon cette classification, il n'y a aucune moyenne ou grande entreprise dans la région.

La répartition de ces unités selon la forme d'exploitation, met en exergue la prééminence du secteur informel (près de 9 unités économiques sur 10).

Dans la région de Sédhiou, 78,4% des personnes morales recensées ont un capital social de moins d'un million. En outre, les personnes morales dont le capital social est compris entre 1 et 10 millions y représentent près de 15,5%. Pour les unités dont le capital social est compris entre 10 et 100 millions et plus de 100 millions représentent respectivement 5,2% et 1,0%.

Pour les personnes physiques, il apparait, selon les données, qu'il n'est pas nécessaire de disposer de beaucoup de ressources pour démarrer une activité économique. En effet, 64,2% des personnes physiques ont démarré leurs activités avec moins de 100 000 FCFA. 11,8% disposaient entre 100 000 et 250 000 FCFA comme fonds de démarrage. Il y a seulement 9,0% qui ont démarré avec plus de 1 000 000 de FCFA.

XV.2. MINES

XV.2.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

Sédhiou est l'une des régions du pays les moins dotées en ressources minières. En effet, la région dispose que de sable et de latérite comme ressources minières. Toutefois, ces deux matériaux jouent un rôle important dans la construction des bâtiments et des routes.

Tableau XV-1 : Situation des carrières

Type	Nombre	Localisation
Sable	7	Diendé, Diatouma, Kandiadiou, Faoune, Diendieme, Diattacounda, Kaour, Boumouda, Medina Wandifa, Sare Mody, Diannah Bah
Total année 2015	12	
Total année 2016	12	

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie de Sédhiou, 2016

L'analyse de ce tableau montre qu'il existe 7 carrières de sable réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Les carrières existantes sont des carrières traditionnelles et on les retrouve à Diendé, Diatouma, Kandiadiou, Faoune, Diendieme, Diattacounda, Kaour, Boumouda, Médina Wandifa, Saré Mody, Diannah Bah.

XV.2.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

La production en volume de sable et de latérite ainsi que les revenus financiers générés par ces activités sont contenues dans le tableau qui suit.

Tableau XV-2 :Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	Année 2018		Année 2019	
	Volume (en m3)	Valeur (en FCFA)	Volume (en m3)	Valeur (en FCFA)
Latérite	53 070	26 535 000	5 590	2 795 000
Sable	11 410	3 423 000	8 700	2 610 000
Argile			12114	6057000
Total	**64 480**	**29 958 000**	**26 404**	**11 462 000**

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie de Sédhiou, 2019

L'exploitation des ressources minières dans la région de Sédhiou a permis d'obtenir 12 114 m^3 d'argile, 8 700 m3 de latérite et 5 590 de sable en 2019, soit une valeur de 11 462 000 FCFA.

Contrairement à 2018, la production d'argile est très importante en 2019. En effet, l'entreprise Twyford utilise cette première dans la production de carreaux.

XV.3. ENERGIE

XV.3.1. ENERGIE ELECTRIQUE

Cette partie concerne la production et les abonnés de la SENELEC au niveau de la région de Sédhiou.

XV.3.1.1. La production

Le tableau suivant met en exergue la puissance installée et celle distribuée c'est-à-dire le nombre de mégawatts mis en service et distribuée respectivement.

Tableau 16.3 : Evolution de la puissance installée et de l'énergie non distribuée à la clientèle entre 2015 et 2019

Production	Zone			
	Urbaine			Rural
	2015	2016	2019	2016
Puissance Installée en MW	2,2	4	3,2	1,72
Puissance distribuée en MW			2,8	

Source : SENELEC de Sédhiou, 2019

Le nombre de mégawatts mis en service est passé de 2,2 en 2015 à 3,2 mégawatts en 2019 soit une hausse 45,5%. Cette forte hausse est expliquée par la mise en place, en 2016, d'une nouvelle centrale d'une capacité de 1,8 MW (celle de Bacoum).

XV.3.1.2. Les abonnés

Une bonne partie de la fourniture électrique de la région de Sédhiou est assurée par la SENELEC dont l'électricité est produite à partir de la centrale de Boutoute (région de Ziguinchor) et de deux centrales secondaires installées à Marsassoum et à Bacoum.

Le nombre d'abonnés au réseau de la SENELEC 8406 dont 1644 pour la commune de Sédhiou.

XV.3.2. AUTRES SOURCES D'ENERGIE

XV.3.2.1. Energie pour la cuisson

Les habitudes des ménages de la région en matière d'usage de combustible pour la cuisson sont marquées par l'usage essentiel du bois de chauffe, du charbon et du gaz dans une moindre mesure.

En effet, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), seuls 1,4% des ménages de la région utilisent le gaz pour la cuisson. Par contre pour le bois, 91,3% ménages de la région sont concernés contre 50,4% pour le niveau national. De même, 6,8% des ménages utilisent le charbon comme combustible alors que la moyenne nationale est de 14,8%. Pour lutter contre ces pratiques qui sont sources de déforestation, l'Etat se lance dans une logique de diversification et de substitution des combustibles à travers une solution alternative consistant à développer et à disséminer des bio digesteurs sur l'ensemble du territoire régional. Dans le cadre du Programme National de Bio gaz Domestique (PNB) il est annoncé l'installation dans la région de 500 bio-digesteurs subventionnés par l'Etat du Sénégal. D'autres initiatives pour la promotion des énergies renouvelables sont notées dans la région.

XV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. en matière de mines
   - ❖ Bonne qualité des matériaux pour la construction ;
   - ❖ Existence de site pouvant abriter des carrières de sable.

2. en matière d'énergie
   - ❖ Disponibilité des ressources forestières ;
   - ❖ Présence de projets et programmes intervenant dans le secteur ;
   - ❖ Disponibilité de sources d'énergie renouvelable ;
   - ❖ Existence de lignes moyenne tension pouvant alimenter la région.
3. En matière d'industrie
   - ❖ Existence de matières premières ;
   - ❖ Existence de main d'œuvre
   - ❖ Existence de petites entreprises et d'initiatives individuelles.

XV.4.2. XVI.4.2 CONTRAINTES

1. en matière de mines
   - ❖ Exploitation clandestine des carrières (absence d'autorisation) ;
   - ❖ Absence de moyens de contrôle dans les carrières.

2. en matière d'énergie
   - ❖ Insuffisance du réseau électrique ;
   - ❖ Faible valorisation des énergies renouvelables ;
   - ❖ Poteaux électriques en bois
   - ❖ Faible taux d'électrification rural.

3. En matière d'industrie
   - ❖ Enclavement de beaucoup de localités de la région.

XV.4.3. PERSPECTIVES

1. En matière de mines
   - ❖ Des indices de phosphate dont les gisements sont en profondeur de 80m, 86m et 124m sont identifiés respectivement au niveau de Tanaff, Saamine et Diannah Malary.

2. En matière d'énergie

- ❖ 500 bio digesteurs vont être installés dans région par le PNB ;

- ❖ Electrification de beaucoup de villages de la région dans le cadre du PUDC.

CONCLUSION

La région de Sédhiou ne dispose pas encore d'unité industrielle. Toutefois, la mise en œuvre du Projet Agropole Sud constitue un début d'industrialisation pour la région. A l'instar de l'industrie, la région n'est pas nantie en matière de ressources minières. Le sable et la latérite, même si des indices de phosphate y sont découverts, restent les seules ressources minières en cours d'extraction dans la région. Dans le domaine de l'énergie l'accès à l'électricité est faible dans la région surtout en milieu rural est en deçà de 30,0% et que le bois de chauffe reste le principal combustible utilisé pour la cuisson (91,3%% des ménages). Cependant, des efforts d'électrification sont engagés par l'Etat surtout à travers le PUDC.

CHAPITRE XVI : COMMERCE ET ARTISANAT

Introduction

Le sous-secteur du Commerce occupe dans l'économie de la Région de Sédhiou une place très importante.

Malgré son caractère informel, le commerce demeure l'une des principales activités pourvoyeuses d'emplois et créatrice de richesse.

Les produits commercialisés portent essentiellement sur les denrées de premières nécessités (Riz, Huile, Sucre, lait en poudre, tomate, oignon, pomme de terre, gaz, ciment, fer, pétrole lampant, essence…), les produits agricoles, les produits de l'élevage, les produits halieutiques, les produits maraîchers, les produits forestiers, les produits horticoles et les produits artisanaux.

Le secteur de l'artisanat est aussi une composante importante de l'activité économique de la région et du pays de façon générale. Il peut avoir un impact non négligeable sur le secteur touristique.

De ce fait, dans un but de mieux intégrer le secteur dans le processus de l'émergence économique du pays, les pouvoirs publics ont pris l'option d'ouvrir la commande de l'Etat et 15% du mobilier national à la production artisanale.

Ce chapitre se donne comme objectif d'analyser les secteurs du commerce et de l'artisanat de la région à travers respectivement les marchés, les acteurs, les principales denrées consommées, la qualité des matériels utilisés par les commerçants et les inscrits à la chambre de métiers.

XVI.1. COMMERCE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE) définit le commerce comme étant une activité qui consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).

XVI.1.1. MARCHES ET ACTEURS

Les marchés sont, par excellence, les lieux dédiés à l'activité de commerce laquelle activité est exercée par les commerçants.

XVI.1.1.1. Marchés

Un nombre de 20 marchés sont répertoriés dans la région de Sédhiou 6 marchés permanents et 14 marchés hebdomadaires. Goudomp dispose de 30% des marchés contre 35% pour chacun des départements de Bounkiling et Sédhiou.

Tableau XVI-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Sédhiou	**Année 2018**	2	5	**7**
	Année 2019	2	5	**7**
Bounkiling	**Année 2018**	1	5	**6**
	Année 2019	1	5	**6**
Goudomp	**Année 2018**	3	4	**7**
	Année 2019	3	4	**7**
Région	**Année 2018**	**6**	**14**	**20**
	Année 2019	**6**	**14**	**20**
Variation 2018/2019	**2018/2019**	**0,0%**	**0,0%**	**0,0%**

Source : Service Régional du Commerce, 2019

Par rapport à 2018, le nombre de marchés de la région a connu de changement (20 marchés au total).

XVI.1.1.2. Commerçants

Les commerçants sont constitués pour la plupart de Tabliers, d'itinérants (Bana-bana), de détaillants et de demi-grossistes. Les principaux fournisseurs en produits de premières nécessités (riz, huile, oignon, pomme de terre, lait en poudre, sucre gaz, ciment, fer…) des commerçants demi-grossistes se trouvent à Dakar, Ziguinchor, Kolda et Kaolack. Il faut aussi signaler que beaucoup de produits sont aussi commandés à partir de la République de Gambie. Le Commerce de détail est très développé à Sédhiou et ce sont surtout les boutiques de quartiers qui assurent l'essentiel de l'approvisionnement des ménages en denrées de consommation courantes. Les boutiquiers s'approvisionnent auprès des quelques commerçants demi-grossistes qu'on trouve dans la Région.

En 2019, 477 commerçants sont répertoriés dans la région. Avec 93,3%, les détaillants dominent l'activité de commerce de la région.

A l'inverse de la situation des marchés, le département de Sédhiou concentre la majorité des commerçants (45,9%).

Tableau XVI-2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	½ Grossistes	Détaillants	Total
Sédhiou	**2018**	15	188	203
	2019	15	204	219
Bounkiling	**2018**	9	112	120
	2019	9	123	132
Goudomp	**2018**	8	109	116
	2019	8	118	**126**
Région	**2018**	**32**	**409**	**439**
	2019	**32**	**445**	**477**
Variation	**2016/2017**	**0,0%**	**8,8%**	**8,7%**

Source : Service Régional du Commerce, 2019

Entre 2018 et 2019, le nombre de commerçants a augmenté de 8,7% suite à l'accroissement des détaillants (+8,8%). Par contre, les ½ grossistes n'ont connu une évolution de leur effectif.

XVI.1.2. COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVI.1.2.1. Stocks

Pour un suivi et une maitrise de l'évolution des prix et stocks sur le marché intérieur, il a été créé le 29 janvier 2012, un comité interministériel de suivi des stocks et des prix.

Ces principales missions sont :

- Suivre l'évolution des conditions d'approvisionnement du marché en denrées de première nécessité à travers le suivi régulier des stocks et des prix ;
- Contrôler les structures de prix de certains produits et s'assurer des marges à appliquer ;
- Suivre les mesures prises pour lutter contre la spéculation et les pratiques illicites ;
- Suivre toute autre question permettant une bonne régulation du marché et une effectivité de l'application des prix.

Ainsi, les services régionaux et départementaux du commerce procèdent chaque semaine aux relevés des stocks et prix exploités sous la forme de tableau récapitulant l'ensemble des stocks et des prix des produits de grande consommation existante sur le territoire national.

Avec une consommation annuelle de 55 541 tonnes, les populations de la région de Sédhiou à l'image du reste du pays sont de grands consommateurs de riz. Le riz non parfumé est la variété la plus prisée par la population (51% de la consommation régionale). Le riz parfumé suit avec 38,1% contre 10,9% pour le riz local.

Le prix ou la disponibilité pourraient être les facteurs explicatifs de ce constat, puisque le riz non parfumé coûte moins cher et la variété locale n'est pas toujours en quantité suffisante.

La consommation de sucre de 2018 s'établit à 993 tonnes dont 218 en morceaux et 775 cristallisé. Concernant le ciment et le gaz butane, respectivement 13 352 et 284 tonnes ont été injectées dans le marché local.

Tableau XVI-3 : Evolution des stocks en tonne des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits en tonne	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		Variation
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	
Riz brisé parfumé	7384	7620	7272	7394	6507	6681	21163	21695	2,5%
Riz brisé non parfumé	9854	9921	9872	9996	8507	8780	28333	28697	1,3%
Riz local	2103	2198	1894	2025	2 048	2376	6045	6599	9,2%
Sucre en morceaux	78	86	68	72	72	76	218	234	7,3%
Sucre Cristallisé	273	281	257	266	245	252	775	799	3,1%
Lait en Poudre	570	577	505	511	423	429	1488	1517	1,9%
Ciment SOCOCIM	3275	3279	2596	2607	2924	2930	8795	8816	0,2%
Ciment SAHEL	1984	1807	1226	1174	1347	1255	4557	4236	-7,0%
Gaz Butane de 6 kg	44	57	56	61	38	44	138	162	17,4%
Gaz Butane de 2,7 kg	50	58	49	53	47	52	146	163	11,4%
Total	**25455**	**25884**	**23745**	**24159**	**22008**	**22875**	**71208**	**72918**	**2,4%**

Source : Service Régional du Commerce, 2019

L'analyse du tableau des stocks des principaux produits de grande consommation a montré une progression des stocks de 2,4% entre 2018 et 2019%. Cependant des disparités sont notées dans leur évolution.

Pour le Riz brisé parfumé et le riz brisé ordinaire, la progression des stocks est autour 2 à 3% ce qui démontre que le riz reste toujours l'aliment de base dans les habitudes de consommations des familles.

De plus, la consommation du Riz local est encore importante dans la région de Sédhiou où la culture du riz reste ancrée dans la tradition des casamançais.

L'évolution des stocks du riz local –principalement le riz provenant des vallées du nord du Sénégal – a connu une progression de 9,2% en 2019.

Cette hausse peut s'expliquer par le fait que les populations commencent à changer leur habitude de consommation en faveur du consommer local.

En outre, certains commerçants du département de Goudomp commencent à s'approvisionner à partir de l'usine de rizerie semi-industrielle installée dans la localité.

A l'instar des stocks du riz, nous avons remarqué une hausse des stocks du gaz de 6 kg (+17,4%), du gaz de 2,7 kg (+11,4%), du sucre en morceaux (+7,3%), du sucre cristallisé (+3,1%), du lait en poudre (+1,9%). Le produit dont les stocks ont connu une baisse en 2019 est le ciment du Sahel (-7,0%).

Les stocks du ciment de la SOCOCIM ont connu une légère hausse de 0,2% en 2019.

Les baisses des stocks du ciment peuvent être justifiées par les hausses sur le marché international des matières premières importées et qui entrent dans la fabrication du ciment mais aussi par la forte demande dans le secteur de la construction et de l'habitat dans les grandes zones urbaines du pays.

Cela a eu comme conséquence le renchérissement du prix de la tonne de ciment mais aussi des retards dans la livraison des commandes.

XVI.1.2.2. Prix

Les prix de vente des principales denrées de grandes consommations dépendent des différents régimes de prix qui leurs sont appliqués.

Au Sénégal, c'est la loi 94-63 du 22 Août 1994 qui fixe les différents régimes de prix, des produits et service. Ces régimes sont celui de la liberté, de la fixation autoritaire et de l'homologation. Le régime de la liberté des prix s'applique à la majorité des produits commercialisés. Cela s'explique par le fait que les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence. Les prix des denrées alimentaires telles que le Riz local, le riz parfumé importé, le concentré de tomate, la carotte, l'oignon importé, le lait en poudre import ... sont déterminés en fonction de l'offre et de la demande du marché.

Il faut cependant préciser qu'il existe des exceptions à la règle de la concurrence et du régime de la liberté des prix.

En effet, L'Etat peut procéder à la fixation administrative ou autoritaire des prix en raison de circonstances exceptionnelles ou en fonction de l'importance du produit dans l'alimentation des populations. Ces produits peuvent être considérés comme des produits sociaux. Les circonstances exceptionnelles sont notamment relatives à une situation anormale du marché, à l'existence de crise, à des situations conjoncturelles de hausses ou de baisse successives des prix. La fixation autoritaire de prix peut prendre la forme d'une fixation du prix lui-même aux différents stades de commerce (exemple : stade grossiste - demi-grossistes - détaillant) ou à un stade déterminé. C'est le cas par exemple du prix du riz brisé ordinaire et des prix du gaz qui sont fixés par l'administration.

Les prix des produits peuvent également être déterminés à travers le régime de l'homologation.

Le prix homologué correspond au prix d'un produit ou service résultant d'un cadre de prix déposé auprès de l'autorité compétente préalablement à toute mise en vigueur et comprenant la définition, le calcul et la justification de chacun des éléments dudit prix.

Après consultation du comité des prix, l'homologation du prix du produit est entérinée par une décision réglementaire de l'autorité compétente.

Parmi les produits soumis au régime de l'homologation nous pouvons citer le pain, la farine de blé, le sucre cristallisé, l'huile alimentaire, etc.

Tableau XVI-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits en FCFA	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Riz brisé parfumé / kg	400	400	400	400	400	400	400	400
Riz brisé non parfumé / kg	280	280	280	280	280	280	280	280
Riz local / kg	400	400	400	400	400	400	400	400
Sucre en morceaux / kg	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Sucre Cristallisé / kg	600	600	600	600	600	600	600	600
Lait en Poudre / kg	1 900	1 800	1 900	1 800	1 900	1 900	1 900	2 000

Produits en FCFA	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Huile en fût / litre	920	920	920	920	920	920	920	920
Ciment / tonne	69 000	70 000	69 000	70 000	70 000	70 000	69 000	70 000
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670

Source : Service Régional du Commerce, 2019

L'analyse du tableau montre que les prix des produits qui sont dans les régimes de l'homologation et de la fixation administrative sont restés généralement stables de 2018 à 2019. C'est le cas des prix du riz local (400 FCFA/ kg), du sucre cristallisé (600 FCFA /kg), du Gaz butane de 2,7 kg (1670 FCFA/ la bonbonne) et du Gaz de 6 kg (3480 FCFA/ la bonbonne).

Le prix du riz brisé ordinaire indien qui avait fait l'objet de fixation autoritaire a connu une hausse de 14,3% en 2019. Cela s'explique par le fait que le riz brisé indien était devenu rare sur le marché ce qui a poussé les commerçants à acheter le riz brisé pakistanais, thaïlandais ou américain dont les prix sont supérieurs à celui du riz brisé ordinaire indien.

Par conséquent, ils ont répercuté ces hausses sur le prix de vente du kilogramme du riz brisé ordinaire qui est passé de 280 FCFA/kg en 2018 à 320 FCFA/ kg en 2019.

Les prix de la tonne de ciment et du kilogramme du lait en poudre de 25 kg ont progressé respectivement de 7,1% et 8,7%.

Le contrôle du respect des prix des produits fixés ou homologués est quotidiennement assuré par la brigade du Service régional du Commerce dans la Région de Sédhiou.

Ce contrôle peut s'exercer dans les boutiques, les marchés, les magasins, les pharmacies, etc.

Et, il en découle des sanctions pécuniaires à l'encontre de commerçants reconnus coupables d'infractions qualifiées de Pratiques de Prix Illicites s'ils vendent le produit à un prix supérieur au prix fixé ou homologué.

XVI.1.3. VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

La plupart des opérations de ventes nécessitent l'utilisation de bons instruments de mesure. Les opérations de vérification ont pour objet d'écarter tout risque de fraude, afin d'instaurer un commerce plus juste. Dans le même sillage, les produits de consommation humaine sont soumis à des contrôles réguliers.

XVI.1.3.1. Vérification des instruments de mesure

La campagne de vérification des Poids et Mesure s'ouvre chaque année durant le mois de Mai et elle dure 6 mois. Pendant cette période, tous les instruments de mesures et les Poids doivent être vérifiés pour attester de leur fiabilité et de leur justesse.

Les instruments reconnus conformes sont poinçonnés et portent une marque dédiée à la région ainsi qu'une vignette de couleur verte.

Ceux qui sont reconnus non conformes peuvent être réparés puis poinçonnés.

Tandis que ceux qui sont refusés et irréparables sont détruits.

Graphique XVI.1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

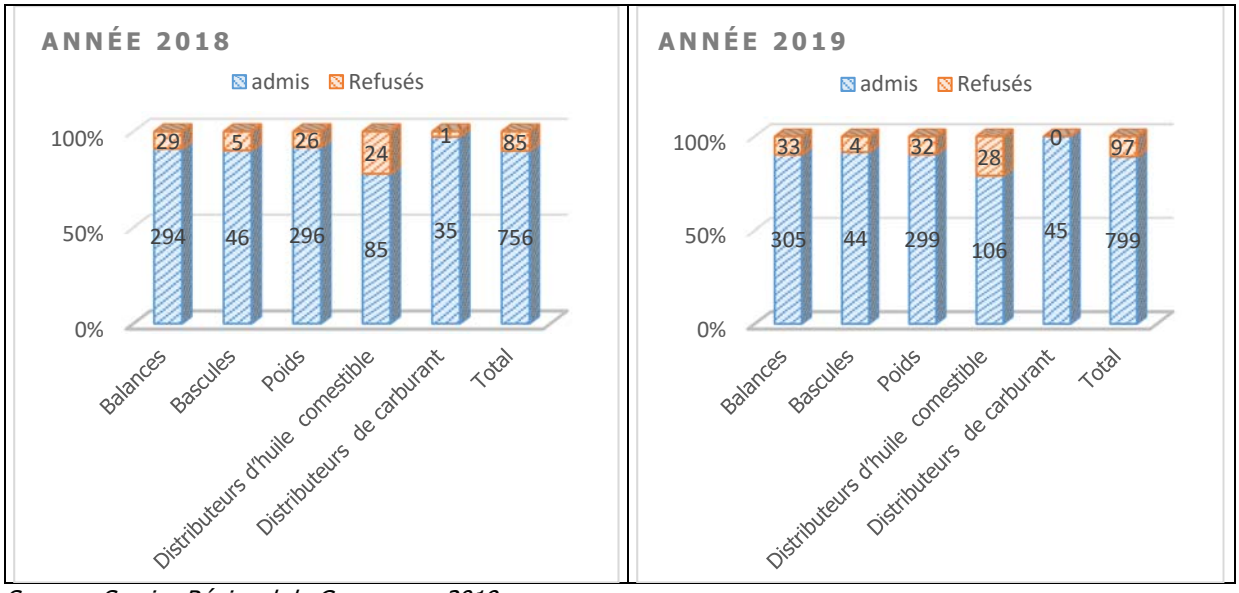

Source : Service Régional du Commerce, 2019

L'analyse du tableau montre que le nombre d'instruments de mesure reconnus fiables a augmenté de 43 instruments en passant de 756 admis en 2018 à 799 instruments

admis en 2019. Cela est dû à l'augmentation du nombre d'admis de balances, de poids, de distributeurs d'huile comestible et de distributeurs de carburant.

Seul le nombre de bascules présentées a connu une baisse en passant de 51 bascules présentées en 2018 à 48 bascules présentées en 2019.

Nous avons aussi noté une hausse des distributeurs de carburants qui sont présentés avec un pourcentage de progression de 25% en 2019 ce qui s'explique par l'implantation de plusieurs stations-service dans la région.

XVI.1.3.2. Contrôle de la qualité des produits

Le contrôle de l'iodation du Sel fait suite à la prise du décret n° 2000/ 1154 du 29 Décembre 2000 rendant obligatoire l'iodation du Sel.

L'arrêté 14613 du 15 Septembre 2014 fixe les taux de conformité du Sel en iode comme suit :

- 30 - 60 ppm (mg/Kg) en poids sec à la production à l'importation et à l'exportation ;
- 20 – 60 ppm (mg/Kg) en poids sec à la distribution.

Les taux de conformité du sel en iode sont connus grâce à l'utilisation de testeurs ou d'appareils qui nous permettent de les déterminer.

Tableau XVI-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs	Résultats négatifs
Sédhiou	**Année 2018**	157	124	33
	Année 2019	216	192	24
Bounkiling	**Année 2018**	178	157	21
	Année 2019	249	193	56
Goudomp	**Année 2018**	143	108	35
	Année 2019	226	182	44
Région	**Année 2018**	**478**	**389**	**89**
	Année 2019	**691**	**567**	**124**

Source : Service Régional du Commerce, 2019

Il ressort de l'analyse du tableau que les tests de détermination de la qualité des denrées alimentaires précitées ont augmenté et atteint 213 tests de plus qu'en 2018 soit une progression de 44,6% en 2019.

Les résultats positifs des tests effectués ont aussi augmenté et sont de l'ordre de 45,8% en 2019.

Ces résultats encourageants constatés dans le contrôle de la qualité des denrées alimentaires découlent de la mise en œuvre par le Ministère du Commerce des outils et des programmes de contrôle et de renforcement de la qualité des produits alimentaires.

XVI.2. ARTISANAT

L'artisanat se définit comme l'activité de production de produits ou services grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel. Ce secteur, très présent dans la région de Sédhiou, y occupe une place importante dans l'économie.

XVI.2.1. CORPS DE METIERS REPERTORIES

Les corps de métiers du secteur de l'artisanat de la région sont classés en trois sections : production, service et art. Les résultats de ce classement sont contenus dans le tableau qui suit.

Tableau XVI-6 : Les corps de métier

Section Production	Section Service	Section Art
Menuiserie ébéniste	Mécanique auto	Couture-broderie
Menuiserie métallique	Carrosserie automobile	Teinturerie
Forgeage	Fonçage de puits	Sculpture sur bois
Fabrique instruments de musique	Peinture	
Transformation fruits et légumes	Réparation cycles et vélomoteurs	
Cordonnerie	Vulcanisation	
Boulangerie	Electricité bâtiment, ferraillage	
Moulage	Entretien des réfrigérateurs	
Restauration	Boucherie	
Poterie	Plomberie	
Couture confection	Photographie	
	Coiffure tressage	
	Réparation-radio-télévision	
	Charpenterie	
	Carrelage	
	Entretien des horloges-portables	

Source : Chambre des Métiers de Sédhiou, 2019

XVI.2.2. ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Le nombre d'artisans inscrits de nouveau à la chambre des métiers de Sédhiou s'élève à 125 (86 chefs d'entreprises et 39 compagnons). Cependant, presque la quasi-totalité de ces artisans sont inscrits dans la section production (84,00% des chefs d'entreprises

et 74,00% des compagnons, soit 80,80% du total des artisans). La section service et la section art n'ont comptés respectivement que 11,20% et 8,00% des artisans.

En fonction de la circonscription administrative, plus de la moitié des artisans proviennent de Sédhiou (58,40%), les 28,80% de Goudomp et les 12,80% de Bounkiling.

Tableau XVI-7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Types d'art	Sédhiou				Bounkiling				Goudomp				Région			
	2018		2019		2018		2019		2018		2019		2018		2019	
	CE	Com	CE	Com	CE	Com	CE	Com	CE	Com	CE	Com	CE	Com	CE	Com
Production	9	5	29	24	4	2	11	1	20	19	32	4	33	26	72	29
Service	2	1	7	5	0	0	2	0	1	0	0	0	3	1	9	5
Art	0	0	4	4	0	0	1	1	5	5	0	0	5	5	5	5
Total	11	6	40	33	4	2	14	2	26	24	32	4	41	32	86	39

Source : Chambre des Métiers de Sédhiou, 2019

Par rapport à l'année 2018, les nouveaux inscrits ont accru de façon notable en passant de 73 en 2018 à 125 en 2019 soit une hausse de 71,23%. Cette situation trouve son explication par l'augmentation des nouveaux inscrits dans la section production et la section service (+71,19% et 250,00% respectivement). Le même nombre d'artisans (10) s'est inscrit dans la section art comparé à 2018.

XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.3.1. ATOUTS

1. Du commerce :
   - ❖ Opportunités de valorisation des ressources locales : anacarde, banane, mangue, miel, orange, citron ;
   - ❖ Disponibilité en ressources en eau pour le développement de l'agriculture ;
   - ❖ Disponibilité de marchés permanents et hebdomadaires ;
   - ❖ Potentiel de carrefour commercial de la sous-région.

2. De l'artisanat :
   - ❖ Existence de chambre de métiers ;
   - ❖ Présence des IMF pour accompagner les petites et moyennes entreprises ;
   - ❖ Position géographique de la région ;
   - ❖ Disponibilité de produits agro-sylvo-pastoraux ;
   - ❖ Existence de loumas.

XVI.3.2. CONTRAINTES

1. Du commerce :
   - ❖ Opportunités de valorisation des produits locaux : banane, anacarde, miel, orange, citron, etc. ;
   - ❖ Pour que ces produits gagnent des parts de marchés plus importants ; les acteurs économiques avec l'aide de L'Etat devront s'orienter vers l'augmentation de la transformation des produits locaux ;
   - ❖ Possibilité d'accroissement du commerce inter-régional et sous régional avec l'achèvement du pont de Farafégné en Gambie.

2. De l'artisanat :
   - ❖ Déficit en infrastructures d'appui au secteur du commerce ;
   - ❖ Exemple : marchés modernes, chambres froides, Aires de stockage, etc. ;
   - ❖ Difficultés pour les acteurs économiques d'avoir des crédits bancaires conséquents pour le financement de leurs projets.

XVI.3.3. PERSPECTIVES

1. Du commerce :
   - ❖ Mise en place du Projet Agropole Sud avec la possibilité de développement de l'agro-industrie et de l'agro-business ;
   - ❖ Désenclavement de la Région avec les projets de construction des ponts de Témento et de Marsassoum ;
   - ❖ Cela favorisera l'acheminent rapide des marchandises dans les coins les plus reculés et par ricochet induire la baisse des coûts et des prix des produits ;
   - ❖ Possibilité de promouvoir le commerce en ligne avec la formalisation et la formation des acteurs économiques.
   - ❖ Exemple : la vente en ligne, la publicité etc.

Conclusion

L'analyse du secteur du commerce et de l'artisanat révèle leur dynamisme et leur rôle important dans le développement économique de la région. Ils peuvent être une solution pour lutter contre le chômage vu le nombre de personnes qui s'y activent. Cependant, tout le potentiel desdits secteurs est loin d'être valorisé en raison du déficit organisationnel des acteurs, des difficultés de transport et du poids important de l'informel.

CHAPITRE XVII : JEUNESSE ET SPORTS

Introduction

L'Etat du Sénégal, dans sa volonté de bâtir un système sportif performant, a lancé un programme ambitieux de réalisation d'infrastructures de qualité en nombre suffisant. A l'instar des autres régions du Sénégal, Sédhiou va disposer d'un stade régional (en cours de construction).

Ces infrastructures permettront de résorber le gap de la région en matière de structures de jeunesse et de sport. Or, la structure par âge de la population de Sédhiou présente les caractéristiques d'une population très jeune. L'âge moyen de la population est de 21 ans et la moitié de la population à 16 ans (âge médian).

Les secteurs de la jeunesse et celui des sports sont gérés au niveau régional par le Service Régional de la jeunesse (SRJ) et le Service Régional des Sports (SRS) respectivement.

Le présent chapitre analyse les secteurs de la jeunesse et des sports en 2019 à travers les associations de jeunes, les disciplines sportives et les pratiquants.

XVII.1. JEUNESSE

XVII.1.1. STRUCTURES ET ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les associations de jeunesse de la région sont essentiellement constituées de mouvements de jeunes à caractère national, d'associations affiliées au mouvement « navétane » et d'autres associations de jeune déclarées.

En 2019, leur nombre a atteint 381 dans toute la région de Sédhiou. Bounkiling enregistre le plus d'associations (61,7%), vient ensuite Goudomp qui en concentre 29,9%. Le département de Sédhiou a le plus faible nombre d'associations (8,4%).

Cependant, les mouvements « navétane » sont plus présents dans la région (64,8%), suivi des autres associations déclarés (32,3%) puis les mouvements de jeunes à caractères national qui représentent 2,9%.

Tableau XVII.1 : Evolution du nombre d'associations de jeunes de selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement "navétane"	Autres associations déclarées	Total
Département Sédhiou	**Année 2018**	7	12	13	**32**
	Année 2019	7	12	13	**32**
Département Bounkiling	**Année 2018**	0	170	43	**213**
	Année 2019	0	170	65	**235**
Département Goudomp	**Année 2018**	4	60	20	**84**
	Année 2019	4	65	45	**114**
Région	**Année 2018**	**11**	**242**	**76**	**329**
	Année 2019	**11**	**247**	**123**	**381**

Source : Service Régional de la Jeunesse de Sédhiou, 2019

En 2019, 52 nouvelles associations des jeunes sont nées dans la région, soit une hausse de 15,8%. Ce résultat est dû à l'augmentation du nombre d'associations de jeunesse à Goudomp (35,7%) et à Bounkiling (10,3%). A Sédhiou par contre, la situation n'a pas connu de changement.

En 2019, les autres associations déclarées ont augmenté de 61,8% ; de même pour les mouvements « navétane » (+2,1%). Toutefois le nombre de mouvements de jeunes à caractère national est resté le même comparé à 2018.

Tableau XVII.2 : Evolution du nombre des structures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS	FJ	Total
Département Sédhiou	**Année 2018**	1	0	1
	Année 2019	1	0	1
Département Bounkiling	**Année 2018**	1	5	6
	Année 2019	1	5	6
Département Goudomp	**Année 2018**	1	0	1
	Année 2019	1	0	1
Région	**Année 2018**	**3**	**5**	**8**
	Année 2019	**3**	**5**	**8**

Source : Service Régional de la Jeunesse de Sédhiou, 2019

Les structures de jeunesses répertoriés dans la région en 2019 sont au nombre de 8. Lesdites structures sont constituées essentiellement de Foyers de Jeunes (5) et des Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS).

Le département de Bounkiling abrite tous les 5 Foyers de Jeunes que compte la région. Pour ce qui est des CDEPS, chaque département en compte un.

Par rapport à 2018, il n'y a pas eu de nouvelles structures de jeunesse enregistrées dans la région.

XVII.2. SPORT

XVII.2.1. DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Les disciples sportifs pratiquées dans la région sont nombreux et variés, il s'agit, notamment :

- de l'athlétisme ;
- du football ;
- du handball ;
- du volleyball ;
- des arts martiaux ;
- du sport travailliste ;
- des sports de vacances.

Les disciplines sportives enregistrées en 2019 dans la région de Sédhiou sont au nombre de 10. Elles sont composées de 953 clubs dont 12 454 licenciés. Cependant, les sports de vacances restent les plus pratiquées. En effet, 531 clubs s'activent sur les sports de vacances, soit 56%. Il s'en suit les sports scolaires avec 374 clubs disposant 10538 licenciés. Le football est la troisième discipline la plus pratiquée (19 clubs composés de 1185 licenciés). Le Kun Fu, les sports travaillistes, l'athlétisme et le basketball regroupent respectivement 12, 8, 4 et 3 clubs.

Selon le sexe, la participation des filles est de plus en plus remarquée. Toutefois, elles sont toujours prédominées par les garçons dans l'ensemble des sports pratiqués dans la région et sont parfois absentes dans certaines disciplines.

La majorité des disciplines sportive de la région disposent d'une ligue régionale. Cependant, la Randonnée pédestre est gérée par un comité d'exception alors que les sports de vacances sont du ressort de l'ORCAV et ceux scolaire de l'UASSU.

Tableau XVII-1: Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés (dont nb de filles)	observations
Athlétisme	**Ligue régionale**	4	255(dont 80 filles)	-
Football	**Ligue régionale**	19	1185(dont 135 filles)	-
Basketball	**Ligue régionale**	3	82(dont 30 filles)	-
Handball	**Ligue régionale**	1	80(dont 33 filles)	-
Taekwondo	**Ligue régionale**		71(dont 5 filles)	-
Kung fu	**Ligue régionale**	12	18(dont 1 fille)	-
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	1	-	A structurer
Sport travailliste	**Ligue régionale**	8	225	Les joueurs sont identifiés par leur pièce d'identité
Sports de vacances	**ORCAV**[3]	531	-	-
Sport scolaire	**UASSU**[4]	374	10538 (dont 912 filles)	-

XVII.2.2. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En ce qui concerne les infrastructures sportives, la région dispose des terrains de football, de basketball, de handball, des plateaux multifonctionnels et d'une arène de lutte.

Tableau XVII-4: Répartition du nombre d'infrastructures sportives de la région

Stade et terrain clôturés	Plateau Multifonctionnel	Terrain de football	Terrain de basketball	Terrain de handball	Terrain de volleyball	Terrain vague	Arène de lutte	Dojo	Total
12	**11**	**7 (terrains aménagés)**	**2**	**1**	**3**	**45**	**3**	**3**	**87**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2019

Il ressort de ce tableau que la région dispose de 86 infrastructures à vocation sportive. Plus de la moitié de ces structures sont des terrains vagues (52,33%). On dénombre également 12 terrains clôturés, 11 plateaux multifonctionnels, 8 dojos, 7 terrains de football, 2 terrains de basketball et 1 terrain de handball.

[3] ORCAV = Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacance
[4] UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

Tableau XVII-5 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux	Total
Département Sédhiou	1	1	0	2
Département Bounkiling	0	0	1	1
Département Goudomp	0	0	1	1
Région	**1**	**1**	**2**	**4**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2019

Erigée en capitale régionale depuis 2008, Sédhiou dispose 4 stades dont 1 stade régional et 1 stade départemental situés dans le département de Sédhiou et 2 stades municipaux à Bounkiling et à Goudomp.

XVII.2.3. ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE (SITUATION 2019)

Les associations et centres de formation sportive recensés dans la région s'activent dans les disciplines qui suivent : (i) football ; (ii) handball ; (iii) basketball ; (iv) Volleyball ; (v) athlétisme et (vi) arts martiaux.

Tableau XVII-6 : Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Circonscriptions administratives							
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
ASC	182	203	125	147	120	175	427	525
Equipe de football	8	8	0	2	12	12	20	22
Equipe de basketball	1	2	0	0	1	1	2	3
Equipe de handball	1	1	0	0	0	0	1	1
Club de karaté	1	1	0	1	1	1	2	3
Club de Taekwondo	2	3	0	1	1	2	3	6
Club d'Athlétisme	1	2	0	1	1	2	2	5
Club de Viet Vo Dao	1	1	0	0	0	0	1	1
Total	**197**	**221**	**125**	**152**	**136**	**193**	**458**	**566**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2019

En 2018, 566 associations et centres de formation sportive ont été répertoriés dans la région de Sédhiou. Le département de Sédhiou concentre 221 associations sportives, soit 39,0% ; il est suivi de Goudomp avec 34,1 % contre 26,9% pour Bounkiling.

Les tendances selon les disciplines montrent une prédominance des ASC (92,8%). Elles sont suivies par les équipes de football (3,9%). Néanmoins, le basketball, l'athlétisme, les arts martiaux…, ont des proportions très faibles.

XVII.2.4. PRATIQUANTS

Les informations contenues dans tableau ci-dessous concernent les statistiques sur les pratiquants de sport dans la région.

Tableau XVII-7 : Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	Année 2019		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	150	50	200
Football	915	60	975
Basketball	52	30	82
Handball	30	30	60
Karaté	10	30	60
Taekwondo	63	18	81
Sports de vacances	-	-	10 366

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2018

Les jeunes de la région s'adonnent plus aux sports de vacances (87,7% du total des licenciés). Ils sont suivis par le football avec 8,2 % des licenciés.

Même si les hommes restent beaucoup plus nombreux à la pratique du sport, il est important de noter que la pratique du sport chez les dames est en train de gagner du terrain, particulièrement dans les disciplines collectives telles que le football, le basketball et le handball.

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Population composée à majorité de jeunes ;
   - ❖ Engagement des jeunes dans des cadres d'échange et de partage comme des associations et des groupes informels ;
   - ❖ Investissement des jeunes dans les métiers de la culture, la musique et l'art ;
   - ❖ Engouement dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux ;
   - ❖ Existence de projets et programmes mis en place au profit des jeunes.

2. En matière de sport :
   - ❖ Population composée en majorité de jeunes ;
   - ❖ Existence d'un service Régional et de Services Départementaux ;
   - ❖ Collaboration entre le Service des sports et certains acteurs du mouvement associatif dans la gestion de la pratique sportive ;
   - ❖ Organisation régulière de compétitions sportives, notamment dans le domaine du handball, du football avec le championnat civil et du championnat populaire appelé « Navétanes ».

XVII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Manque d'infrastructures qui répondent aux besoins des jeunes en matière d'épanouissements et d'expressions de leurs talents ;
   - ❖ Exode massif des jeunes surtout les élèves durant les vacances scolaires ;
   - ❖ Retard noté dans le démarrage effectif de certains projets, probables niches d'emploi pour les jeunes comme les fermes agricoles et aquacoles.

2. En matière de sport :
   - ❖ Inexistence de stade régional, départemental et communal ;
   - ❖ Déficit de mobilité urbaine et rurale dû à l'enclavement de la région ;
   - ❖ Manque de personnel technique et administratif au niveau des Services Départementaux et du Service Régional des Sports ;
   - ❖ Manque de locaux ou sièges pour abriter les structures du mouvement associatif ;
   - ❖ Manque de structures de détection, de formation et de suivi des jeunes sportifs.

XVII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Rencontre avec les instances de jeunesse pour élaborer un plan de travail ;
   - ❖ Lancement prochain de certains projets, notamment dans l'aquaculture ;
   - ❖ Préparation des Vacances citoyennes Edition 2017.

2. En matière de sport :
   - ❖ Construction d'un stade régional à Sédhiou (en cours).

Conclusion

Des investissements notamment en infrastructures sportives ou de loisirs sont nécessaires pour l'épanouissement des jeunes de la région. En effet, la population de la région de Sédhiou connait une structure par âge caractérisée par la prédominance des jeunes (âge médian est de 16 ans).

Cependant, la région se caractérise par un manque criard d'infrastructures sportives et de jeunesse de qualité.

Toutefois, le redémarrage des chantiers du stade régional constitue un grand espoir pour la jeunesse sportive de la région.

CHAPITRE XVIII : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

Introduction

Le secteur du tourisme constitue, au regard de sa capacité de création de richesses et d'emplois, l'un des principaux moteurs de la croissance de l'économie du pays. En effet, il est la deuxième source de devises après la pêche au Sénégal. Il représente par ailleurs 7 % du PIB et près de 100 000 emplois directs et indirects.

De même, la culture est un levier essentiel pour asseoir un développement économique et social « la culture est au début et la fin de tout développement » disait Léopold Sédar Senghor.

La région de Sédhiou, première capitale de la Casamance naturelle, occupe depuis toujours une place importante dans la civilisation mandingue au Sénégal et dans la sous-région.

Pour valoriser les potentialités culturelles de la région afin de stimuler la créativité et le talent des artistes dans l'optique d'accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique, des politiques hardies sont mises en place. En sus de ses potentialités culturelles, la région a de réels atouts cultuels qui peuvent promouvoir le tourisme de la région.

Dans le présent chapitre, il sera procédé à une analyse des secteurs de la culture et du tourisme dans la région de Sédhiou.

XVIII.1. TOURISME

XVIII.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

En 2019, les statistiques du Service régional du Tourisme établissent le nombre de réceptifs de la région de Sédhiou à 10. Cependant, ces réceptifs sont inégalement répartis dans le territoire régional : Le département de Sédhiou est plus doté en structures d'accueil (9 réceptifs) alors que Bounkiling n'abrite qu'un seul réceptif.

Graphique XVIII-1 : Répartition des réceptifs par circonscription administratives

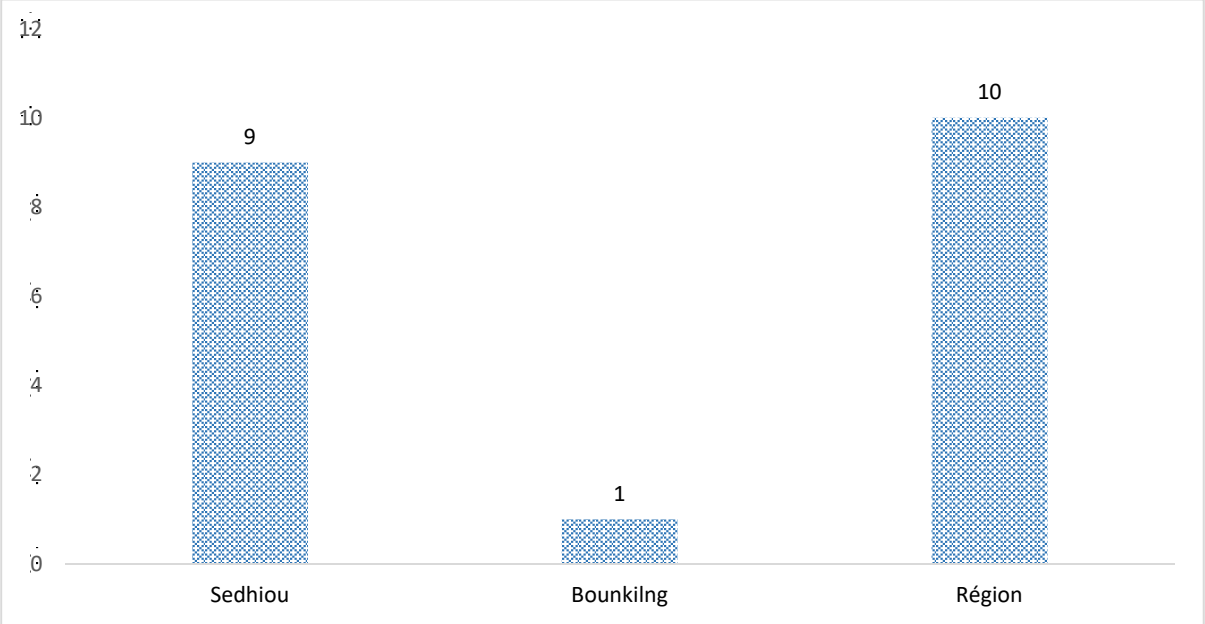

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2019

Le nombre de chambres disponible dans les réceptifs de la région de Sédhiou se chiffre à 104 en 2019 et contiennent en tout 185 lits.

Tableau XVIII.2 : Evolution du taux d'occupation, de la durée moyenne et du nombre de touristes

Indicateurs	2014	2015	Var. (%)
Taux d'occupation des hôtels	32,8	33,6	2,4
Durée moyenne de Séjour	1,5	1,7	13,3
Nombre de touristes	247	367	48,6

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2015

Le taux d'occupation des hôtels, la durée moyenne de séjour ainsi que le nombre de touriste ont connu une augmentation respective de 2,4%, 13,3% et 48,6%.

XVIII.2. CULTURE ET LOISIRS

XVIII.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

En 2019, la région de Sédhiou enregistre 11 infrastructures culturelles. Cependant, la répartition du nombre de ces dernières selon le département montre que le département de Sédhiou est le plus doté en structures culturelles puisqu'il détient les

63,6%. Bounkiling et Goudomp en ont chacun 2, soit 18,2% des infrastructures culturelle de la région.

Selon le type de structure, on note une prédominance des CLAC (Centre de Lecture et d'Animation Culturelle) qui sont au nombre de 5 dans la région. Il s'en suit des Théâtres (2) et des Studios d'Enregistrement (2). Toutefois, la région compte qu'une (1) Bibliothèque et centre de documentation ainsi qu'un (1) Centre Culturel. Toutes ces structures sont localisées dans le département de Sédhiou.

Tableau XVIII.2 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Bibliothèque et centre de documentation	1	1	0	0	0	0	1	1
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	2	2	1	1	2	2	5	5
Théâtre, salle et aire de spectacle	2	2	0	0	0	0	2	2
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	1	1
Studio d'enregistrement	0	1	0	1	0	0	0	2
Total	6	7	1	2	2	2	9	11

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2019

Comparé à l'année 2018, on note la présence de 2 studios d'enregistrements ; l'un situé à Sédhiou et l'autre à Bounkiling.

XVIII.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel est composé du patrimoine matériel et immatériel.

XVIII.2.2.1. Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel est constitué de sites et monuments historiques dont certains sont en état de dégradation avancée.

Tableau XVIII.3 : Liste des sites et monuments historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Département Sédhiou	Fort Pinet LAPRADE	En phase d'étude pour réhabilitation
	Préfecture	Réhabilitée
	Grande Mosquée de Sédhiou	En réhabilitation
	Ile du Diable	Projet d'Aménagement et valorisation en cours
	Grotte de Badougha	En bon état
Département Bounkiling	Tata de Fodé Kaba DOUMBOUYA	Ruine
	Kéléfaya Kolong (Bona)	Ruine
	Le Logement du chef de Canton de Inor	Mauvais état
Département Goudomp	Grande Mosquée de Karantaba	Réhabilitée
	Grande Mosquée de Baghère	Réhabilitée
	La source de Diattacounda	Bien entretenue
	Le Sanctuaire Mariale de Témento	En état de dégradation avancée

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2019

En 2019, la région de Sédhiou compte 12 sites et monuments historiques (liste non exhaustive). Leur répartition dans l'espace connait une certaine disparité. En effet, les sites sont concentrés pour l'essentiel dans les départements de Sédhiou (41,7%) et Goudomp (33,3%). Bounkiling est le moins pourvu avec 3 sites historiques, soit 25,0%.

XVIII.2.2.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel de la région concerne les traditions ou les expressions héritées des ancêtres et transmises à la nouvelle génération, comme les traditions orales véhiculées par les griots et communicateurs traditionnels, les contes et légendes et le savoir-faire local nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Tableau XVIII.4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
L e Kankourang (masque)	Masque mandingue en pratique
Le Jambadong (danse mandingue)	Danse mandingue en pratique
Le Kingdong (danse des initiés chez les mandingues)	Danse mandingue en pratique
Le Madiba (danse mandingue)	Danse mandingue en pratique
Le Lendieng	Danse mandingue en pratique
Le Dioka	Chant mandingue en pratique
Le Njokta	Danse balante en pratique
Le Kaboba	Danse d'initiation chez les mancagnes ……
Bneg	Costume traditionnel mancagne
Woyé	Chant traditionnel manjacque
Hodi Usaté	Case sacrée balante
Daa	Poterie traditionnelle
Kalingtène	Danse funèbre chez les diola
Ekumba karamba	Masque chez les Diolas

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2019

La tradition mandingue occupe une place importante dans celle de la région. En effet, le « Diambadong » et le « Kingdong » sont deux danses très répandues. En outre, le

« Dimba Diassa » et le « Kankurang » constituent des rituels mandingues très populaires dans tout le pays. A l'instar des Mandingues, les Balantes, les Diolas, les Mankagnes, les Baïnounks, les Manjacks… ont eux aussi des rituels très connus au Sénégal.

XVIII.2.3. ACTIVITES CULTURELLES

L'agenda culturel en 2019 de la région est bien fourni. Le tableau ci-dessous donne la situation des différentes activités qui y sont tenues durant l'année.

Tableau XVIII.5 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2019

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
1ère quinzaine mars	Nuit du Rire ou Jelindiri Suuto en mandingue	Sédhiou	9ème édition
1ère quinzaine mars	Taaling taaling	Sédhiou	4ème édition
1ère quinzaine avril	RAMS'FEST	Sédhiou	6ème édition
2ème quinzaine avril	Festival des chasseurs (Danabeng)	Dassilamé/Sakar	14ème édition
Août/Septembre	OSCAR des Vacances	Sédhiou	7ème édition
Août/Septembre	Sen'Petit Gallé	Sédhiou	2ème édition
4-5-6 octobre	Journée culturelles du Boudhié	Boudhié	3ème édition
27-28-29 décembre	Festival MADIBA	Goudomp	1ère édition

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2019

Durant l'année 2019, 8 activités culturelles se sont tenues dans la région de Sédhiou. Elles ont commencé par la 9ème édition de la Nuit du Rire (ou Jelindiri Suuto en mandingue), dans la première quinzaine du mois de mars et ont terminé par le Festival MADIBA (1ère édition) qui s'est tenu entre le 27, le 28 et le 29 décembre. Entre temps, un OSCAR des Vacances, un Sen'Petit Gallé et d'autres types d'activités se sont tenus dans la région. L'essentiel des manifestations s'est organisé dans le département de Sédhiou (7 activités).

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de tourisme :

   - Existence de zones amodiées ;
   - Présence de nombreuses espèces animales ;
   - Riche patrimoine culturel et historique ;
   - Position de carrefour de la région.

2. En matière de culture :

- Existence d'un riche patrimoine culturel ;
- Existence d'événements culturels phares.

XVIII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de tourisme :

- Non inscription de la région sur la carte touristique du Sénégal ;
- Faible valorisation du patrimoine culturel et historique de la région ;
- Non recensement du patrimoine historique et culturel de la région ;
- Insuffisance de réceptifs touristiques ;
- Absence de services, de structures d'encadrement et de promotion.

2. En matière de culture :

- Faiblesse de l'offre en infrastructures culturelles et de loisirs ;
- Faiblesse des initiatives culturelles et d'agenda culturel dans les différentes collectivités locales ;
- Irrégularité des événements culturels phares, bouleversant du coup la fiabilité de l'agenda ;
- Manque de moyens matériel et logistique au profit des acteurs culturels.

XVIII.3.3. PERSPECTIVES

3. En matière de culture :

- Réhabilitation des mosquées de Baghère et Karantaba (en cours) ;
- Réhabilitation de la grande mosquée de la commune de Sédhiou (en cours) ;
- Construction d'un complexe culturel régional ;
- Relance des journées culturelles de Sédhiou ;
- Pré-inventaire et mise en valeur du patrimoine culturel immatériel.

Conclusion

La région de Sédhiou regorge d'énormes potentialités culturelles. Lesquelles potentialités devraient permettre à la région de rayonner sur le plan culturel et même touristique. Toutefois, le secteur rencontre des difficultés du fait du manque d'infrastructures et de formation des acteurs.

Le sous-secteur du tourisme n'est non plus mieux loti en termes d'infrastructures qui impacte négativement son développement.

CHAPITRE XIX : POSTE ET FSD

Introduction

A côté d'un système bancaire traditionnel encore à l'état embryonnaire dans la région, le Système Financier Décentralisé (SFD) est incontournable dans la mobilisation de l'épargne intérieure pour satisfaire les besoins de financement de l'économie régionale. Quant à la Poste, il est un service qui consiste à assurer le transport et la distribution de courrier ou de colis, du transfert d'argent, entre autres.

Pour plus d'efficacité dans les interventions, le Groupe Poste Sénégal dispose de deux filiales :

- ✓ Poste finances, qui gère les services financiers et les produits associés ;
- ✓ EMS-SENEGAL, qui s'occupe du courrier express national et international.

Poste finances est une structure autonome dédiée à la gestion des services de chèques postaux et de Caisse d'Epargne.

EMS ou Express Mail Service est une activité postale par moyen physique. Il consiste en la collecte, le transport et la distribution des correspondances, des documents ou marchandises au niveau national et international.

Le présent chapitre analyse en premier lieu les activités postales. Et en deuxième lieu il passe en revue la finance au niveau régional en mettant le focus sur les SFD.

XIX.1. POSTE

La Poste à pour entre autres mission de fournir des services postaux dans tout le territoire. Pour cela elle :

- ✓ Collecte, transporte et livre des articles de correspondance ;
- ✓ Collecte et transfert de l'argent.

XIX.1.1. COUVERTURE

Le nombre de bureaux de poste s'établit à 7 en 2019 dont 3 à Sédhiou, 3 à Goudomp et 1 à Bounkiling. Quant aux boites postales, 20 sont attribuées et 600 installées. Selon la circonscription administrative, Sédhiou dispose de la quasi-totalité des boites attribuées (95,0%). Goudomp a une seule boite attribuée et Bounkiling n'en dispose

pas encore. Concernant les boites postales installées, Sédhiou détient 50,0%, Goudomp les 33,3% et Bounkiling les 16,7%.

Tableau XIX-1: Evolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Sédhiou	**Année 2018**	3	300	19
	Année 2019	3	300	19
Bounkiling	**Année 2018**	1	100	0
	Année 2019	1	100	0
Goudomp	**Année 2018**	3	200	01
	Année 2019	3	200	01
Région	**Année 2018**	**7**	**600**	**20**
	Année 2019	**7**	**600**	**20**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2019

Par rapport à 2018, aucun changement n'a été noté sur le nombre de bureaux de poste de la région ainsi que les boites postales installées et attribuées.

XIX.1.2. MANDATS EMIS

Le montant des mandats émis par la poste s'établissent à 4863,6 millions de FCFA en 2019. La répartition par département laisse apparaitre une prédominance de Bounkiling avec 61,8 % contre 20,4% pour Sédhiou et 17,9% pour Bounkiling.

Tableau XIX-2: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Poste One	30,7	41,4	26,1	12,7	93,2	54,1	150,0	108,2
Versement sur compte CCP	679,0	588,0	555,6	394,2	1111,8	1608,9	2346,4	2591,1
CNE	18,1	35,2	47,8	76,7	256,0	223,1	321,9	334,9
WESTERN UNION	2,8	321,5	34,4	371,9	165,9	1085,0	203,1	1778,4
MONEYGRAM	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,2	2,5	1,3
RIA	0,0	0,0	12,7	0,0	80,0	11,6	92,9	11,6
Poste cash	1,2	4,5	16,2	12,7	9,4	21,0	26,9	38,1
Total	731,8	990,5	692,8	868,1	1718,8	3004,9	3143,7	4863,6

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2019

Comparé à 2018, le montant total des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent a connu une hausse remarquable. Ce montant est passé de 3 143,7 en 2018 à 4 863,6 millions de FCFA en 2019, soit 54,7%.

Cette situation trouve son explication en majeure partie du fait de l'augmentation des transferts par WESTERN UNION dont le montant est passé de 203,1 millions de FCFA en 2018 à 1778,4 millions de FCFA en 2019, soit plus d'un milliard cinq cent millions de FCFA.

XIX.1.3. MANDATS PAYES

Les mandats payés en 2019 se chiffrent à 8910,3 millions de FCFA dont 4302,7 pour Goudomp, 3056,7 pour Sédhiou et 1550,9 pour Bounkiling.

Tableau XIX-3: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Poste-One	65,7	63,1	35,3	12,6	160,8	128,5	261,9	204,1
Retrait sur compte	529,7	281,3	342,7	113,1	506,0	162,7	1378,4	557,1
CNE	27,6	35,3	42,1	60,4	202,6	198,4	272,3	294,0
WESTERN UNION	321,5	339,8	371,9	277,2	1085,0	808,2	1778,4	1425,2
MONEYGRAM	0,0	91,2	0,0	54,3	0,0	272,3	0,0	417,9
MONEY EXPRESS	85,3	0,0	64,1	0,0	276,2	0,0	425,7	0,0
RIA	853,5	719,2	277,7	263,9	1102,2	1105,2	2233,5	2088,4
SMALL WORD	121,4	54,3	32,9	30,7	77,5	45,4	231,8	130,4
BRED	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	1,1	3,4	1,1
IFS/IMO	0,1	0,0	0,1	2,0	0,0	0,2	0,1	2,2
BOURSE S F	529,7	591,9	342,7	321,2	506,0	512,3	1378,4	1425,3
IPRESS	0,0	31,5	0,0	25,3	0,0	31,0	0,0	87,9
POSTECASH	35,4	14,0	7,5	4,0	19,0	17,3	61,9	35,3
TRANSFAST	0,0	10,6	0,0	3,1	0,0	3,5	0,0	17,2
CASH MINUTE	0,0	5,9	0,0	12,9	0,0	7,7	0,0	26,5
MT PAY	0,0	818,6	0,0	370,3	0,0	1009,0	0,0	2197,8
Total	**2569,9**	**3056,7**	**1517,2**	**1550,9**	**3938,9**	**4302,7**	**8025,7**	**8910,3**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2019

L'évolution du montant des mandats payés par la poste montre une hausse globale de 0,1% entre 2018 et 2019. Cette hausse est imputable à l'accroissement des montants enregistré dans certaines structures telles que l'IFS/IMO (+14,68%), la CNE (0,08%), etc. ainsi que les mandats payés pour la Bourse de Sécurité Familiale (+0,03%). On note cependant une baisse des montants payés via les retraits sur compte (-0,60%), Poste-CASH (-0,43%), Poste One (-0,22%).

XIX.1.4. ORIGINE ET DESTINATION DES MANDATS

Le tableau qui suit met en exergue la provenance et la destination des mandats payés et émis par la poste régionale.

Il en ressort que la plupart des flux financiers payés par la Poste de la région de Sédhiou provient du Sénégal (63,4%). Les mandats payés en provenance du reste du monde représentent 36,7% en 2019.

Concernant les mandats émis à partir de la poste de la région, les 73,4% sont destinés au reste du monde contre 26,3% pour le Sénégal.

Tableau XIX-4: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Provenance	Sénégal	727,8	677,2	629,5	483,6	1461,0	1886,2	2818,3	3047,0
	Reste du monde	4,3	313,3	63,3	384,5	257,8	1064,7	325,4	1762,6
	Total	732,0	990,6	692,8	868,1	1718,8	2950,8	3143,7	4809,5
Destination	Sénégal	623,0	379,7	420,1	186,0	869,5	1779,2	1912,6	2344,9
	Reste du monde	1946,9	2677,1	1097,1	1364,9	3069,4	2523,5	6113,4	6565,5
	Total	2569,9	3056,7	1517,2	1550,9	3938,9	4302,7	8026,0	8910,3

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2019

L'analyse de l'évolution du montant des mandats payés par la poste de Sédhiou selon la provenance montre un accroissement au niveau de ceux qui viennent du Sénégal (2818,3 en 2018 à 3047 millions de FCFA en 2019 soit une hausse de 8,1%) ainsi du reste du monde (325,4 en 2018 à 1762,6 millions de FCFA en 2019 soit 1437,2 millions de FCFA de plus). Ces valeurs sont tirées vers le haut par le département de Goudomp dont les mandats payés en provenance du Sénégal sont passés de 1461 en 2018 à 1886,2 millions de FCFA en 2019 et ceux en provenance du reste du monde, de 257,8 en 2018 à 1064,7 millions de FCFA en 2019.

Dans le même sillage, les mandats émis à partir de la région à la destination du Sénégal se sont accrus de 22,7% contre 7,39% ceux destinés au reste du monde.

A l'instar des provenances, l'évolution de la situation des destinations est portée en majeur partie par le département de Goudomp. En effet les mandats émis pour le compte du Sénégal sont passés de 869,5 en 2018 à 1779,2 millions de FCFA en 2019. Concernant le reste du monde, ils se chiffraient à 2523,5 en 2018 contre 6113,4 millions de FCFA en 2019.

XIX.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

Les SFD se caractérisent par une proximité géographique, financière et sociale et s'activent dans la micro finance. Cette dernière regroupe une large palette de services financiers allant de la fourniture de micro prêts, de l'appui d'une activité productive, à la mobilisation de l'épargne des acteurs économiques qui n'ont généralement pas accès à des services financiers classiques.

XIX.2.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

Le tableau ci-après donne la situation du secteur dans la région en 2015. Aucune nouvelle structure faitière n'a été enregistrée entre 2014 et 2015. Toutefois, 5 affiliations sont obtenues en 2015 contre 14 Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) isolées

Tableau XIX-5 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Nombre SFD inscrits				
				Variation %	
	2016	2017	2018	2016/2017	2017/2018
Faitière	0	0	0	Nd	Nd
SFD affiliés	5	5	5	0,0%	0,0%
IMCEC isolées	14	14	0	0,0%	-100,0%
SFD inscrits	19	19	5	0,0%	-73,7%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

L'essentiel des indicateurs sur les SFD inscrits n'ont pas connu de changement entre 2016 et 2017. Toutefois, en 2018, les nombres d'IMCEC isolées et de SFD inscrits ont baissés respectivement de 100% et 73,7%.

Concernant les sociétaires, ils s'établissent à 35 972 dont 17 487 hommes (48,6%) contre 13 954 femmes et 3 531 pour les personnes morales.

Suivant les départements, Sédhiou prédomine avec 47,6% des sociétaires ; il est suivi par Goudomp (28,7%) et Bounkiling (23,7%).

Tableau XIX-6 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2016		2017						2016/2017			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes	Total
Sédhiou	7958	7031	2140	17128	8841	7726	2503	19071	11,1	9,9	17	11,3
Bounkiling	3677	3441	1083	8201	4049	3686	1269	9004	10,1	7,1	17,2	9,8
Goudomp	5854	3331	1075	10260	6674	3721	1277	11672	14,0	11,7	18,8	13,8
Région	17489	13803	4298	35589	19564	15133	5049	39747	11,9	9,6	17,5	11,7

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

Le nombre de sociétaires est passé de 39747 en 2017 à 42 775 en 2018, soit une hausse de 7,6%. Cette hausse globale cache certaines disparités selon le type de sociétaire. L'effectif des adhérents hommes a connu une augmentation 9,1% contre 8,1% chez les femmes.

Comparé à 2016, les sociétaires ont progressé de 11,7% dont 11,9% pour les hommes, 9,6% pour les femmes et 17,5% pour les personnes morales.

En l'espace de quatre années (2011-2015), le nombre de sociétaires a plus que doublé dans la région (15 015 sociétaires en 2011 contre 42 775 en 2018 un taux d'accroissement annuel de 16,1%).

XIX.2.2. EPARGNE ET CREDITS

L'ensemble des structures du SFD de la région se sont implantées dans les zones urbaines. Au total, 20 239 épargnants ont été recensés en 2015 pour 8 186 crédits en cours et 5 948 crédits accordés.

Tableau XIX-7 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation	
					2016/2017	2017/2018
Nombre d'épargnants	**Nombre total d'épargnants**	**19 324**	**19 364**	**18 555**	**0,2%**	**-4,2%**
	Hommes	9 506	9 635	9 412	1,4%	-2,3%
	Femmes	7 793	7 741	7 407	-0,7%	-4,3%
	Personnes morales	2 025	1 988	1 736	-1,8%	-12,7%
Nombre de crédits en cours	**Nombre total de crédits en cours**	**7 960**	**10 110**	**9 616**	**27,0%**	**-4,9%**
	Hommes	4 607	5 848	5 317	26,9%	-9,1%
	Femmes	2 494	3 641	3 008	46,0%	-17,4%
	Personnes morales	858	622	1 291	-27,5%	107,7%
Nombre de crédits accordés	**Nombre total de crédits accorés**	**5 645**	**5 752**	**15 289**	**1,9%**	**165,8%**
	Hommes	3 600	3 733	9 633	3,7%	158,1%
	Femmes	1 837	1 819	4 242	-1,0%	133,3%
	Personnes morales	207	200	1 414	-3,4%	607,2%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

Après avoir atteint 19 364 en 2017, soit une légère hausse de 0,2% par rapport à 2016, le nombre d'épargnants a chuté de 4,2% en 2018.

En 2017, seule la progression de l'effectif des épargnants de sexe masculin (+1,4%) explique la hausse globale. En effet, aussi bien pour les femmes que les personnes morale, les statistiques de 2017 ont baissé (0,7% et 1,8% respectivement). Cette tendance baissière s'est accentuée en 2018 pour ces sociétaires (respectivement 4,3% et 12,7%). Contrairement à 2017, il y a eu moins d'épargnants hommes en 2018 (-2,3%).

En revanche, le nombre de crédits accordés n'a cessé d'augmenter depuis 2016. En effet, 5 645 crédits ont été accordés en 2016 contre 5 752 en 2017 et 15 289 en 2018 du fait de l'accroissement spectaculaire des crédits accordés aux personnes morales (+607,2%), aux hommes (+158,1%) et aux femmes (+153,3%).

En outre, 9 616 le nombre de crédits sont toujours en cours en 2018 contre 10 110en 2017, soit une hausse de 27,0%, et 7 960 en 2016, une baisse de 4,9%. Ces fluctuations dans le temps sont dues aux mouvements observés au niveau des encours détenus par les hommes (+26,9% en 2017 contre -9,1% en 2018) et les femmes (+46,0% en 2017 contre -17,4% en 2018).

Le tableau qui suit donne la situation de l'épargne totale collectée, du crédit encours et crédit accordé. Il y ressort qu'un montant de 4 064 810 513 FCFA a été collecté en 2018 soit une progression de 6,9% par rapport à 2017 où le chiffre s'établissait à 3 800 876 729 soit une hausse de 2,7%. Cette situation est expliquée par la hausse de l'épargne des femmes (+3,5%) et des personnes morales (+12,8%). C'est la baisse de l'épargne des hommes (-1,6%) qui a eu un effet négatif sur la hausse globale en 2017. Par contre en 2018, tous les sociétaires ont fait des efforts dans l'épargne nonobstant la baisse des épargnants (-4,2%).

Tableau XIX-8 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation	
					2016/2017	2017/2018
Epargne collectée	**Epargne collectée**	**3 702 696 248**	**3 800 876 729**	**4 064 810 513**	**2,7%**	**6,9%**
	Hommes	1 146 337 708	1 128 195 511	1 192 663 038	-1,6%	5,7%
	Femmes	2 258 882 199	2 337 206 207	2 529 809 651	3,5%	8,2%
	Personnes morales	297 476 341	335 475 011	342 337 824	12,8%	2,0%
Encours de crédit	**encours de crédit**	**5 382 340 534**	**5 447 870 455**	**5 743 403 359**	**1,2%**	**5,4%**
	Hommes	2 405 602 072	2 439 458 204	2 104 344 604	1,4%	-13,7%
	Femmes	2 165 418 605	2 169 209 502	2 413 938 988	0,2%	11,3%
	Personnes morales	811 319 858	839 202 748	1 225 119 768	3,4%	46,0%
Crédits accordés	**montant des crédits accordés**	**3 096 660 282**	**3 458 317 924**	**3 812 229 083**	**11,7%**	**10,2%**
	Hommes	2 041 629 746	2 349 841 689	2 568 000 928	15,1%	9,3%
	Femmes	593 265 531	600 786 377	745 127 329	1,3%	24,0%
	Personnes morales	461 765 005	507 689 859	499 100 827	9,9%	-1,7%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

Quant à l'encours de crédit, il est ressorti à 5 743 403 359 FCFA dont 2 104 344 604 détenus par les hommes 2 413 938 988 FCFA par les femmes et 1 225 119 768 FCFA par les personnes morales. Ce montant a connu un accroissement de 5,4% par rapport à 2017 et 1,2% comparé à 2016. A l'exception de l'encourt de crédit en faveur des hommes, qui a connu un repli de 13,7% en 2018, toutes les valeurs se sont accrues durant la période 2016-2018.

En dépit de la hausse de l'encourt de crédit, les crédits accordés les SFD ont fortement augmenté entre 2016 et 2018. Ils se hissent à 3 812 229 083 FCFA en 2018 soit une progression de 10,2% par rapport à 2017 où ils atteignaient la barre de 3 458 317 924 FCFA. Durant cette année, l'accroissement du crédit accordé est plus significatif chez les femmes (+24,0%). Alors que les hommes ont plus bénéficiés de crédit en 2017 (+15,1%).

Tableau XIX-9 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

Désignation	Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région			Variation en %	
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	2018	2016/2017	2017/2018
Encours d'épargne (en million de FCFA)	**1775**	**1853**	**4,4**	**882**	**929**	**5,3**	**1046**	**1019**	**-2,6**	**3 703**	**3 801**	**4065**	**2,6**	**6,9**
Dépôts à vue	478	530	10,9	135	157	16,3	238	258	8,4	851	945	1028	11,0	8,8
Dépôts à terme	355	349	-1,7	330	214	-35,2	268	237	-11,6	953	800	799	-16,1	-0,1
Autres dépôts	942	973	3,3	418	557	33,3	539	525	-2,6	1 899	2 055	2238	8,2	8,9
Encours de crédits (en million de FCFA)	**3245**	**3588**	**10,6**	**795**	**815**	**2,5**	**1342**	**1345**	**0,2**	**5 382**	**5 748**	**5743**	**6,8**	**-0,1**
Court terme	918	782	-14,8	258	213	-17,4	370	364	-1,6	1 546	1 359	1345	-12,1	-1,0
Moyen terme	539	615	14,1	115	144	25,2	106	107	0,9	760	866	898	13,9	3,7
Long terme	1742	1830	5,1	395	419	6,1	856	865	1,1	2 993	3 114	3345	4,0	7,4
Crédits en souffrance	46	60	30,4	27	60	122,2	9	9	0,0	82	129	156	57,3	20,9

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

Les autres formes de dépôts est la manière d'épargner la plus fréquente dans la région en 2018. En effet, ils représentent 55,0% de l'encourt d'épargne contre 25,3% pour les dépôts à vue et 19,7% pour les dépôts à terme. Cette prédominance se renforce d'année en année vue le dynamisme de cette forme d'épargne (hausse de 8,2% en 2017 contre 8,9% en 2018). Dans le même ordre d'idée, les dépôts à vue se sont accrus de 11,0% et 8,8% respectivement en 2017 et 2018. Contrairement aux dépôts à termes qui restent la forme la moins utilisée par les épargnants de la région (baisse de 16,1% et 0,1% en 2017 et 2018 respectivement).

En ce qui concerne l'encours de crédit, les SFD de la région ont une certaine préférence des crédits à long terme. En effet, ils atteignent une proportion de 58,2% de l'encourt

de crédit contre pour les crédits à court terme et 15,5% pour crédits à moyen terme. Ces derniers affichent un certain dynamisme depuis 2016 (+13,9% en 2017 contre 3,7% en 2018.

Dans le même sillage, on note une forte progression des crédits en souffrance (+20,9%) sous l'effet de la situation des départements de Bounkiling (+122,2%) et Sédhiou (+30,4%).

XIX.2.3. OBJET ET SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

Le tableau ci-dessous fait la situation des crédits accordés selon l'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires.

La répartition des crédits selon leur objet en 2018 révèle que le crédit de trésorerie est l'activité la plus financée par les SFD de la région avec 87,0%. Par rapport à 2017, les montants des crédits de trésorerie sont passés de 3 034 056 586 FCFA à 3 318 058 465 FCFA soit une hausse de 9,4% contre 8,1% en 2017. Avec 11,7% du financement accordés par les SFD en 2018, l'équipement constitue le domaine bénéficiaire. Les montants accordés ont augmentés respectivement de 76,0% et 18,1% en 2017 et 2018. Concernant les crédits à la consommation, ils se sont accrus de 14,3% en 2018. Ils représentent par ailleurs 0,8% des crédits accordés durant cette année.

Tableau XIX-10 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2016	2017	2018	Variation	
				2016/2017	2017/2018
Objet des crédits accordés					
Montant total des crédits accordés	**3 096 660 283**	**3 458 317 924**	**3 812 229 083**	**11,7%**	**10,2%**
Crédits immobiliers	13 768 617	15 427 727	15 356 245	12,0%	-0,5%
Crédits d'équipement	214 347 636	377 155 855	445 545 681	76,0%	18,1%
Crédits à la consommation	24 316 250	25 698 674	29 378 877	5,7%	14,3%
Crédits de trésorerie	2 807 784 245	3 034 056 586	3 318 058 465	8,1%	9,4%
Autres	36 443 535	5 979 082	3 889 815	-83,6%	-34,9%
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés					
Agriculture, sylviculture et pêche	186 580 058	188 673 602	270 201 650	1,1%	43,2%
Industries extractives	86 815	655 687	289 927	655,3%	-55,8%

Désignation	2016	2017	2018	Variation	
				2016/2017	2017/2018
Industries manufacturées	96 753 537	279 472 649	117 987 678	188,9%	-57,8%
BTP	49 815 353	66 890 393	49 227 562	34,3%	-26,4%
Commerce, restaurants, hôtels	2 361 843 007	2 741 478 695	2 982 854 248	16,1%	8,8%
Électricité, gaz, eau	54 668	206 273	240 484	277,3%	16,6%
Transport, entrepôts et communication	71 549 935	80 554 779	80 744 411	12,6%	0,2%
Assurances, services aux entreprises	192 734 110	977 840	3 501 235	-99,5%	258,1%
Immobilier	35 476 197	35 444 524	34 333 360	-0,1%	-3,1%
Services divers	101 766 598	63 963 483	272 848 528	-37,1%	326,6%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2018

Quant aux secteurs d'activité, le « Commerce, restaurants et hôtels» concentre 78,2% des crédits octroyés par les SFD de la région en 2018. Ces montants ont substantiellement augmentés sur toute la période (+16,1% en contre 8,8% en 2018). Dans le même sillage, le secteur de l'agriculture, avec 7,1% des crédits accordés, est très dynamique dans le marché financier (+43,2%).

A l'instar des secteurs susmentionnés, « l'électricité, gaz, eau » (+16,6%), « l'assurance, services aux entreprises » (+258,1%) font partie par ailleurs des secteurs en mouvement dans la région.

XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Forte demande en services financiers surtout en zone rurale ;
- Existence d'un réel besoin de financement.

XIX.3.2. CONTRAINTES

- Insuffisance de l'offre de services financiers ;
- Faible taux de couverture surtout en zone rural ;
- Taux d'intérêt élevé.

Conclusion

Les secteurs de la poste et des SFD affichent un certain dynamisme dans la région. En ce qui concerne le SFD, les crédits octroyés à une dizaine de secteurs d'activités se chiffrent à 5 milliards 743 millions de FCFA en 2018 dont 3 345 millions pour les crédits à long terme. Il s'y ajoute mobilisation exceptionnelle de l'épargne des agents économiques de la région (4 065 millions de FCFA en 2018).

Pour la poste, les montants des mandats payés s'établissent à 8 910,3 millions de FCFA en 2019 contre 4 863,6 millions pour les mandats émis à partir de la région.

Toutefois, les taux méritent d'être améliorés surtout en zone rurale pour rapprocher les services financiers de la majorité de la population (85% de la population de la région vivent au milieu rural)

CHAPITRE XX : ANNEXE

Tableau XX-1 : Annexe 1 : Projections démographique par commune en 2019

NOM LOCALITE	2019		
	Homme	Femme	Ensemble
REGION SEDHIOU	279827	273178	553005
ZONE URBAINE	64080	62558	126638
ZONE RURALE	215746	210620	426366
DEPARTEMENT SEDHIOU	93972	90770	184742
COM. SEDHIOU	15219	14341	29560
COM. MARSASSOUM	4545	4038	8581
COM. DIANAH MALARY	1938	1804	3743
ARRONDISSEMENT DIENDE	**31052**	**31578**	**62630**
CR. DIENDE	7571	7663	15234
CR. SAKAR	5365	5656	11021
CR. DIANNAH BA	4193	4604	8797
CR. KOUSSY	5245	4989	10234
CR. OUDOUCAR	6275	6366	12640
CR. SAMA KANTA PEULH	2403	2299	4701
ARRONDISSEMENT DJIBABOUYA	**19065**	**18017**	**37082**
CR. BENET- BIJINI	6796	6446	13242
CR. SANSAMBA	8594	8237	16831
CR. DJIBABOUYA	3675	3335	7010
ARRONDISSEMENT DJIREDJI	**22153**	**20992**	**43146**
CR. BAMBALI	10661	10495	21156
CR. DJIREDJI	11492	10497	21989
DEPARTEMENT BOUNKILING	90519	87187	177706
COM. BOUNKILING	4103	3730	7833
COM. MADINA WANDIFA	7689	7211	14900
COM. N'DIAMACOUTA	4434	4330	8764
ARRONDISSEMENT BOGHAL	**31967**	**31027**	**62995**
CR. N'DIAMALATHIEL	9019	8911	17931
CR. BOGHAL	7744	7578	15322
CR. TANKON	12875	12396	25270
CR. DJINANY	2329	2142	4472
ARRONDISSEMENT BONA	**16585**	**15772**	**32358**
CR. BONA	5523	5260	10783
CR. DIACOUNDA	4639	4401	9040
CR. INOR	5388	5151	10539
CR. KANDION MANGANA	1036	960	1996
ARRONDISSEMENT DIAROUME	**25741**	**25116**	**50858**
CR. DIAROUME	11217	10667	21884
CR. DIAMBATY	6088	6454	12542
CR. FAOUNE	8437	7995	16432
DEPARTEMENT GOUDOMP	95637	94920	190557
COM. GOUDOMP	8091	7620	15710
COM. DIATTACOUNDA	2837	2481	5318
COM. SAMINE	3091	2827	5918

COM. TANAFF	3156	2741	5898
ARRONDISSEMENT DJIBANAR	**38053**	**37189**	**75241**
CR. DJIBANAR	6416	6461	12877
CR. KAOUR	2987	2854	5841
CR. MANGAROUNGOU SANTO	7683	7558	15241
CR. SIMBADI BALANTE	13293	12968	26261
CR. YARANG BALANTE	7674	7348	15022
ARRONDISSEMENT KARANTABA	**14319**	**14764**	**29083**
CR. KARANTABA	8623	8775	17397
CR. KOLIBANTANG	5696	5990	11685
ARRONDISSEMENT SIMBANDI BRASS	**26090**	**27299**	**53389**
CR. NIAGHA	7274	7770	15045
CR. SIMBANDI BRASSOU	9148	9294	18441
CR. BAGHERE	6410	6772	13181
CR. DIOUBOUDOU	3259	3464	6723

Source : Données de projection ANSD, 2019